



Secrétariat du Conseil du Trésor



Comptes publics de l'Ontario

Rapport annuel et états
financiers consolidés
2024-2025

**Treasury Board Secretariat
Office of the President**

Room 4320, Whitney Block
99 Wellesley Street West
Toronto, ON M7A 1W3
Tel.: 416-327-2333

**Ministry of Finance
Office of the Minister**

7th Floor, Frost Building South
7 Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7
Tel.: 416-325-0400

**Secrétariat du Conseil
du Trésor
Bureau de la présidente**

Édifice Whitney, bureau 4320
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3
Tél. : 416 327-2333

**Ministère des Finances
Bureau du ministre**

7 étage, Édifice Frost Sud
7 Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario) M7A 1Y7
Tél. : 416 325-0400



L'honorable Edith Dumont, OC, Oont
Lieutenante-gouverneure de l'Ontario
Édifice de l'Assemblée législative
Queen's Park
Toronto, ON M7A 1A1

Qu'il plaise à Votre Honneur :

Les soussignés ont le privilège de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière*.

Respectueusement soumis,

Handwritten signature of Caroline Mulroney in black ink.

L'honorable Caroline Mulroney
Présidente du Conseil du Trésor
Toronto, septembre 2025

Handwritten signature of Peter Bethlenfalvy in black ink.

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances
Toronto, septembre 2025

Table des matières	
Avant-propos	iii
Introduction	1
Énoncé de responsabilité	2
Points saillants	5
Points saillants des résultats financiers	6
Analyse des résultats de 2024-2025	10
Revenus	10
Charges	17
Analyse de l'état de la situation financière	28
Actif financier	28
Dépenses liées à l'infrastructure	32
Passif	33
Risques et gestion des risques	36
Ratios financiers clés	39
Gestion financière	42
Activités non financières	43
Secteur de la santé	43
Secteur de l'éducation	45
Secteur de l'éducation postsecondaire	46
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	47
Secteur de la justice	48
État et capacité des immobilisations corporelles provinciales	50
Transparence et responsabilité	51
Nouveautés en ce qui concerne les normes comptables pour le secteur public	51
Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe	51

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de l'auditeur indépendant.....	55
État consolidé des résultats.....	63
État consolidé de la situation financière	64
État consolidé de l'évolution de la dette nette	65
État consolidé de l'évolution du déficit de fonctionnement accumulé.....	66
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	66
État consolidé des flux de trésorerie.....	67
Notes afférentes aux états financiers consolidés	68
Annexes afférentes aux états financiers consolidés.....	111
Présentation des comptes publics	132
Glossaire.....	135
Sources d'information supplémentaires.....	143

Avant-propos

Je suis heureuse de présenter les *Comptes publics 2024-2025* de la province de l'Ontario. Ceux-ci donnent à la population ontarienne une vue d'ensemble claire et complète des finances de la province.

Le gouvernement a enregistré un déficit de 1,1 milliard de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, comparativement à un déficit prévu de 9,8 milliards de dollars dans le budget de 2024. Cette amélioration est attribuable à des recettes fiscales plus élevées que prévu qui ont pour origine une forte croissance économique et une hausse des recettes du secteur parapublic.

Ce document met en évidence les efforts déployés par notre gouvernement pour respecter les engagements pris dans *Bâtir un Ontario meilleur : Budget de l'Ontario 2024*. Notre gouvernement dispose d'un plan pour protéger l'Ontario et d'en faire la destination la plus compétitive à l'intérieur du G7 pour investir, créer des emplois et faire des affaires, tout en investissant davantage dans les soins de santé, l'éducation et d'autres services essentiels. Nous continuons de rebâtir l'économie de la province en attirant des investissements nationaux et internationaux du secteur manufacturier, en augmentant la capacité de production d'électricité de la province, en soutenant l'innovation et en aidant les petites entreprises à prospérer.

Les *Comptes publics 2024-2025* illustrent que notre gouvernement protège l'économie de l'Ontario en investissant 212,1 milliards de dollars dans l'ensemble des programmes. Ceci représente une augmentation de 8,7 % (soit 16,9 milliards de dollars) des dépenses des programmes par rapport à l'exercice précédent. Ces investissements aident notre gouvernement à s'acquitter de sa mission qui consiste à bâtir pour la croissance future et à maintenir les emplois des travailleurs malgré les droits de douane américains et l'incertitude économique. Nous continuerons d'appliquer notre approche financièrement responsable en gérant prudemment les finances provinciales tout en maintenant notre engagement et notre capacité à fournir les soutiens financiers qui sont essentiels pour protéger l'économie de l'Ontario et soutenir l'emploi.

Avec des recettes totales de 226,2 milliards de dollars, soit 17,2 milliards de dollars ou 8,2 % de plus qu'à l'exercice précédent, la solide performance économique de l'Ontario témoigne du fait que nous sommes sur la bonne voie pour revenir à l'équilibre budgétaire. Nous maintenons également notre approche prudente en matière de gestion de la dette en atteignant les cibles de nos trois mesures de viabilité de la dette. Les intérêts et autres frais de service de la dette sont inférieurs de 1,3 milliard de dollars aux prévisions du budget de 2024 et de 100 millions de dollars aux prévisions intermédiaires, en raison de la baisse des coûts d'emprunt globaux. Cet effort concerté se reflète également dans les cotes de crédit de l'Ontario, qui ont été réévaluées à la hausse par S&P et Morningstar DBRS en 2024. Ces revalorisations contribuent à réduire les coûts d'emprunt de notre province et à soutenir davantage d'investissements en Ontario, ce qui nous permet de créer plus d'emplois et de financer notre plan historique en matière d'infrastructure.

Pour protéger le système de santé de l'Ontario, nous travaillons à offrir des soins encore plus connectés et accessibles à la population, au moment et à l'endroit où elle en a besoin. C'est pourquoi nous avons réalisé des investissements sans précédent et augmenté les dépenses dans le secteur de la santé de 6,2 milliards de dollars, soit 7,2 %, afin d'accélérer l'accès aux services et de faire croître nos effectifs dans le secteur de la santé.

Afin de bâtir les infrastructures dont notre province a besoin pour faire en sorte que les collectivités soient solides et sécuritaires, de maintenir les emplois des travailleurs et de stimuler la croissance économique, nous avons augmenté les dépenses en infrastructures de 5,6 milliards de dollars, soit 23,9 %, par rapport à l'année précédente, notamment en faisant des investissements dans les infrastructures de santé, les transports en commun, les écoles, les établissements correctionnels, l'accès à Internet haute vitesse et le logement.

Cette année, pour une huitième année consécutive, les Comptes publics ont reçu une opinion favorable de la vérificatrice générale de la province.

Les résultats des *Comptes publics 2024-2025* s'inscrivent dans le plan de notre gouvernement visant à bâtir une économie plus compétitive, résiliente et autonome, tout en évitant la hausse des coûts et en protégeant les travailleurs, les entreprises et les emplois dans le contexte des tarifs douaniers américains et de l'incertitude économique.



L'honorable Caroline Mulroney
Présidente du Conseil du Trésor

Introduction

Le rapport annuel est une composante clé des Comptes publics de l'Ontario; il sert à illustrer la transparence et la responsabilité de la province dans la déclaration de ses activités et de sa situation financières. Les états financiers consolidés présentent les résultats de l'exercice 2024-2025 par rapport au budget déposé en 26 mars 2024 et la situation financière du gouvernement au 31 mars 2025. Comme par les années passées, le rapport annuel compare également les résultats de l'exercice en cours à ceux de l'exercice précédent et présente une analyse des tendances sur cinq ans pour de nombreux ratios financiers clés.

La production des Comptes publics de l'Ontario exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'intervenants du secteur public de l'Ontario. Le Bureau de la vérificatrice générale joue un rôle essentiel en auditant les états financiers consolidés de la province et en produisant un rapport à cet égard; le Comité permanent des comptes publics joue aussi un rôle important, car il assure la surveillance et l'orientation prévues dans la loi. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué et collaboré à ce travail.

Nous sommes heureux de recevoir des commentaires sur les Comptes publics. Veuillez nous faire part de vos observations, par courrier électronique, à infoTBS@ontario.ca, ou, par écrit, au Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, Secrétariat du Conseil du Trésor, deuxième étage, édifice Frost Sud, 7 Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.



Carlene Alexander, CPA, CGA, MBA
Sous-ministre et secrétaire
Conseil du Trésor et Conseil de gestion du gouvernement
Secrétariat du Conseil du Trésor

Énoncé de responsabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Les états financiers consolidés sont audités par la vérificatrice générale de l'Ontario en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* et des normes de certification généralement reconnues du Canada. La vérificatrice générale émet une opinion indépendante sur ces états financiers consolidés. Son rapport, qui se trouve aux pages 55-62, indique son opinion et ce sur quoi elle est fondée.

La direction dresse les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public. Elle est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les actifs sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.



Carlene Alexander,
CPA, CGA, MBA
Sous-ministre,
Secrétariat du Conseil
du Trésor



Jason Fitzsimmons
Sous-ministre,
Ministère des Finances



Beili Wong,
FCPA, FCA
Contrôleuse générale,
Bureau de la
contrôleuse générale
Secrétariat du Conseil
du Trésor



Khalida Noor,
CPA, CA
Sous-ministre adjointe
et contrôleuse
provinciale,
Secrétariat du Conseil
du Trésor

Le 29 août 2025

Le 29 août 2025

Le 29 août 2025

Le 29 août 2025

Le gouvernement de l'Ontario est responsable des états financiers consolidés et accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité de ces états financiers consolidés ainsi que de l'étude et analyse des états financiers. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la surveillance du processus de présentation de l'information financière du gouvernement de l'Ontario.



L'honorable Caroline Mulroney
Présidente du Conseil du Trésor

Le 29 août 2025



L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances

Le 29 août 2025

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Points saillants

Points saillants des résultats financiers de 2024-2025 (en milliards de dollars)

Tableau 1

État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars

	Budget ¹ de 2024	Chiffres réels de 2024-2025	Chiffres réels retraités de 2023-2024 ¹	Variation par rapport au(x)	
				Budget de 2024	Chiffres réels retraités de 2023-2024
Total des revenus	208,2	226,2	209,0	17,9	17,2
Charges					
Programmes	200,6	212,1	195,2	11,5	16,9
Intérêt et autres frais de service de la dette	16,5	15,1	14,5	(1,3)	0,7
Total des charges	217,0	227,3	209,7	10,2	17,6
Réserve	1,0	–	–	(1,0)	–
Déficit annuel²	(9,8)	(1,1)	(0,7)	8,7	(0,4)
État consolidé de la situation financière					
Au 31 mars					
Actif financier		144,2	142,3		1,9
Passif		571,2	552,1		19,1
Dette nette		(427,1)	(409,8)		(17,3)
Actif non financier		180,0	163,7		16,3
Déficit accumulé		(247,1)	(246,1)		(1,0)
Le déficit accumulé comprend :					
Déficit de fonctionnement accumulé		(249,2)	(248,5)		(0,7)
Gains de réévaluation accumulés		2,2	2,4		(0,2)

¹ Les chiffres comparatifs sur le budget et les chiffres réels de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à présenter l'information sur la même base que la présentation des soldes réels de l'exercice en cours. Les résultats réels pour 2023-2024 et le budget sont aussi retraités afin de présenter les revenus d'intérêt et de placements séparément de l'intérêt et des autres frais de service de la dette. Le changement dans la présentation des revenus d'intérêt et de placements n'a pas d'incidence sur le déficit annuel ou le déficit accumulé de la province. En outre, une convention comptable relative au calcul des revenus constatés par régularisation découlant de l'impôt des sociétés a été retraitée pour tenir compte des résultats réels de 2023-2024 et du budget. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

² Le chiffre de 2023-2024 a été retraité pour tenir compte de la modification à la convention comptable relative au calcul des revenus constatés par régularisation découlant de l'impôt des sociétés, ce qui a donné lieu à une diminution de 46 millions de dollars des revenus tirés de l'impôt des sociétés et à un déficit annuel retraité de 0,7 milliard de dollars comparativement au déficit précédemment publié de 0,6 milliard de dollars.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Points saillants des résultats financiers

Variation par rapport aux chiffres réels de 2023-2024

- Le gouvernement de l'Ontario a enregistré un déficit de 1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2025, comparativement au déficit retraité de l'exercice précédent de 0,7 milliard de dollars. L'augmentation de 0,4 milliard de dollars du déficit annuel est principalement attribuable à la hausse des charges de programmes, de l'intérêt et des autres frais de service de la dette, en partie neutralisée par des revenus plus élevés (voir le tableau 1 précédent).
- Le total des revenus a été de 226,2 milliards de dollars, soit 17,2 milliards de dollars, ou 8,2 %, de plus que les chiffres de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation des revenus fiscaux, des transferts du gouvernement du Canada, des revenus déclarés par les ministères et le secteur parapublic, ainsi que du revenu ponctuel provenant du règlement judiciaire sur le tabac. Voir les détails aux pages 10 et 11.
- Les charges de programmes ont totalisé 212,1 milliards de dollars, ce qui est supérieur de 16,9 milliards de dollars, ou 8,7 %, aux chiffres de l'exercice précédent. Les charges sont plus élevées dans les secteurs suivants :
 - secteur de la santé, principalement pour répondre à la demande croissante pour des soins de santé, ce qui comprend l'Assurance-santé de l'Ontario, les Programmes publics de médicaments de l'Ontario, ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la prestation des soins de santé;
 - secteur de l'éducation, en raison surtout de l'ajout de places en garderie abordables dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, d'une augmentation des dépenses pour les conseils scolaires découlant d'une hausse des revenus de tiers et du financement destiné à soutenir les engagements conformes aux conventions collectives;
 - secteur de l'éducation postsecondaire, en raison surtout des coûts de fonctionnement plus élevés des collèges, de l'augmentation du recours à l'aide financière aux étudiants, ainsi que pour soutenir des investissements dans la recherche et les ressources humaines en santé;
 - secteur des services à l'enfance et des services sociaux, en raison surtout de la hausse de la demande pour le programme Ontario au travail, résultant principalement d'une augmentation du nombre de demandeurs d'asile arrivant en Ontario, et du financement pour soutenir les augmentations inflationnistes annuelles du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave, ainsi que des investissements dans le Programme ontarien des services en matière d'autisme;

- secteur de la justice, en raison surtout d'initiatives pour offrir de meilleurs services de police dans l'ensemble de la province, y compris dans les communautés des Premières Nations, d'investissements dans les systèmes correctionnels, la sécurité publique et la transformation de la prestation des services judiciaires, ainsi que des coûts des règlements judiciaires.
- secteur Autre, surtout pour financer une remise aux contribuables de 200 \$ à chaque personne admissible, ainsi qu'en raison de dépenses plus élevées dans divers programmes, notamment pour l'accès aux services à large bande.
- L'intérêt et autres frais de service de la dette étaient plus élevés que l'année précédente de 0,7 milliard de dollars, ou 4,6 %, en raison d'une hausse du montant total de la dette en cours. Voir les détails à la page 27.
- Les actifs non financiers ont augmenté de 16,3 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une augmentation de 16,1 milliards de dollars de la valeur comptable nette des immobilisations de l'Ontario, telles que les immeubles et l'infrastructure de transport.
- Le total des dépenses liées à l'infrastructure a augmenté de 5,6 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les investissements accrus concernent les transports publics, les écoles, les établissements correctionnels, les services à large bande et l'infrastructure visant la construction de logements. L'Ontario a investi 24,5 milliards de dollars dans les actifs appartenant au gouvernement et à ses entités consolidées, ce qui s'est traduit par de nouveaux investissements dans les immobilisations et la réparation d'actifs existants. Le gouvernement a aussi investi 4,7 milliards de dollars au moyen de transferts à des partenaires non consolidés et pour d'autres dépenses liées à l'infrastructure. Voir les détails à la page 32.
- Le passif total s'est accru de 19,1 milliards de dollars et le total de l'actif financier a augmenté de 1,9 milliard de dollars, ce qui s'est traduit par une hausse de 17,3 milliards de dollars, ou 4,2 %, de la dette nette par rapport à l'exercice précédent (voir les détails à la page 33). L'augmentation du passif est principalement attribuable à une augmentation de la dette. L'augmentation de l'actif financier est principalement attribuable à la hausse des investissements, aux participations dans des entreprises publiques et aux réévaluations des dérivés à la fin de l'exercice. Le déficit accumulé a augmenté de 1,0 milliard de dollars, ou 0,4 %, par rapport à l'année précédente, en raison surtout du déficit déclaré de 1,1 milliard de dollars et des gains de réévaluation accumulés de 2,2 milliards de dollars qui sont moins élevés que prévu.

Variation par rapport au budget de 2024

- Le gouvernement de l'Ontario a accusé un déficit de 1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2025, comparativement au déficit de 9,8 milliards de dollars prévu dans le budget de 2024, attribuable à l'augmentation des revenus fiscaux et des revenus déclarés par les ministères et le secteur parapublic, et à l'intérêt et aux autres frais de service de la dette moins élevés, compensés en partie par une augmentation des charges de programmes attribuable aux demandes accrues et à la répartition des programmes et services (voir le tableau 1).
- Le total des revenus a été de 226,2 milliards de dollars, soit 17,9 milliards de dollars, ou 8,6 %, de plus que dans les prévisions du budget de 2024, ce qui est attribuable surtout à des revenus plus élevés que prévu provenant des ministères et des organismes publics consolidés, y compris le secteur parapublic; aux revenus nets plus élevés des entreprises publiques; aux revenus provenant d'un règlement approuvé par le tribunal entre les fabricants de tabac et leurs créanciers, dont l'Ontario; et à une hausse des revenus fiscaux fondée sur les données des cotisations fiscales mises à jour pour 2024 et les années précédentes communiquées par l'Agence du revenu du Canada (ARC), ce qui témoigne d'une croissance économique plus forte que prévu en 2024. Voir les détails à la page 12.
- Les charges de programmes, qui ont totalisé 212,1 milliards de dollars, sont supérieures de 11,5 milliards de dollars, ou 5,8 %, à ce qui était prévu dans le budget de 2024. Les charges de programmes étaient plus élevées dans les secteurs suivants :
 - secteur de la santé, hausse visant principalement à répondre à la croissance de la demande et des coûts liés aux services de santé, ce qui comprend l'Assurance-santé de l'Ontario, les Programmes publics de médicaments de l'Ontario, les hôpitaux ainsi que les soins à domicile et en milieu communautaire;
 - secteur de l'éducation, hausse des charges attribuable surtout au financement des conseils scolaires destiné à soutenir les engagements conformes aux conventions collectives;
 - secteur de l'éducation postsecondaire, hausse liée principalement aux dépenses pour les collèges plus élevées que prévu résultant d'une augmentation des inscriptions et des coûts de fonctionnement connexes, ainsi qu'au recours plus important que prévu à l'aide financière aux étudiants;
 - secteur des services à l'enfance et des services sociaux, hausse attribuable surtout à la demande plus forte que prévu pour le programme Ontario au travail, résultant principalement d'une augmentation du nombre de demandeurs d'asile arrivant en Ontario;
 - secteur de la justice, hausse attribuable principalement à des investissements dans les services de police, les systèmes correctionnels, la sécurité publique, ainsi qu'aux coûts des règlements judiciaires.

Voir les détails aux pages 22 et 23.

- L'intérêt et les autres frais de service de la dette ont été inférieurs de 1,3 milliard de dollars, ou 8,2 %, comparativement au budget de 2024, en raison des frais d'intérêt moins élevés sur la dette active, de revenus d'intérêt plus élevés provenant des propres investissements de l'Ontario et d'une capitalisation plus importante de l'intérêt par des entités consolidées. Voir les détails à la page 27.

Analyse des résultats de 2024-2025

Revenus

Détails des résultats réels de 2024-2025 (en milliards de dollars)				Tableau 2	
	Budget ¹ de 2024	Chiffres réels de 2024-2025	Chiffres réels retraités de 2023-2024 ¹	Variation par rapport au(x)	
				Budget de 2024	Chiffres réels retraités de 2023-2024
Revenus					
Impôt sur le revenu des particuliers	51,9	55,7	50,8	3,8	4,9
Taxe de vente	38,8	39,4	39,9	0,5	(0,5)
Impôt des sociétés	24,9	27,8	23,1	2,8	4,7
Impôt-santé des employeurs	8,7	9,1	8,6	0,3	0,5
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,8	5,9	5,8	0,1	0,1
Contribution-santé de l'Ontario	5,0	5,2	5,0	0,2	0,2
Taxe sur l'essence et les carburants	2,6	2,2	2,1	(0,3)	0,1
Autres impôts et taxes	6,9	6,3	6,5	(0,6)	(0,3)
Total des revenus fiscaux	144,7	151,5	141,8	6,8	9,7
Transferts du gouvernement du Canada	36,3	36,6	34,3	0,4	2,3
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic	10,2	14,7	13,1	4,5	1,6
Revenus tirés des participations dans des entreprises publiques	6,8	7,5	7,4	0,7	0,1
Revenus d'intérêt et de placements	2,6	2,8	3,1	0,2	(0,3)
Autres revenus non fiscaux	7,7	13,1	9,2	5,3	3,8
Total des revenus	208,2	226,2	209,0	17,9	17,2

¹ Les chiffres comparatifs sur le budget et les chiffres réels de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à présenter l'information sur la même base que la présentation des soldes réels de l'exercice en cours. Les résultats réels pour 2023-2024 et le budget sont aussi retraités afin de présenter les revenus d'intérêt et de placement séparément de l'intérêt et des autres frais de service de la dette. Le changement dans la présentation des revenus d'intérêt et de placements n'a pas d'incidence sur le déficit annuel ou le déficit accumulé de la province. En outre, une modification à la convention comptable relative au calcul des revenus constatés par régularisation découlant de l'impôt des sociétés a été retraitée pour tenir compte des résultats réels de 2023-2024 et du budget. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Variation par rapport aux chiffres réels de 2023-2024

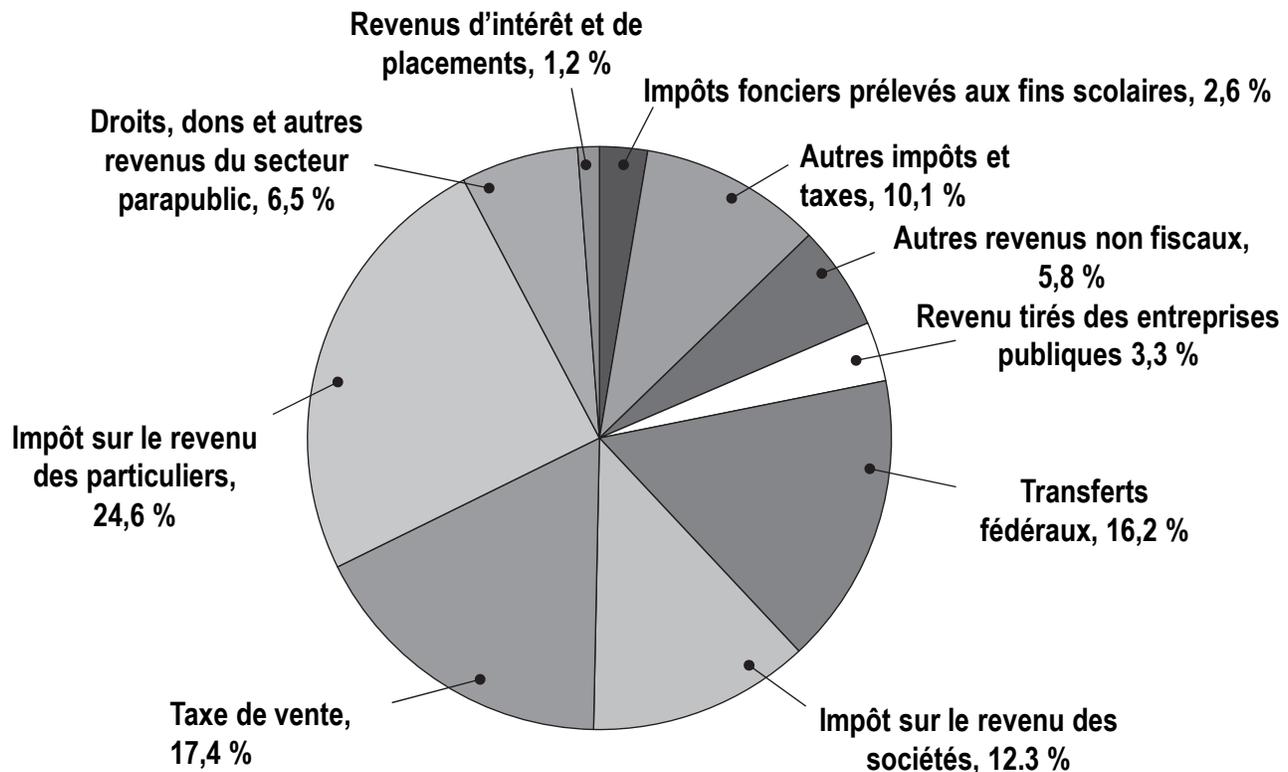
Le total des revenus pour 2024-2025 a augmenté de 17,2 milliards de dollars, ou 8,2 %, par rapport à l'exercice précédent.

- Les revenus fiscaux ont augmenté de 9,7 milliards de dollars, ou 6,8 %, en 2024-2025, soutenus par la forte croissance du produit intérieur brut nominal de 5,3 % en 2024. Le changement dans les revenus fiscaux témoigne principalement de la croissance des revenus déclarés pour les postes Impôt sur le revenu des particuliers et Impôt des sociétés.

- Les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté de 2,3 milliards de dollars, ou 6,7 %, en 2024-2025, ce qui est le résultat surtout d'une hausse des transferts provenant des principaux programmes de financement fédéraux, dont le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, les paiements de péréquation, et l'aide pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, les priorités partagées en santé et les Programmes relatifs à l'infrastructure.
- Les droits, dons et autres revenus d'organismes du secteur parapublic ont augmenté de 1,6 milliard de dollars, ou 12,5 %, en 2024-2025, en raison surtout de la hausse des revenus de tiers provenant des hôpitaux, qui découle des revenus plus élevés provenant des droits, des services auxiliaires, des dons, des subventions de recherche et d'autres revenus divers.
- Les revenus tirés des entreprises publiques ont augmenté de 0,5 % en 2024-2025. Ce rendement a été principalement attribuable à une hausse des revenus nets tirés d'Ontario Power Generation (OPG), d'Hydro One Ltd. (HOL), de Jeux en ligne Ontario et de la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC). Ces gains ont été en grande partie neutralisés par une diminution des revenus nets tirés de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) et de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG).
- Les revenus d'intérêt et de placements ont diminué de 0,3 milliard de dollars, ou 9,7 %, en raison principalement des taux d'intérêt moins élevés comparativement à l'année précédente.
- Les autres revenus non fiscaux ont augmenté de 3,8 milliards de dollars, ou 41,2 %, en 2024-2025 en raison principalement de revenus ponctuels provenant du règlement judiciaire sur le tabac et des recouvrements plus élevés de dépenses durant l'exercice précédent.

Revenus de 2024-2025 par source (226,2 G\$)

Graphique 1



Nota : Les pourcentages, qui ont été arrondis, peuvent ne pas totaliser 100 %.

Variation par rapport au budget de 2024

Les revenus pour 2024-2025 ont été supérieurs de 17,9 milliards de dollars, ou 8,6 %, aux prévisions du budget de 2024.

- Les revenus fiscaux ont été de 6,8 milliards de dollars, ou 4,7 %, supérieurs aux prévisions du budget de 2024, principalement en raison de revenus de l'impôt sur le revenu des sociétés, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la Contribution-santé de l'Ontario plus élevés que prévu, fondés sur les données sur les cotisations fiscales pour 2024 et les années précédentes mises à jour qui ont été communiquées par l'Agence du revenu du Canada (ARC). La taxe de vente, qui reflète les révisions à la hausse des droits officiels en matière de TVH, a également contribué à l'augmentation des revenus.
- Les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté de 0,4 milliard de dollars, ou 1,1 %, en raison principalement de transferts plus élevés du secteur hospitalier et de la signature de plusieurs nouvelles ententes, comme la Stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des maladies rares. Ce résultat a été en partie compensé par le report de fonds dans le cadre de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada.

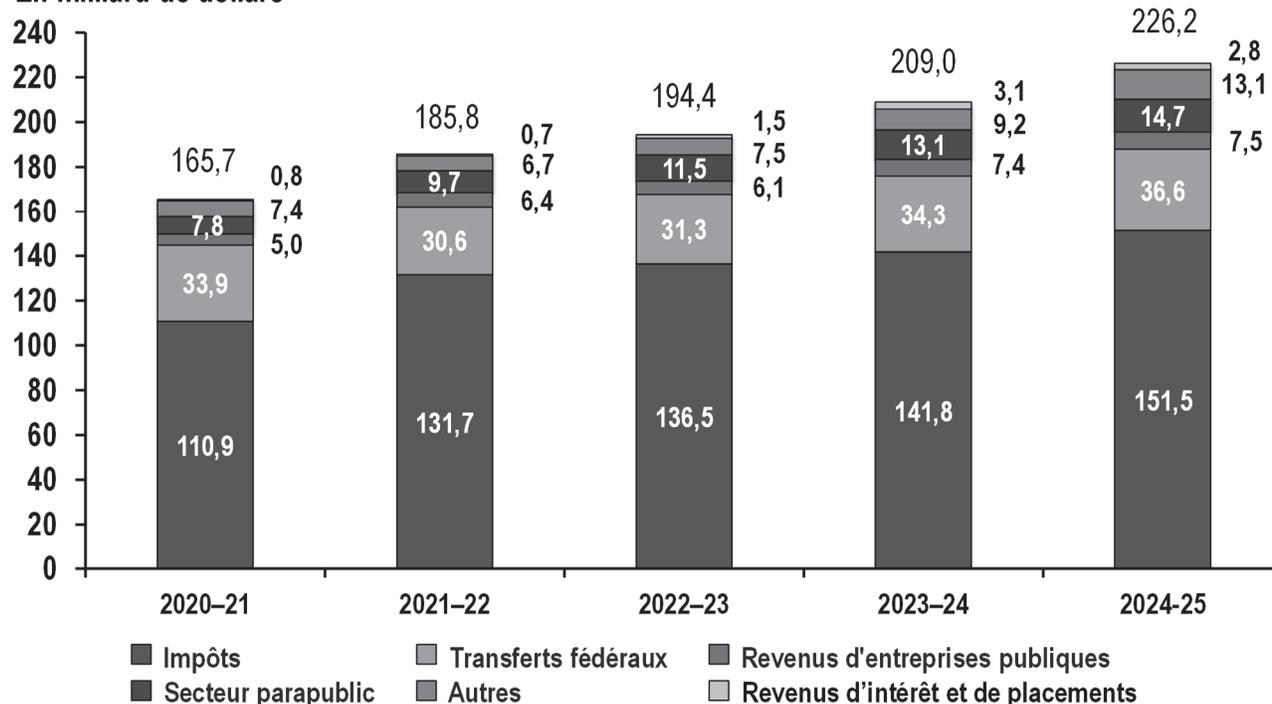
- Les droits, dons et autres revenus du secteur parapublic ont augmenté de 4,5 milliards de dollars, ou 43,6 %, principalement en raison des revenus plus élevés que prévu de tiers provenant des collèges et des hôpitaux de ce secteur. En ce qui concerne les hôpitaux, l'augmentation traduit des revenus plus élevés provenant des droits, des services auxiliaires, des dons, des subventions de recherche et d'autres sources diverses. Les collèges ont déclaré des revenus de tiers plus élevés que prévu principalement en raison de la hausse des inscriptions des étudiants étrangers. En effet, le gouvernement fédéral a continué de délivrer des visas aux cohortes existantes d'étudiants étrangers des années précédentes, ce qui leur a permis de poursuivre leurs programmes d'études pluriannuels.
- Les revenus provenant des entreprises publiques ont augmenté de 0,7 milliard de dollars, ou 10,0 %, en raison surtout des revenus nets plus élevés que prévu tirés d'OPG, de Jeux en ligne Ontario, d'HOL et de la SOVC. Les hausses ont été en partie neutralisées par des revenus nets moins élevés tirés d'OLG et de la LCBO.
- Les revenus d'intérêt et de placements ont augmenté de 0,2 milliard de dollars, ou 9,2 %, en raison principalement des revenus d'intérêt plus élevés que prévu déclarés par les entités consolidées, plus particulièrement les hôpitaux et les collèges.
- Les autres revenus non fiscaux ont augmenté de 5,3 milliards de dollars, ou 69,0 %, principalement en raison de revenus déclarés en 2024-2025 provenant du règlement approuvé par le tribunal entre les fabricants de tabac et leurs créanciers, dont l'Ontario, de recouvrements plus élevés de dépenses durant l'exercice précédent et de revenus plus élevés que prévu tirés des droits, licences et permis, ainsi que d'autres revenus divers déclarés par les ministères et les organismes publics consolidés.

Tendances en matière de revenus

Le graphique 2 illustre les tendances récentes pour les principales sources de revenus de l'Ontario.

Revenus selon la source — comparaison sur cinq ans Graphique 2

En milliard de dollars



¹ Entreprises publiques (Hydro One Limited, Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc., Jeux en ligne Ontario et Société ontarienne de vente du cannabis).

Nota : Les revenus provinciaux tirés du revenu net d'Hydro One Limited sont proportionnels à la part de la participation du gouvernement dans cette entreprise.

Revenus fiscaux

Entre 2020-2021 et 2024-2025, les revenus fiscaux se sont accrus à un taux annuel moyen de 8,1 %, ce qui est plus élevé que le taux annuel moyen de croissance du PIB nominal de 7,7 %.

Bien que la croissance économique et l'augmentation des revenus fiscaux soient étroitement liées, plusieurs facteurs ont une incidence sur ce lien, notamment les suivants :

- la hausse de certaines sources de revenus, telles que l'impôt des sociétés et l'impôt sur l'exploitation minière, qui peut différer considérablement de la croissance économique au cours d'un exercice donné en raison de la volatilité inhérente des bénéfices des entreprises ainsi que du recours à des dispositions fiscales, comme le report prospectif ou rétrospectif des pertes;

- l'incidence du nombre de logements construits ou revendus sur les revenus tirés de la TVH et des droits de cession immobilière, qui est proportionnellement plus importante que sa contribution au PIB;
- les changements subis par les taxes sur l'essence et les carburants, basées sur le volume, qui suivent de plus près l'augmentation du PIB réel que celle du PIB nominal, puisque ces sources de revenus ne sont pas touchées directement par l'évolution des prix.

Transferts du gouvernement fédéral

Entre 2020-2021 et 2024-2025, les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté à un taux annuel moyen de 1,9 %, ce qui correspond aux ententes et aux formules de financement fédérales-provinciales en vigueur. En font partie les principaux transferts fédéraux, notamment le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et la péréquation. Il y a également un certain nombre de transferts fédéraux destinés à la province qui sont en grande partie liés à des programmes particuliers, tels que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, les priorités partagées en santé, l'infrastructure et le développement du marché du travail. Certains transferts sont continus, tandis que d'autres sont d'une durée limitée.

Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic

Entre 2020-2021 et 2024-2025, les revenus tirés du secteur parapublic ont progressé à un taux annuel moyen de 17,2 %. Cette hausse est le fait surtout des revenus de tiers moins élevés en 2020-2021 attribuable à l'incidence de la pandémie de COVID-19.

Revenus tirés des participations dans des entreprises publiques

Les revenus provenant des entreprises publiques comprennent ceux d'OPG, d'HOL, de la LCBO, d'OLG, de la SOVC et de Jeux en ligne Ontario.

Entre 2020-2021 et 2024-2025, les revenus tirés des entreprises publiques ont augmenté à un taux annuel moyen de 10,5 %.

Revenus d'intérêt et de placements

Les revenus d'intérêt et de placements ont trait à tous les revenus d'intérêt et de placements perçus à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement.

Entre 2020-2021 et 2024-2025, les revenus d'intérêt et de placements ont augmenté à un taux annuel moyen de 38,1 %.

Autres revenus non fiscaux

Les autres revenus non fiscaux sont générés à partir d'une variété de sources, dont la vente et la location de biens et de services; les droits, les licences et les permis; les remboursements pour des dépenses provinciales liées à la prestation de services particuliers; les redevances tirées de l'utilisation de ressources de la Couronne; et les recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité.

- Les autres revenus non fiscaux ont augmenté à un taux annuel moyen de 15,4 % entre 2020-2021 et 2024-2025. Cette augmentation est principalement attribuable à un revenu en 2024-2025 provenant du règlement approuvé par le tribunal entre les fabricants de tabac et leurs créanciers, dont l'Ontario. Elle est aussi le fait de revenus moins élevés en 2020-2021, un résultat attribuable à l'incidence de la pandémie de COVID-19.

Charges

Détails des résultats réels de 2024-2025 (en milliards de dollars)

Tableau 3

	Budget ^{1,2} de 2024	Chiffres réels de 2024-2025	Chiffres réels retraités ² de 2023-2024	Variation par rapport au(x)	
				Budget de 2024	Chiffres réels retraités de 2023-2024
Charges					
Secteur de la santé	85,0	91,6	85,5	6,7	6,2
Secteur de l'éducation ¹	37,6	38,4	37,2	0,8	1,2
Secteur de l'éducation postsecondaire	12,2	14,1	13,2	2,0	0,9
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	19,9	20,7	19,4	0,8	1,3
Secteur de la justice	5,9	7,2	6,0	1,3	1,2
Autres programmes	40,0	40,0	33,9	–	6,1
Total des charges de programmes	200,6	212,1	195,2	11,5	16,9
Intérêt et autres frais de service de la dette	16,5	15,1	14,5	(1,3)	0,7
Total des charges	217,0	227,3	209,7	10,2	17,6
Réserve	1,0	–	–	(1,0)	–

¹ L'impact du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes de façon à concorder avec la présentation du tableau 3.8 du budget de 2024. Dans les états financiers consolidés, il est pris en compte dans les charges liées au secteur de l'éducation. L'Annexe 4 des états financiers consolidés donne des précisions.

² Les chiffres comparatifs sur le budget et les chiffres réels de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à présenter l'information sur la même base que la présentation des soldes réels de l'exercice en cours. Les résultats réels pour 2023-2024 et le budget sont aussi retraités pour présenter les revenus d'intérêt et de placements séparément de l'intérêt et des autres frais de service de la dette. Ce changement dans la présentation des revenus d'intérêt et de placements n'a pas d'incidence sur le déficit annuel ou le déficit accumulé de la province.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Variation par rapport aux chiffres réels de 2023-2024

Le total des charges de programmes pour 2024-2025 a augmenté de 16,9 milliards de dollars, ou 8,7 %, passant de 195,2 milliards de dollars à 212,1 milliards de dollars depuis l'exercice précédent.

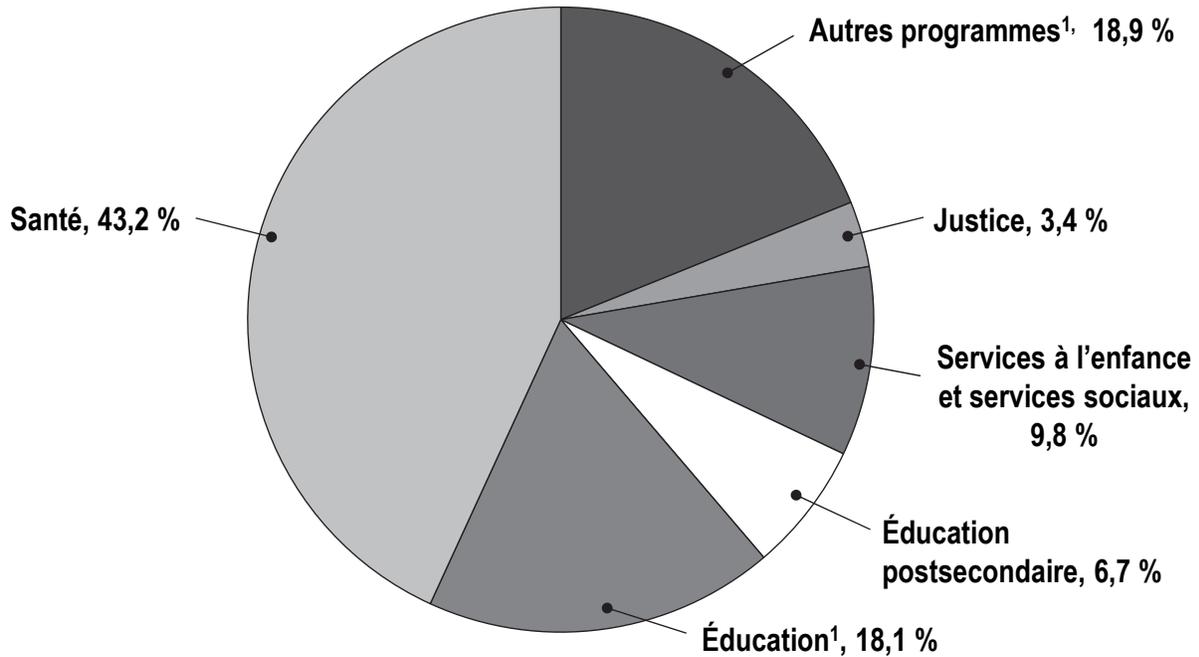
- Les charges du secteur de la santé ont augmenté de 6,2 milliards de dollars, ou 7,2 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des dépenses accrues dans les programmes de base du secteur de la santé visant à répondre à la demande croissante des Ontariennes et des Ontariens. Les principaux investissements dans le secteur des soins de santé comprennent les suivants :
 - 2,8 milliards de dollars de fonds supplémentaire principalement destinés à soutenir le recours accru aux services de santé découlant de la croissance de la population de l'Ontario, dont l'augmentation des coûts et des dépenses pour les services médicaux;
 - 1,0 milliard de dollars de dépenses supplémentaires pour les hôpitaux, en raison de la croissance des programmes, de l'augmentation de la capacité de prestation de services et de la demande accrue de services;

- 0,8 milliard de dollars de fonds supplémentaires versés aux hôpitaux pour répondre aux besoins de la population vieillissante et en croissance de l'Ontario;
 - 0,5 milliard de dollars de financement supplémentaire, principalement pour soutenir le recours accru aux Programmes publics de médicaments de l'Ontario, dont l'accès élargi aux nouveaux médicaments grâce à leur ajout aux formulaires;
 - 0,5 milliard de dollars de fonds supplémentaires, destinés aux programmes du secteur de la santé, notamment les équipes de soins primaires, la formation et l'éducation médicales, et le soutien aux ressources humaines en santé;
 - 0,7 milliard de dollars d'investissements supplémentaires dans le Plan relatif aux effectifs des foyers de soins de longue durée afin d'améliorer le nombre moyen d'heures directes de soins pour les résidents de ces foyers et de soutenir des programmes de formation et d'éducation dans le secteur des soins de longue durée.
- Les charges du secteur de l'éducation ont augmenté de 1,2 milliard de dollars, ou 3,3 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada afin de réduire les frais moyens de garde d'enfants, aux dépenses accrues des conseils scolaires découlant d'une hausse des revenus de tiers provenant de sources comme des collectes de fonds et l'utilisation des écoles par les collectivités, et au financement visant à soutenir les engagements conformes aux ententes collectives.
 - Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire ont augmenté de 0,9 milliard de dollars, ou 6,9 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par des coûts de fonctionnement plus élevés des collèges, l'instauration du nouveau Fonds pour la viabilité financière du secteur postsecondaire en 2024-2025, pour soutenir le secteur, le recours accru à l'aide financière aux étudiants, ainsi que par des investissements dans la recherche et les ressources humaines en santé.
 - Les charges des services à l'enfance et des services sociaux se sont accrues de 1,3 milliard de dollars, ou 6,8 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des investissements visant à améliorer l'accès à des services comme le Programme ontarien des services en matière d'autisme, ainsi que de la hausse de la demande pour le programme Ontario au travail, résultant principalement d'une augmentation du nombre de demandeurs d'asile, et du financement pour soutenir les augmentations inflationnistes annuelles du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave.
 - Les charges du secteur de la justice ont augmenté de 1,2 milliard de dollars, ou 19,7 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable aux investissements dans la prestation de services essentiels et l'infrastructure destinée à la sécurité publique, dont les services de police des Premières Nations, la Police provinciale de l'Ontario, les tribunaux, les services correctionnels, les services de protection contre les incendies et le soutien aérien de la police, ainsi qu'aux coûts des règlements judiciaires.

- Les charges des autres programmes ont augmenté de 6,1 milliards de dollars, ou 18,0 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de ce qui suit :
 - augmentation de 3,0 milliards de dollars pour financer une remise aux contribuables de 200 \$ à chaque personne admissible;
 - augmentation de 0,8 milliard de dollars attribuable aux coûts de règlements judiciaires liés aux revendications actuelles de communautés autochtones;
 - augmentation de 0,8 milliard de dollars en raison surtout d'investissements dans l'infrastructure permettant l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire, et celle visant la construction de logements;
 - augmentation de 0,5 milliard de dollars dans les dépenses en matière d'énergie, principalement en raison des coûts plus élevés liés à la mise en œuvre de l'éventail de programmes d'atténuation du prix de l'électricité;
 - augmentation de 0,4 milliard de dollars pour soutenir les investissements dans des projets de développement économique stratégiques.

Se reporter au graphique 3 pour voir la ventilation des charges de programmes par secteur.

Charges de programmes de 2024-2025 par secteur Graphique 3 (212,1 \$G)



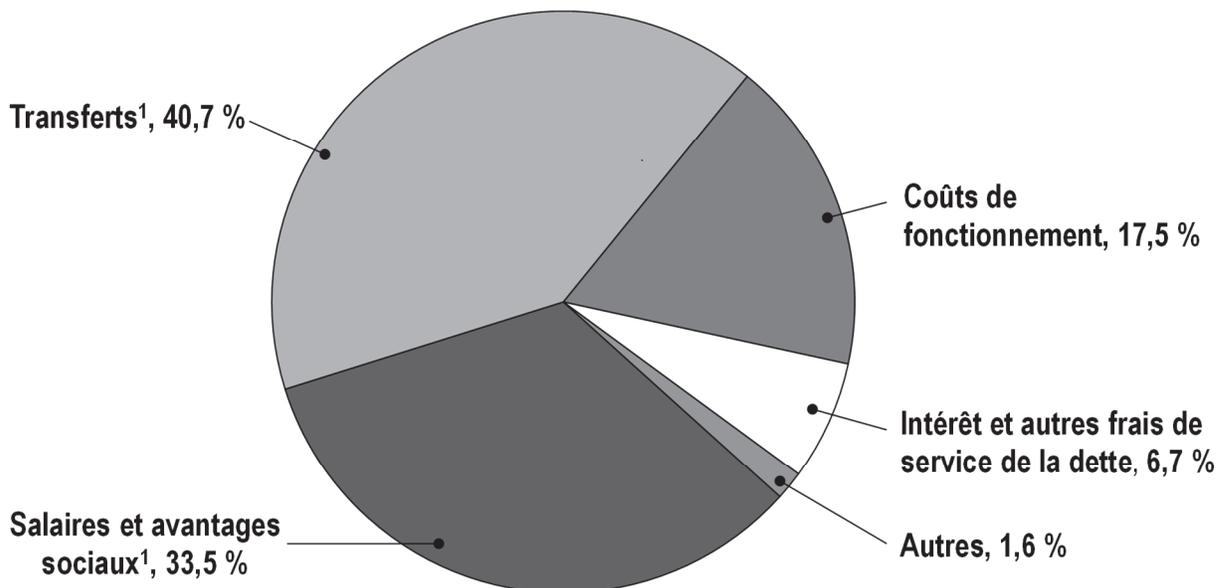
¹ Les charges liées au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont incluses dans Autres programmes et concordent avec la présentation du tableau 3.8 du budget de 2024.

Nota : Les pourcentages, qui ont été arrondis, peuvent ne pas totaliser 100 %.

Le graphique 4 illustre les dépenses par type de charges. Les dépenses du gouvernement liées aux salaires et aux avantages sociaux comprennent les coûts relatifs aux organismes consolidés faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, dont les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance, ainsi que les coûts associés à la fonction publique de l'Ontario.

Dépenses de 2024-2025 par type de charges (227,3 \$G)

Graphique 4



¹ Les coûts liés à la rémunération pour les entités non consolidées (p. ex., municipalités, universités) et les paiements faits aux médecins pour services médicaux sont inclus dans Transferts.

Nota : Les pourcentages, qui ont été arrondis, peuvent ne pas totaliser 100 %.

La part « Transferts » du graphique 4 tient compte des paiements effectués à divers fournisseurs de services pour appuyer la prestation de services publics. Ces tiers bénéficiaires de financement sont les professionnels de la santé, y compris les médecins, les organismes de services sociaux, les universités, les fournisseurs de services de garde d'enfants et les municipalités. Une partie importante des dépenses engagées par ces tierces parties, en tant que fournisseurs de services, sert habituellement au paiement des salaires et des avantages sociaux, c.-à-d., les coûts liés à la rémunération. Les transferts n'englobent pas les transferts effectués aux hôpitaux, aux conseils scolaires, aux collèges et aux sociétés d'aide à l'enfance. Ces derniers sont pris en compte dans les types de charges tels que les coûts de fonctionnement et les salaires et avantages sociaux, qui sont déclarés par les organismes.

Variation par rapport au budget de 2024

Le total des charges de programmes pour 2024-2025 a été de 212,1 milliards de dollars, soit 11,5 milliards de dollars, ou 5,8 %, de plus que prévu dans le budget de 2024. Les variations des charges de programmes sont surtout attribuables aux facteurs suivants :

- Les charges du secteur de la santé se sont élevées à 6,7 milliards de dollars, soit 7,9 % de plus que prévu, principalement pour faire face aux pressions liées aux coûts de la rémunération pour la prestation des soins de santé et pour répondre à la demande croissante d'autres services de santé, comme les programmes axés sur l'utilisation tels que l'Assurance-santé de l'Ontario et les Programmes de médicaments de l'Ontario. Ces charges comprennent également des fonds supplémentaires pour soutenir les coûts de fonctionnement des hôpitaux et des services de soins à domicile et en milieu communautaire. La variation tient aussi compte d'une diminution dans le secteur des soins de longue durée, principalement en raison des coûts de fonctionnement moins élevés que prévu attribuables aux changements apportés au nombre de lits, ainsi qu'à la réduction des dépenses liées à l'aménagement résultant de la mise à jour des échéanciers et des calendriers de construction pour les projets d'aménagement et de réaménagement.
- Les charges du secteur de l'éducation se sont élevées à 0,8 milliard de dollars, soit 2,0 % de plus que prévu, principalement en raison du financement destiné à soutenir les engagements conformes aux ententes collectives.
- Les charges pour le secteur de l'éducation postsecondaire ont été supérieures de 2,0 milliards de dollars, ou 16,1 %, au plan établi, en raison surtout de dépenses plus élevées que prévu dans les collèges résultant de l'augmentation du nombre d'inscriptions et des coûts de fonctionnement qui y sont liés, ainsi que du recours plus important que prévu à l'aide financière aux étudiants.
- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont été supérieures de 0,8 milliard de dollars, ou 4,1 %, au plan établi, en raison surtout de demandes plus élevées que prévu adressées au programme Ontario au travail, sous l'effet de l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile arrivant en Ontario, et d'un financement accru pour couvrir les coûts de fonctionnement des organisations qui soutiennent les populations vulnérables.
- Les charges du secteur de la justice ont été supérieures de 1,3 milliard de dollars, ou 22,9 %, à ce qui avait été planifié. Cette hausse est principalement attribuable à des investissements dans la prestation de services essentiels, dont les services de police des Premières Nations, la Police provinciale de l'Ontario, les tribunaux, les services correctionnels, les services de protection des animaux, les services de coroner et de médecine légale et le soutien aérien de la police, ainsi qu'aux coûts des règlements judiciaires.
- Les charges des autres programmes ont été conformes à ce qui avait été planifié, en raison surtout des facteurs suivants :
 - augmentation de 3,0 milliards de dollars pour financer une remise aux contribuables de 200 \$ à chaque personne admissible;

- augmentation de 0,8 milliard de dollars attribuable aux coûts de règlements judiciaires en lien avec les revendications actuelles de communautés autochtones.

Augmentations compensées par :

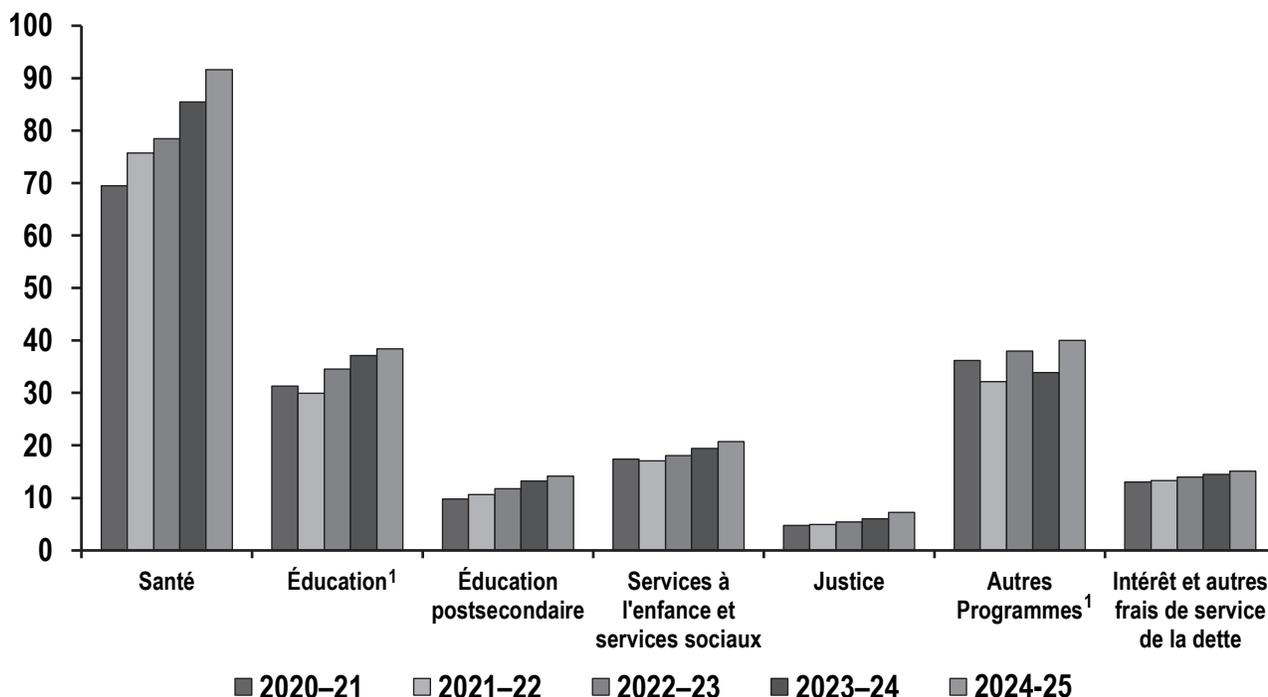
- baisse de 1,5 milliard de dollars du fonds de prévoyance qui a été utilisé durant l'exercice pour financer les charges de programmes dans les différents secteurs afin de répondre aux besoins émergents et aux événements imprévus;
- diminution de 1,3 milliard de dollars, principalement en raison des calendriers de construction mis à jour pour des programmes tels que le programme d'infrastructure cellulaire et à large bande et le Programme d'aménagement axé sur les transports en commun;
- diminution de 1,0 milliard de dollars en raison de retards dans les projets de développement économique stratégiques et l'aménagement de terrains à usage industriel.

Tendances des charges

Le graphique 5 montre les récentes tendances des dépenses pour les principaux secteurs de programmes.

Charges par secteur – comparaison sur cinq ans Graphique 5

En milliard de dollars



¹ Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes pour suivre la présentation du tableau 3.8 du budget de 2024.

- Les charges du secteur de la santé sont passées de 69,5 milliards de dollars en 2020-2021 à 91,6 milliards de dollars en 2024-2025, soit une hausse de 7,2 % en moyenne par année. Cette hausse comprend ce qui suit :
 - soutien aux hôpitaux de l'Ontario pour augmenter leur capacité et mieux répondre aux besoins des patients pour offrir un meilleur accès à des soins de haute qualité;
 - investissements pour répondre à la demande croissante pour des services de santé, dont le recours accru à de nouveaux traitements médicamenteux et une demande plus forte pour les programmes de médicaments de l'Ontario, ainsi qu'un plus grand nombre de visites chez le médecin;
 - financement supplémentaire pour améliorer et transformer les services de soins à domicile et en milieu communautaire, et un meilleur accès aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances;

- financement destiné aux ressources humaines en santé visant à renforcer la main-d'œuvre en place et à favoriser le recrutement et le maintien en poste des fournisseurs de soins de santé;
- soutien pour les foyers de soins de longue durée grâce à des investissements accrus dans le Plan relatif aux effectifs des foyers de soins de longue durée, au financement du fonctionnement et à la subvention de financement de la construction supplémentaire visant à raccourcir les listes d'attente dans le secteur et à faire progresser l'aménagement de nouveaux lits et le réaménagement d'anciens lits.
- Les charges du secteur de l'éducation sont passées de 31,3 milliards de dollars en 2020-2021 à 38,4 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui équivaut à une hausse moyenne de 5,2 % par année. Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit :
 - mise en œuvre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
 - construction, agrandissement et rénovation d'écoles pour créer des milieux sécuritaires, sains, accessibles et propices à l'apprentissage;
 - financement pour soutenir les hausses d'effectifs prévues et les engagements correspondant aux modalités des conventions collectives.
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire sont passées de 9,8 milliards de dollars en 2020-2021 à 14,1 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente une hausse de 9,5 % en moyenne, par année. Cette hausse s'explique principalement par des dépenses plus élevées pour les collèges découlant de l'augmentation du nombre d'inscriptions et des coûts de fonctionnement qui y sont liés. Cette augmentation correspond également à un investissement accru dans les subventions d'immobilisations visant à aider les collèges et les universités à moderniser leurs infrastructures, grâce à des mises à niveau technologiques et à des réparations essentielles, au recours accru à l'aide financière aux étudiants et à une hausse des dépenses pour l'infrastructure de recherche. De plus, le nouveau Fonds pour la viabilité financière du secteur postsecondaire a été instauré en 2024-2025.
- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux sont passées de 17,4 milliards de dollars en 2020-2021 à 20,7 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente une augmentation de 4,5 % en moyenne par année. Cette augmentation est le fait surtout de ce qui suit :
 - financement plus élevé de l'aide sociale pour répondre à la demande;
 - augmentation des allocations de base mensuelles accordées en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et de la prestation mensuelle maximale du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave;

- investissements pour répondre aux besoins des clients du Programme ontarien des services en matière d'autisme et de ceux du programme qui propose des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Les charges du secteur de la justice sont passées de 4,8 milliards de dollars en 2020-2021 à 7,2 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui équivaut à une hausse de 11,0 % en moyenne par année. Cette augmentation est principalement attribuable à des investissements dans la prestation de services essentiels, notamment les services de police des Premières Nations, la Police provinciale de l'Ontario, les tribunaux, le système correctionnel, les services de protection contre les incendies et le soutien aérien de la police, ainsi qu'aux coûts des règlements judiciaires.
- Les charges des autres programmes sont passées de 36,3 milliards de dollars en 2020-2021 à 40,0 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente une augmentation de 2,5 % en moyenne par année. Cette augmentation découle principalement de ce qui suit :
 - coûts des règlements judiciaires liés aux revendications actuelles de communautés autochtones;
 - investissements accrus pour soutenir l'infrastructure communautaire municipale ainsi que l'infrastructure cellulaire et à large bande.

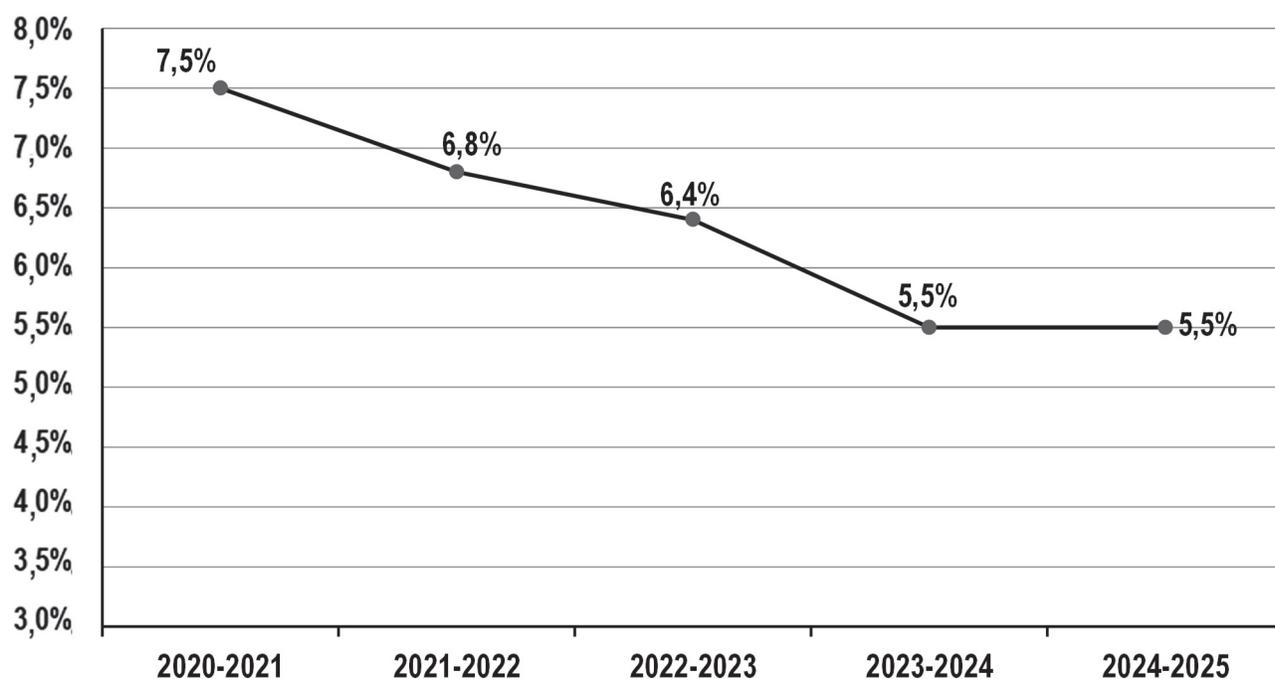
Intérêt et autres frais de service de la dette

Les charges de l'intérêt et des autres frais de service de la dette ont augmenté, passant de 14,5 milliards de dollars en 2023-2024 à 15,1 milliards de dollars en 2024-2025 en raison d'une hausse du montant total de la dette active.

Les charges de l'intérêt et des autres frais de service de la dette ont été inférieures de 1,3 milliard de dollars en 2024-2025 à ce qui avait été prévu dans le budget de 2024, en raison des frais d'intérêt moins élevés sur la dette générale, de revenus d'intérêt plus élevés provenant des propres investissements de l'Ontario et d'une augmentation de la capitalisation des intérêts par les entités consolidées.

Le graphique 6 montre que le ratio de l'intérêt net par rapport aux revenus d'exploitation a diminué pour l'Ontario au cours de la période allant de 2020-2021 à 2024-2025, étant passé d'un sommet de 7,5 % en 2020-2021 à son niveau actuel de 5,5 %.

Intérêt net-revenus d'exploitation tendance sur cinq ans Graphique 6



¹ En raison du changement dans la présentation des frais d'intérêt, la mesure de la viabilité de la dette « Intérêt sur la dette-revenus » a été renommée « Intérêt net-revenus d'exploitation ». L'intérêt net représente l'intérêt et les autres frais de service de la dette, déduction faite des revenus d'intérêt et de placements. Les revenus d'exploitation correspondent au total des revenus, déduction faite des revenus d'intérêt et de placements.

Analyse de l'état de la situation financière

Actif financier

Actif financier (en milliards de dollars)		Tableau 4			
	Chiffres réels de 2024-2025	% du total	Chiffres réels retraités ¹ de 2023-2024	% du total	Variation Augmentation (Diminution)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33,9	23,5 %	41,5	29,2 %	(7,6)
Placements de portefeuille	32,3	22,4 %	25,9	18,2 %	6,4
Débiteurs	22,8	15,8 %	24,2	17,0 %	(1,4)
Prêts en cours	12,1	8,4 %	11,9	8,4 %	0,2
Actifs dérivés	6,1	4,2 %	4,5	3,2 %	1,6
Autres actifs	1,0	0,7 %	1,1	0,8 %	(0,1)
Participations dans des entreprises publiques	36,0	25,0 %	33,2	23,3 %	2,8
Total de l'actif financier	144,2	100 %	142,3	100 %	1,9

¹ Les chiffres comparatifs relatifs aux chiffres réels de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à présenter l'information sur la même base que celle utilisée pour la présentation des soldes réels de l'exercice en cours. Les résultats réels pour 2023-2024 sont aussi retraités pour tenir compte d'une modification à la convention comptable relative au calcul des revenus constatés par régularisation découlant de l'impôt des sociétés, ce qui comprend l'incidence sur les débiteurs. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

L'actif financier comprend les éléments suivants : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les placements de portefeuille dont dispose le gouvernement pour répondre à ses besoins en matière de dépenses; les débiteurs et les prêts en cours, qui sont des montants que la province s'attend à recevoir de tierces parties; d'autres actifs, y compris les actifs dérivés et les participations dans des entreprises publiques.

Le total de l'actif financier a augmenté de 1,9 milliard de dollars en 2024-2025 par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à ce qui suit (voir le tableau 4) :

- augmentation des placements de portefeuille de 6,4 milliards de dollars, en raison surtout de nouveaux investissements par la province et les hôpitaux;
- augmentation des participations dans des entreprises publiques de 2,8 milliards de dollars, en raison surtout de l'augmentation des bénéfices nets provenant d'Ontario Power Generation;
- augmentation de 1,6 milliard de dollars des actifs dérivés, découlant surtout de la réévaluation en fin d'exercice des contrats existants.

Ces augmentations en 2024-2025 ont été en partie contrebalancées par ce qui suit :

- baisse de 7,6 milliards de dollars de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en raison principalement des achats de nouveaux placements de portefeuille et d'acquisitions d'immobilisations par les hôpitaux;

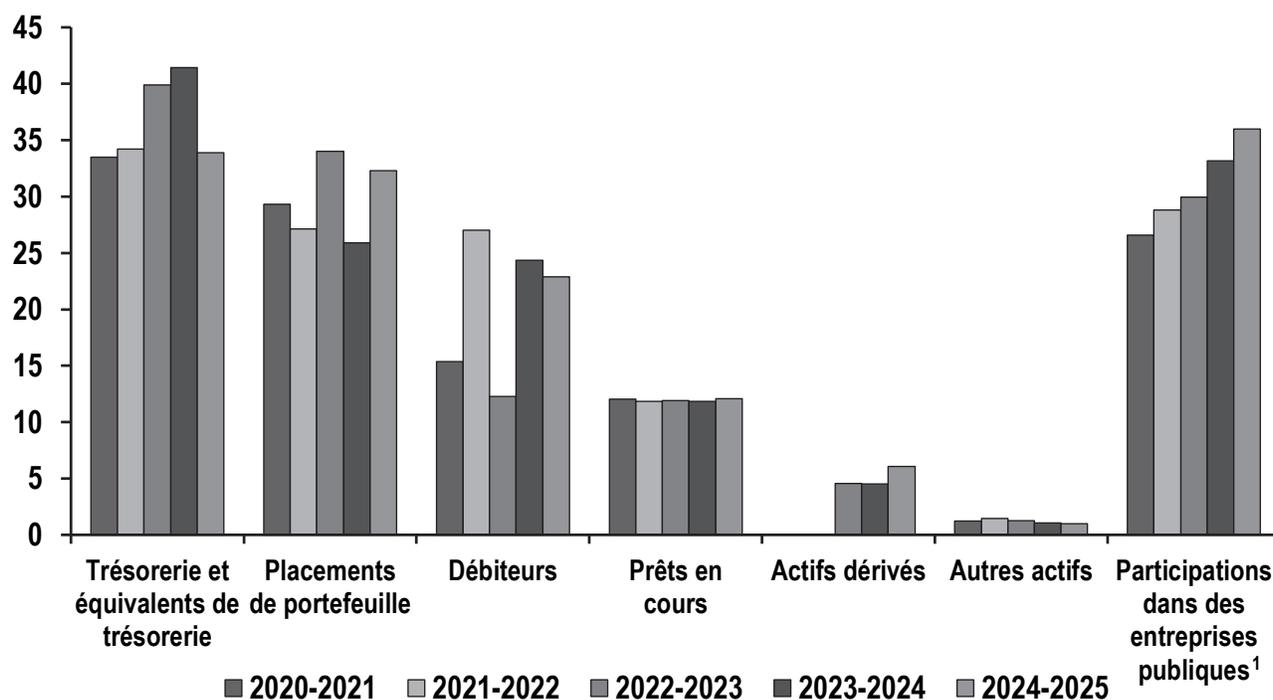
- baisse de 1,4 milliard de dollars des débiteurs en raison surtout de la diminution des créances au titre de la taxe de vente harmonisée et de l'impôt sur le revenu des particuliers, partiellement compensée par la comptabilisation des paiements au titre de la réclamation relative au tabac.

Le graphique 7 illustre les tendances récentes de l'actif financier du gouvernement.

Actifs financiers – comparaison sur cinq ans

Graphique 7

En milliard de dollars



¹ Entreprises publiques (Hydro One Limited, Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc., Jeux en ligne Ontario et Société ontarienne de vente du cannabis).

La valeur des actifs financiers, dont la trésorerie, les débiteurs et les placements de portefeuille, tend à varier davantage étant donné que les actifs d'une année à l'autre sont souvent le fait de circonstances particulières à la fin de l'exercice et fonction, par exemple, des emprunts anticipés pour répondre aux besoins de la période suivante.

Le total des participations dans les entreprises publiques a augmenté de manière relativement constante depuis 2020-2021. L'augmentation nette s'explique principalement par une hausse de l'actif net dans les entreprises publiques, dont les revenus nets tirés d'Ontario Power Generation et les bénéfices liés à l'Ontario Nuclear Funds Agreement pour la gestion des déchets de combustion et au déclassement des centrales nucléaires.

Immobilisations corporelles

Le gouvernement est chargé d'un important portefeuille d'actifs non financiers, qui est presque entièrement constitué d'immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles appartenant au gouvernement et à ses entités consolidées constituent l'élément le plus important des investissements dans l'infrastructure de l'Ontario. Ces actifs englobent ceux que la province possède directement, comme les routes provinciales, les réseaux de transports en commun, ainsi que les actifs des hôpitaux, des conseils scolaires, des collèges, des sociétés d'aide à l'enfance et des organismes qui sont consolidés dans ses états financiers. On tient compte des actifs des entreprises publiques dans l'état de la situation financière de l'Ontario en tant que « participations dans des entreprises publiques » sous « Actif financier ».

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles de l'Ontario inscrite s'établissait à 177,8 milliards de dollars en 2024-2025, soit une augmentation de 16,1 milliards de dollars, ou 10,0 %, par rapport à l'exercice précédent. Ensemble, les immeubles, notamment les hôpitaux, les écoles et les collèges, constituent la plus grande part de ce montant, soit 78,2 milliards de dollars. Le total figurant dans le bilan comporte aussi des biens en construction, dont certains sont construits selon le modèle des partenariats public-privé, en vertu duquel le secteur privé finance les biens durant la construction. L'incidence du modèle des partenariats public-privé sur le passif du bilan est abordée dans la section « Autre financement à long terme ».

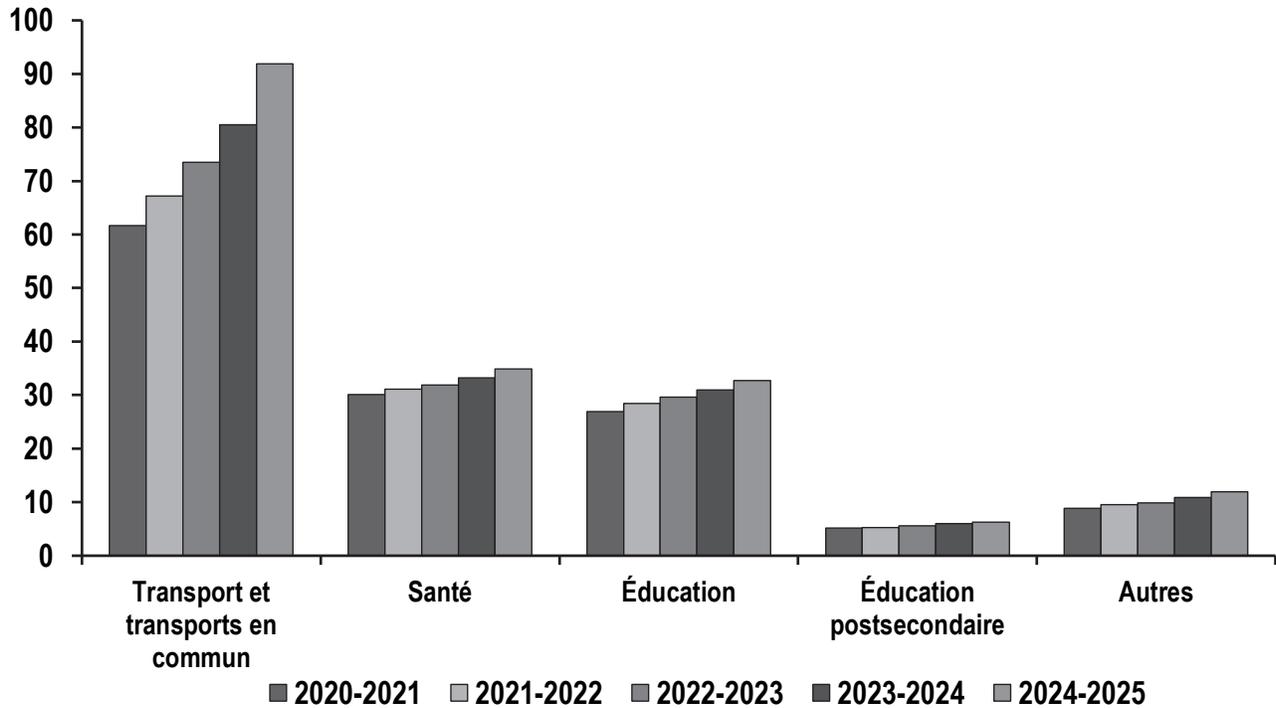
La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté en moyenne de 7,6 % par année au cours de la période allant de 2020-2021 à 2024-2025. Cette augmentation est en majeure partie attribuable à la construction et à la rénovation d'immeubles dans la province, aux infrastructures de transport, dont les routes et les ponts provinciaux, ainsi qu'au réseau de transport en commun provincial appartenant à Metrolinx, un organisme du gouvernement.

Le graphique 8 illustre les tendances récentes de la valeur comptable des immobilisations corporelles provinciales par secteur.

Tendances de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles provinciales – comparaison sur cinq ans

Graphique 8

En milliards de dollars



Dépenses liées à l'infrastructure

Les dépenses au titre de l'infrastructure de l'Ontario en 2024-2025 ont été de 29,2 milliards de dollars (voir le tableau 5). Cela inclut 24,5 milliards de dollars investis dans des actifs appartenant au gouvernement et à ses entités consolidées, comme il en est question dans la section sur les immobilisations corporelles, et 4,7 milliards de dollars fournis aux fins d'investissement dans les immobilisations à des partenaires non consolidés tels que les universités et les municipalités, ainsi que d'autres dépenses en infrastructure.

Les dépenses totales dans l'infrastructure en 2024-2025 sont de 5,6 milliards de dollars supérieures à celles de l'exercice précédent, une hausse des charges ayant été constatée dans tous les secteurs, à l'exception du secteur de l'éducation postsecondaire. La hausse des investissements concerne l'infrastructure sanitaire, les transports en commun, les écoles, les établissements correctionnels, les services à large bande et l'infrastructure visant la construction de logements, partiellement contrebalancée par la diminution des dépenses dans le secteur de l'éducation postsecondaire.

Le total en 2024-2025 est conforme aux 29,2 milliards de dollars établis dans le budget de 2024, et correspond aux augmentations dans les secteurs du transport, de l'éducation et de la santé, contrebalancées par des diminutions dans les secteurs de l'éducation postsecondaire et Autres.

Dépenses d'infrastructure, 2024-2025 (en milliards de dollars)				Tableau 5	
Secteur	Investissement dans les immobilisations ¹	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure ²	Total des dépenses liées à l'infrastructure	Budget de 2024 Total des dépenses liées à l'infrastructure	
Transport et transports en commun	14,3	1,2	15,5	14,8	
Santé	4,0	0,4	4,4	3,9	
Éducation	3,7	0,2	3,9	3,4	
Éducation postsecondaire	0,7	0,2	0,9	1,0	
Autres secteurs ³	1,8	2,8	4,6	6,2	
Totaux^{4,5}	24,5	4,7	29,2	29,2	

¹ Englobe des redressements en fonction de la valeur comptable nette des actifs aliénés pendant l'exercice et des réévaluations.

² Consistent principalement en transferts aux municipalités et aux universités à des fins d'immobilisations, et en dépenses pour la réparation d'immobilisations.

³ Comprennent les secteurs des services sociaux et de la justice, Internet haute vitesse, l'administration du gouvernement, les richesses naturelles, et les industries de la culture et du tourisme.

⁴ Comprennent les contributions d'autres partenaires, qui désignent les investissements de tierces parties principalement dans les entités consolidées, comme les hôpitaux, les collèges, les conseils scolaires et les sociétés d'aide à l'enfance.

⁵ Comprennent les contributions fédérales et municipales aux investissements dans l'infrastructure provinciale.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Passif

Le passif de l'Ontario est constitué de la dette et d'autres obligations financières, dont des créiteurs et le coût estimé des paiements futurs, y compris le passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Voir le tableau 6.

Passif (en milliards de dollars)		Tableau 6			
	Chiffres réels de 2024-2025	% du total	Chiffres réels retraités de 2023-2024	% du total	Variation Augmentation (Diminution)
Créiteurs et charges à payer	44,9	7,9 %	48,9	8,9 %	(4,0)
Dette	462,0	80,9 %	437,6	79,3 %	24,4
Autre financement à long terme	19,2	3,4 %	18,0	3,3 %	1,2
Revenus et apports en capital reportés	16,7	2,9 %	17,4	3,2 %	(0,7)
Passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	13,7	2,4 %	13,8	2,5 %	(0,1)
Passifs dérivés	5,2	0,9 %	6,9	1,3 %	(1,7)
Autres passifs	9,4	1,6 %	9,4	1,7 %	–
Total du passif	571,2	100,0 %	552,0	100,0 %	19,1

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Dette

La dette constitue la plus grande partie du passif. Entre 2023-2024 et 2024-2025, la dette a augmenté de 24,4 milliards de dollars pour atteindre 462,0 milliards de dollars à la fin de l'exercice, en vue principalement de financer le déficit qui a augmenté pour soutenir des investissements dans les services publics essentiels, comme les soins de santé, l'éducation et l'infrastructure.

Le tableau 7 résume le financement du gouvernement en 2024-2025.

Utilisation des nouveaux fonds par l'Ontario, 2024-2025 (en milliards de dollars)		Tableau 7
Déficit de fonctionnement et autres opérations ¹		(0,8)
Investissement dans les immobilisations appartenant au gouvernement et à ses organismes consolidés, y compris les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance ²		23,1
Diminution de la trésorerie et des placements du gouvernement financés par des avoirs liquides ³		(1,2)
		21,1
Diminution d'autre financement à long terme, immobilisations corporelles financées par des partenariats public-privé (PPP) ⁴		3,3
Nouveau financement net		24,4

¹ Augmentation de la trésorerie découlant d'une augmentation nette de 1,9 milliard de dollars des variations de l'actif et du passif et d'un déficit de fonctionnement de 1,1 milliard de dollars. Voir l'état consolidé des flux de trésorerie.

² Nouveaux investissements dans des immobilisations corporelles de 23,2 milliards de dollars moins le produit de 0,1 milliard de dollars provenant de la vente d'immobilisations corporelles.

³ Diminution de la trésorerie due à des achats de placements supérieurs aux retraits de 6,4 milliards de dollars et à une dépense de la réserve de trésorerie de 7,6 milliards de dollars.

⁴ Y compris une augmentation nette du financement de projets d'immobilisations dans le cadre de partenariats public-privé (PPP). Voir la note 4 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le gouvernement a exécuté son programme d'emprunt annuel de 49,5 milliards de dollars en 2024-2025, comparativement aux 42,6 milliards de dollars empruntés en 2023-2024.

Autre financement à long terme

Cette catégorie englobe les obligations pour financer la construction de biens publics, y compris ceux obtenus dans le cadre de partenariats public-privé, et la dette totale du secteur parapublic. Tous les biens appartenant au gouvernement de l'Ontario et à ses entités consolidées, et le passif connexe lié au financement, font partie du bilan de l'Ontario pendant la construction et au moment où le passif est engagé. Pour des renseignements sur les investissements dans les biens, se reporter à la section sur les immobilisations corporelles.

Autres types de passifs

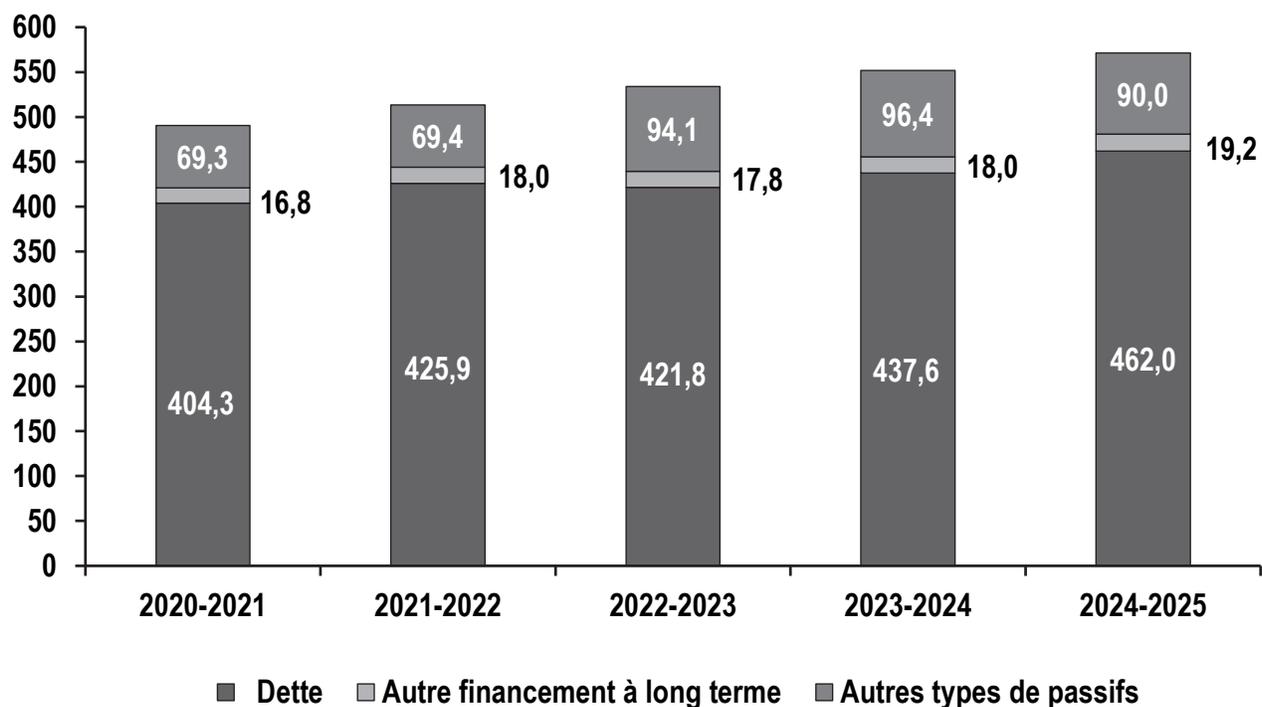
Les autres types de passifs englobent les créiteurs, les prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, les paiements de transfert reçus du gouvernement fédéral qui n'ont pas été utilisés et qui représentent des revenus reportés, les passifs dérivés et d'autres passifs.

Le graphique 9 illustre les tendances récentes du passif de l'Ontario. Cette tendance au cours de la période allant de 2020-2021 à 2024-2025 montre que la dette publique a augmenté, en raison surtout du financement des investissements dans les immobilisations et des déficits annuels. Les autres types de passifs, dont les créiteurs et les revenus reportés, ont tendance à être plus variables, puisqu'ils s'appliquent souvent à des circonstances particulières à la fin de l'exercice, telles que les charges à payer pour des biens et des services.

Passifs – tendance sur cinq ans

Graphique 9

En milliards de dollars



Risques et gestion des risques

L'information et les résultats financiers de l'Ontario sont assujettis à différents risques et incertitudes sur lesquels le gouvernement provincial n'a que peu ou pas de contrôle.

Les revenus fiscaux de l'Ontario sont en majorité administrés et perçus par le gouvernement fédéral en vertu de divers accords de perception fiscale. Le détail des cotisations réelles établies par l'Agence du revenu du Canada pour l'année d'imposition en cours et les années précédentes est communiqué au ministère des Finances de l'Ontario bien après la fin de l'année d'imposition. Si le gouvernement fédéral ne lui fournit pas ces informations, le ministère des Finances se fonde sur des modèles économiques pour établir les prévisions concernant les impôts relevant de l'administration fédérale. L'Ontario gère les risques liés aux prévisions de revenus en consultant des économistes du secteur privé en vue de formuler des hypothèses aux fins de planification pour le gouvernement. Par souci de prudence dans sa planification financière, le ministère des Finances prévoit une croissance du PIB légèrement inférieure à la moyenne des prévisions du secteur privé. Les revenus de l'Ontario sont largement tributaires du niveau d'activité économique et de son rythme dans la province.

Le gouvernement surveille constamment les revenus afin d'évaluer les risques auxquels ses finances pourraient être exposées. La collaboration avec l'Agence du revenu du Canada, qui administre environ 80 % des revenus fiscaux de l'Ontario, est essentielle à cette fin. En outre, l'Ontario cherche sans cesse des façons d'améliorer ses méthodes de prévision et de surveillance des rentrées d'impôt.

Il y a aussi des risques associés à d'autres sources de revenus, tels que les transferts fédéraux et les revenus tirés des entreprises publiques. Comme ces éléments représentent une plus petite part du total des revenus, comparativement aux sources de revenus plus importantes, telles que les revenus fiscaux, les risques qu'ils présentent sont relativement plus faibles pour le plan financier. En outre, ces risques sont difficiles à prévoir et à quantifier. Ainsi, les paiements de transfert fédéraux sont assujettis aux changements apportés aux politiques fédérales tandis que les bénéfices nets des entreprises publiques sont assujettis aux décisions réglementaires et aux conditions du marché. La note 1 afférente aux états financiers consolidés fournit d'autres détails sur l'incertitude de mesure.

En outre, compte tenu du rythme actuel des changements ainsi que de la nature interconnectée de l'environnement externe et des risques émergents, la province doit tenir compte des risques et des débouchés potentiels lorsqu'elle établit ses priorités. Des éléments tels que l'intelligence artificielle, la stabilité géopolitique et économique (p.ex., droits de douane et commerce), la cybersécurité, l'infrastructure, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et l'évolution de la main-d'œuvre créent un environnement dynamique qui peut comporter des risques ou aggraver des risques existants pour le gouvernement et nécessite des réponses ciblées et des mesures d'atténuation afin de soutenir la capacité du gouvernement à donner suite à ses priorités.

Pour relever ces défis, des investissements cruciaux et des dépenses supplémentaires ont permis de fournir des services et d'exécuter des programmes. Il s'agissait notamment d'élaborer des politiques et d'apporter des changements aux programmes existants, ainsi que de continuer à mettre l'accent sur la modernisation des services gouvernementaux afin de soutenir le développement économique, de permettre le passage au numérique et de répondre aux principaux besoins en matière d'infrastructure.

Les autres outils de gestion des risques employés par le gouvernement comprennent les fonds de prévoyance pour s'attaquer aux risques qui s'étaient matérialisés. Dans le budget de 2024, le gouvernement a engagé un total de 1,5 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au titre du fonctionnement et 0,1 milliard de dollars au titre des immobilisations) pour le fonds de prévoyance standard. Après la publication du budget de 2024, une somme supplémentaire de 0,9 milliard de dollars a été versée dans le fonds de prévoyance standard afin de soutenir la mise en œuvre des initiatives annoncées dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2024*. Le fonds de prévoyance standard a été utilisé pour soutenir différentes initiatives, telles que les suivantes :

- coûts de la rémunération dans la fonction publique de l'Ontario;
- The Beer Store, pour favoriser une transition stable vers un marché des boissons alcoolisées plus ouvert et plus pratique;
- aide sociale, principalement pour répondre à la demande plus élevée que prévu pour le programme Ontario au travail.

Conformément à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, l'excédent ou le déficit prévu chaque année comporte une réserve en guise de protection contre les changements imprévus aux revenus et aux charges qui pourraient avoir des incidences négatives sur les résultats financiers du gouvernement. Le budget de 2024 prévoyait une réserve de 1,0 milliard de dollars pour 2024-2025. Exclusion faite de cette réserve, le déficit prévu pour 2024-2025 dans le budget de 2024 se chiffrait à 8,8 milliards de dollars.

Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser en raison de passifs éventuels, comme les litiges en cours et les revendications territoriales, et dont on peut raisonnablement faire une estimation, sont imputées aux charges et constatées au titre du passif. La note 1 des états financiers consolidés fournit d'autres détails à ce sujet.

La note 3 des états financiers consolidés explique les stratégies de gestion des risques du gouvernement qui visent à s'assurer que les risques liés aux emprunts sont gérés avec prudence et de façon efficiente.

Les changements aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour le secteur public formulés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) peuvent avoir une incidence sur les budgets, les estimations et les résultats de l'Ontario. Le Bureau du contrôleur général, Secrétariat du Conseil du Trésor, surveille activement les changements proposés et fait part de ses observations aux autorités chargées d'établir les normes afin que celles-ci favorisent la prise de décisions judicieuses quant aux politiques publiques, à la transparence et à la responsabilité en matière de rapports financiers.

Ratios financiers clés

Dans cette section du rapport annuel, on se sert d'indicateurs financiers clés pour évaluer la situation financière de l'Ontario. Les niveaux et les tendances de ces indicateurs montrent l'incidence de la conjoncture économique et de divers événements sur les finances du gouvernement de l'Ontario. Les ratios et le niveau de chacun au cours des cinq derniers exercices sont décrits au tableau 8.

Ratios financiers clés		Tableau 8				
Pour l'exercice clos le 31 mars		2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Viabilité	Dettes nette-PIB (%)	42,6 %	39,5 %	37,7 %	36,6 %	36,2 %
	Dettes nette-revenus d'exploitation (%)	225,8 %	206,8 %	207,3 %	199,0 %	191,2 %
	Dettes nette par habitant (\$)	25 234 \$	25 794 \$	26 405 \$	26 228 \$	26 485 \$
Souplesse	Intérêt net-revenus d'exploitation (%)	7,5 %	6,8 %	6,4 %	5,5 %	5,5 %
	Revenus d'exploitation autonomes-PIB (%)	15,0 %	15,9 %	15,2 %	15,3 %	15,8 %
Vulnérabilité	Transferts fédéraux-total des revenus d'exploitation (%)	20,6 %	16,5 %	16,2 %	16,7 %	16,4 %
	Dettes en devises par rapport à la dette totale (%)	15,8 %	16,1 %	14,0 %	12,9 %	14,5 %
	Dettes en devises non couvertes (%)	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %

Nota :

- 1) Depuis 2020-2021, l'Ontario présente la dette publique déduction faite de tout placement dans ses propres obligations et bons du Trésor.
- 2) Les prévisions des ratios de la dette nette et des ratios connexes dans le budget annuel sont fondées sur un calcul qui tient compte de la réserve.
- 3) Les ratios de la viabilité pour 2023-2024 et 2024-2025 ont été présentés de manière à tenir compte d'une modification à la convention comptable relative au calcul des revenus constatés par régularisation découlant de l'impôt des sociétés, et de l'incidence sur la dette nette. Voir la note 17 des états financiers consolidés.
- 4) Afin d'harmoniser l'analyse des ratios liée au changement dans la présentation des frais d'intérêt, les mesures du ratio de l'Ontario ont été renommées. « Revenus » a été renommé « Revenus d'exploitation » pour tenir compte des changements dans la présentation. L'intérêt net représente les intérêts et autres frais de service de la dette, déduction faite des revenus d'intérêt et de placements. Les revenus d'exploitation correspondent au total des revenus, déduction faite des revenus d'intérêt et de placements.

Sources : Le PIB nominal est fondé sur les Comptes économiques de l'Ontario du premier trimestre de 2025 publiés par le ministère des Finances de l'Ontario. Les estimations démographiques proviennent de Statistique Canada.

Mesures de la viabilité

La dette nette permet de mesurer les revenus futurs dont le gouvernement aura besoin pour acquitter les frais associés à ses opérations antérieures. La dette nette en pourcentage du PIB de l'Ontario indique les demandes financières exercées sur l'économie et résultant des politiques du gouvernement en matière de dépenses et d'imposition. Un ratio dette nette-PIB moindre indique généralement une viabilité accrue.

Le ratio dette nette-PIB du gouvernement était de 36,2 % à la fin de l'exercice 2024-2025, ce qui est inférieur au ratio de 39,2 % prévu dans le budget de 2024. Comme le montre le tableau 8, ce ratio a diminué de 0,4 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, principalement parce que la dette nette a augmenté moins vite que le PIB. Le ratio dette nette-revenus d'exploitation est une autre importante mesure de la viabilité, car la dette nette témoigne des revenus futurs nécessaires pour acquitter les frais associés à des opérations et événements antérieurs. Un ratio dette nette-revenus d'exploitation moindre indique généralement une viabilité accrue. Ce ratio était de 191,2 % à la fin de l'exercice 2024-2025, ce qui est inférieur aux 213,5 % prévus dans le budget de 2024. Le ratio a diminué de 7,8 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable au fait que les revenus d'exploitation ont été plus élevés.

Mesures de la souplesse

Le ratio intérêt net-revenus d'exploitation indique la part des revenus provinciaux qui sert à payer l'intérêt et les autres frais de service de la dette et qui n'est donc pas disponible pour les programmes. Les revenus d'exploitation correspondent au total des revenus, déduction faite des revenus d'intérêt et de placements. Un ratio plus faible indique généralement qu'un gouvernement a plus de souplesse pour consacrer ses revenus aux programmes. Le ratio a diminué pour l'Ontario au cours des cinq dernières années, étant passé d'un sommet de 7,5 % en 2020-2021 au niveau actuel de 5,5 %.

Les revenus d'exploitation autonomes exprimés en pourcentage du PIB de l'Ontario démontrent la mesure dans laquelle le gouvernement tire parti des fonds de l'économie provinciale perçus par l'entremise de l'imposition, des frais d'utilisation et d'autres sources de revenus qu'il contrôle. Un fardeau fiscal lourd peut rendre une collectivité publique moins compétitive. Ainsi, l'augmentation de ce ratio peut réduire la souplesse quant aux revenus futurs.

Mesures de la vulnérabilité

Les transferts du gouvernement fédéral, exprimés en pourcentage du total des revenus d'exploitation, indiquent la mesure dans laquelle l'Ontario dépend du gouvernement fédéral pour ses revenus. Un ratio plus élevé peut supposer qu'un gouvernement provincial dépend plus des transferts fédéraux. Les provinces peuvent avoir un contrôle limité sur la valeur de ces transferts, et des modifications apportées aux politiques fédérales peuvent entraîner des fluctuations des revenus provinciaux provenant du gouvernement fédéral.

La part des revenus de l'Ontario qui provient des transferts fédéraux (y compris les transferts directs au secteur parapublic) est de 16,4 % en 2024-2025. Ce chiffre est conforme aux parts qui avaient été observées ces dernières années, mais inférieur à celui de 2020-2021 en raison du financement important de durée limitée lié à la COVID-19.

La dette en devises par rapport à la dette totale est une mesure de la vulnérabilité associée aux fluctuations des taux de change. En effectuant des emprunts en devises, l'Ontario diversifie son bassin d'investisseurs et sa base de financement. Cela permet aussi au gouvernement de maintenir un accès adéquat à du capital étranger si les conditions du marché canadien deviennent moins favorables. L'Ontario gère son risque de change en se couvrant, c'est-à-dire en convertissant son exposition en devises à l'aide d'instruments financiers. Grâce à des opérations de couverture efficaces, le gouvernement limite constamment son exposition aux fluctuations de devises. Cette exposition, qui était de 0,1 % de la dette contractée pour les besoins de la province en 2020-2021, est demeurée inchangée entre 2021-2022 et 2024-2025.

Gestion financière

Utilisation des deniers publics

Pour soutenir la croissance économique à long terme et la viabilité des finances publiques, le gouvernement demeure résolu à assurer la bonne gestion de l'argent des contribuables. Il s'agit notamment de privilégier la prise de décision fondée sur des données probantes et la mesure du rendement afin de cerner les possibilités de modernisation et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes et services publics.

Pour mieux appuyer cette approche, le gouvernement met de l'avant une stratégie de gestion des résultats afin de promouvoir une meilleure harmonisation entre la mesure du rendement et les objectifs stratégiques dans l'ensemble du secteur public. Ces efforts visent à renforcer la responsabilisation, à éclairer la prise de décisions et à soutenir la prestation de programmes et de services efficaces et efficients tout en assurant la viabilité financière.

Le Comité de la vérification et de la responsabilisation (CVR) appuie dans une large mesure les efforts du gouvernement visant à assurer l'efficacité et l'efficience des opérations ainsi qu'une gérance judicieuse des fonds publics grâce à des pratiques adéquates de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle interne. Il contribue à l'amélioration de la gouvernance en fournissant des informations et une orientation pour assurer l'alignement continu des services d'audit interne sur les risques émergents et les priorités du gouvernement, en fonction des conseils stratégiques indépendants que lui fournit son comité consultatif, le Comité de vérification interne de l'Ontario (CVIO).

Activités non financières

La présente section porte sur les résultats non financiers clés des principaux secteurs. Elle a pour objet de présenter les points saillants des dépenses du gouvernement et des activités connexes dans ces secteurs.

Secteur de la santé

Le système de santé de l'Ontario offre aux résidentes et aux résidents l'accès aux soins dont ils ont besoin, quand et où ils le souhaitent, à toutes les étapes de leur vie. L'Ontario met en place un système de soins de santé public centré sur le patient, équitable, axé sur les résultats, et durable.

Les résultats déclarés en 2024-2025 englobent notamment les suivants :

- Lancement de l'Équipe d'action pour les soins primaires, dirigée par la docteure Jane Philpott, afin de mettre en œuvre un plan qui appuiera l'objectif du gouvernement de relier toutes les personnes de la province à un médecin de famille ou à une équipe de soins primaires d'ici 2029.
- Élargissement du Programme ontarien de dépistage du cancer du sein en abaissant à 40 ans l'âge d'accès direct aux mammographies financées par les deniers publics, ce qui permet à davantage de femmes de bénéficier de services de dépistage pour détecter et traiter plus rapidement un cancer du sein.
- Ajout de nouveaux lits dans les centres de soins palliatifs pour adultes dans l'ensemble de la province afin d'élargir l'accès aux soins de fin de vie dans la communauté, de nouveaux lits destinés aux soins palliatifs pour enfants ayant déjà été ajoutés au centre Keaton's House – Paul Paletta Children's Hospice à Hamilton.
- Adoption du test de dépistage du virus du papillome humain (VPH) dans le cadre du Programme ontarien de dépistage du cancer du col utérin comme principal test de dépistage pour ce cancer.
- Financement et administration publics d'un nouveau traitement contre le cancer de la prostate à un stade avancé – première province ou premier territoire au Canada à prendre une telle mesure.
- Achèvement du projet de réaménagement de l'Hôpital Mount Sinai consistant à construire un nouveau service d'urgence agrandi, des salles d'opération et une unité de soins intensifs pour offrir un espace plus moderne et ainsi améliorer les soins prodigués aux patients subissant une intervention chirurgicale, nécessitant des soins d'urgence et à ceux atteints d'un cancer.
- Mise à disposition d'un plus grand nombre d'ambulances dans l'ensemble de la province et investissement dans le Programme d'affectation du personnel infirmier aux soins des patients arrivant en ambulance afin d'aider les hôpitaux à embaucher davantage de personnel infirmier et d'autres professionnels de la santé spécialisés dans le déchargement des patients transportés par ambulance aux services d'urgence des hôpitaux.

- Élargissement du programme contre le virus respiratoire syncytial (VRS) afin que plus de nourrissons, d'enfants présentant un risque élevé et de femmes enceintes aient accès aux vaccins VRS qui peuvent permettre de renforcer la protection durant l'automne, saison des maladies respiratoires.
- Relèvement des seuils de revenu annuel admissible du Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés et du Programme de la quote-part pour les personnes âgées au bénéfice des Ontariens célibataires âgés de 65 ans et plus afin d'aider les personnes âgées à accéder aux soins dentaires et aux soins de santé dont elles ont besoin.
- Élargissement, pour la première fois depuis 2010, de la liste des médicaments que les sages-femmes peuvent prescrire et administrer.
- Achèvement des travaux et ouverture de nouveaux lits, et mise à niveau de lits dans le secteur des soins de longue durée entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025.
- Soutien au recrutement de plus de 3 300 préposés aux services de soutien à la personne dans les secteurs des soins de longue durée, des soins à domicile et en milieu communautaire grâce à de nouvelles mesures d'incitation au recrutement mises en oeuvre depuis novembre 2023.
- Poursuite du Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée qui soutient les services paramédicaux certifiés de l'Ontario afin d'aider les personnes âgées admissibles à rester chez elles en toute sécurité et plus longtemps en leur donnant accès à des services médicaux non urgents.
- Poursuite des investissements dans la dotation en personnel de soins de longue durée afin de mieux atteindre les objectifs moyens du système de soins de longue durée, qui sont de quatre heures de soins par jour dans les foyers destinés à ces soins.
- Lancement du programme pour les solutions technologiques intégrées en 2024-2025, qui fournit un financement supplémentaire pour aider les foyers de soins de longue durée à acquérir des technologies de gestion des médicaments afin de prescrire et de distribuer des médicaments et d'améliorer leur accès aux outils et aux ressources nécessaires pour prendre des décisions cliniques appropriées et précises.
- Réalisation de 10 146 inspections afin de faire respecter les exigences législatives et réglementaires et lancement d'une initiative d'aide à la conformité visant à aider les foyers de soins de longue durée à se conformer à la réglementation.

Secteur de l'éducation

Le système ontarien d'éducation et de la petite enfance financé par les deniers publics vise à préparer les enfants et les élèves de l'Ontario à réussir, et à veiller à ce que les jeunes puissent acquérir les compétences recherchées sur le marché du travail qui leur permettront d'obtenir de bons emplois bien rémunérés. Le gouvernement s'engage à faire en sorte que l'Ontario conserve un système d'éducation de premier ordre, tant en anglais qu'en français, qui met l'accent sur les compétences fondamentales importantes, telles que la lecture, l'écriture et les mathématiques.

Les résultats déclarés en 2024-2025 englobent les suivants :

- Poursuite des travaux visant à moderniser le curriculum pour veiller à ce que les élèves possèdent les compétences fondamentales en lecture, en écriture, ainsi qu'en science, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM) pour mieux les préparer aux emplois de demain. Cela comprend :
 - révision du cours Exploration de carrière de 10e année pour y inclure un nouvel apprentissage obligatoire sur la littératie en santé mentale;
 - mise en œuvre d'un nouveau cours décloisonné de 9e année, Exploration de la géographie du Canada, et de nouveaux cours de 9e et 10e année, Affaires et commerce et Éducation technologique;
 - lancement d'un nouveau cours d'anglais en 9e année pour les écoles de langue française;
 - obligation pour tous les élèves du palier secondaire d'obtenir un crédit en éducation technologique de 9e ou 10e année dans le cadre de leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario;
 - poursuite des investissements dans des mesures de soutien ciblées en classe et à la maison afin d'aider les élèves à acquérir les compétences et les connaissances en mathématiques, en lecture et en écriture dont ils ont besoin pour réussir;
 - annonce d'une nouvelle exigence en matière de littératie financière pour l'obtention du diplôme afin de doter les élèves de compétences pratiques dans ce domaine, telles que l'établissement et la gestion d'un budget familial, l'épargne en vue de l'achat d'une maison, l'apprentissage de l'investissement judicieux et la protection contre la fraude financière.
- Poursuite de la mise en œuvre de politiques et de programmes qui soutiennent les élèves dans leurs études et leur carrière. Cela comprend notamment :
 - administration de programmes de compétences professionnelles, comme les programmes à double reconnaissance de crédit et la Majeure haute spécialisation;

- intégration du nouveau volet Accélération de l'apprentissage et de la formation professionnelle (APTE), à compter de septembre 2025, pour permettre aux élèves de 11e et 12e année de participer à un apprentissage en milieu professionnel grâce à des crédits supplémentaires d'éducation coopérative, et ce, tout en terminant leurs études secondaires;
- mise en œuvre d'un encadrement professionnel pour les élèves de 9e et de 10e année afin d'explorer de nouvelles possibilités dans le domaine des STIM et des métiers spécialisés.
- Adoption d'un code de conduite provincial actualisé visant à réduire les distractions dans les salles de classe, à améliorer la santé et la sécurité des élèves et à mettre l'accent sur l'apprentissage afin de préparer les élèves à la vie après l'obtention de leur diplôme.
- Négociation fructueuse de conventions collectives avec les travailleurs en éducation, évitant ainsi des grèves ou des interruptions des services. Des ententes ont également été conclues avec les directions d'école et les directions adjointes.
- Amélioration de l'accès aux services de garde d'enfants; il y a maintenant 516 455 places dans les services de garde agréés pour les enfants de zéro à 12 ans, ce qui représente une augmentation de 11 400 places depuis le 31 mars 2023.

Secteur de l'éducation postsecondaire

Le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario dote les étudiantes et étudiants et les chercheurs d'emplois d'une éducation et de compétences de haut niveau leur ouvrant des portes sur de bons emplois, et il fournit aux entreprises de la province la main-d'œuvre qualifiée et les talents nécessaires à leur réussite et à leur prospérité.

Les résultats déclarés en 2024-2025 englobent les suivants :

- Maintien du taux de diplomation postsecondaire à environ 75 % en 2024-2025, ce qui correspond au taux enregistré en 2023-2024.
- Soutien financier fourni à environ 494 000 étudiantes et étudiants à temps plein durant l'exercice 2024-2025 dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario.
- Soutien à 7 200 étudiantes et étudiants dans le cadre de la subvention ontarienne Apprendre et rester, avec plus de 57 millions de dollars de subventions accordées à ce jour durant l'année scolaire 2024-2025.
- Soutien à 284 projets de recherche pour favoriser l'innovation dans les instituts et organismes de recherche de premier ordre dans la province, dont les collèges, les universités et les hôpitaux de recherche, grâce au Fonds pour la recherche en Ontario et au Programme de bourses de nouveaux chercheurs.

- Soutien à la formation d'un plus grand nombre de médecins par l'ajout de 340 postes pour les étudiants de premier cycle et de 551 postes pour les étudiants des cycles supérieurs dans les facultés de médecine au cours des cinq prochaines années.
- Soutien à la formation en soins infirmiers grâce à l'ajout de 3 000 places supplémentaires dans les programmes de soins infirmiers auxiliaires et de baccalauréat en sciences infirmières à partir de l'automne 2023.
- Soutien à la commercialisation par l'intermédiaire de Propriété intellectuelle Ontario, qui a accueilli plus de 500 nouveaux clients du secteur de la petite et moyenne entreprise en 2024-2025, pour un total de plus de 800 clients à la fin mars 2025.
- Soutien fourni à environ 6 500 stages de recherche de haute qualité par l'intermédiaire de Mitacs, une organisation qui établit des partenariats de recherche entre les établissements d'enseignement supérieur et l'industrie, grâce à une enveloppe de 32,4 millions de dollars sur trois ans.

Secteur des services à l'enfance et des services sociaux

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires finance, conçoit et offre des programmes et des services, en collaboration avec des partenaires communautaires, afin de protéger et de soutenir les personnes en situation de besoin en Ontario. Le ministère œuvre pour améliorer les résultats pour les enfants, les jeunes, les familles et les personnes qui ont besoin d'aide, ainsi que pour promouvoir les possibilités sociales et économiques pour les femmes dans l'ensemble de l'Ontario.

Les résultats déclarés en 2024-2025 englobent les suivants :

- Soutien aux personnes handicapées pour les aider à faire face à la hausse du coût de la vie en augmentant de près de 17 %, depuis septembre 2022, les prestations d'aide sociale de l'Ontario au titre, notamment, du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave.
- Poursuite du soutien aux enfants atteints d'autisme et à leurs familles en inscrivant des milliers d'enfants et de jeunes au Programme ontarien des services en matière d'autisme, ce qui comprend environ 22 000 enfants bénéficiant des services cliniques de base du programme en mars 2025, une augmentation d'environ 14 000 depuis 2022.
- Ouverture du centre Grandview Kids - Édifice Jerry Coughlan, centre de traitement pour enfants, entièrement accessible et à la pointe de la technologie, qui desservira annuellement plus de 6 000 enfants et jeunes ayant des besoins physiques, de communication et de développement dans la région de Durham.
- Maintien de l'aide offerte aux jeunes du système de protection de l'enfance afin qu'ils se préparent et réussissent après avoir quitté le système en leur offrant un soutien pour poursuivre des études supérieures, suivre une formation et trouver un emploi.

- Investissements dans 85 nouveaux projets communautaires dans l'ensemble de la province afin de prévenir la violence sexiste au moyen de l'éducation et de la sensibilisation, de bâtir des communautés plus sûres et plus saines, et d'améliorer le bien-être et les perspectives économiques des personnes et des familles.
- Soutien aux femmes pour qu'elles acquièrent les compétences, la formation et les connaissances nécessaires pour entrer sur le marché du travail et devenir financièrement autonomes grâce à des investissements dans 25 initiatives locales à l'échelle de la province par l'entremise du Programme pour la sécurité économique des femmes, lequel offre des possibilités de formation professionnelle et du soutien supplémentaire pour éliminer les obstacles à l'emploi.
- Soutien pour la construction du nouveau refuge Anduhyaun pour femmes autochtones à Toronto, lequel offrira un espace sécuritaire aux femmes et aux enfants autochtones fuyant la violence.
- Aide aux anciens combattants dans le besoin pour couvrir le coût croissant des produits de première nécessité, tels que le logement, les soins de santé, les appareils et accessoires fonctionnels ainsi que les articles personnels, en portant le montant maximal de l'aide accordée par la Commission d'aide aux anciens combattants de 2 000 \$ à 3 000 \$ par année.

Secteur de la justice

Le secteur de la justice appuie l'administration et la prestation des services de justice, dont l'administration des tribunaux, les poursuites relatives à des infractions, ainsi que la prestation de services juridiques et le soutien des victimes et des personnes vulnérables, en plus d'administrer les systèmes de sécurité publique, de police et de services correctionnels pour veiller à ce que les communautés diversifiées de l'Ontario soient soutenues et protégées.

Les résultats déclarés en 2024-2025 englobent les suivants :

- Continuation du plus important projet de renouvellement du secteur de la justice jamais entrepris en Ontario, conçu pour multiplier les services en ligne dans l'ensemble de la province, y compris dans les collectivités rurales, nordiques et des Premières Nations. Ce projet comprend les initiatives suivantes :
 - élargissement de l'accès aux audiences vidéo et audio dans l'ensemble de la province en permettant à 147 salles d'audience de l'Ontario de tenir des audiences hybrides, soit 23 salles d'audience de plus qu'en 2023-2024;
 - élargissement du service d'archivage électronique à plus de 900 types de documents civils, familiaux, de faillite, de la Cour divisionnaire et de la Cour des petites créances;
 - renforcement des capacités d'une plateforme en ligne unique afin de garantir au public l'accès aux informations judiciaires de base dans certaines affaires civiles et pénales en cours.

- Soutien aux tribunaux pour qu'ils puissent faire face à un nombre croissant de cas complexes en augmentant leur capacité à instruire des affaires. Cela comprend la nomination de 16 nouveaux juges pour poursuivre davantage de causes, et l'embauche de 190 nouveaux membres du personnel des services judiciaires afin d'appuyer l'administration des tribunaux et le pouvoir judiciaire tout en soutenant les victimes et les témoins dans le processus judiciaire.
- Investissement dans des opérations aériennes axées sur la lutte contre les détournements de voitures violents, le vol de voitures, les courses de rue et la conduite avec facultés affaiblies en consacrant des ressources pour soutenir les services de police régionaux d'Ottawa, de Toronto, de Durham, de Halton et de Peel, afin d'améliorer le temps de réponse et d'accroître la sécurité publique sur les autoroutes et les routes.
- Lancement du Tableau de bord provincial pour le respect des conditions de mise en liberté sous caution, visant à regrouper et à échanger des renseignements essentiels, en particulier pour les personnes accusées d'infractions liées aux armes à feu, afin d'aider la police à surveiller les délinquants à risque élevé qui sont en liberté sous caution.
- Poursuite des efforts visant à soutenir la Commission de service de police Nishnawbe Aski dans son intégration au cadre des services policiers de l'Ontario en vertu de la *Loi sur la sécurité communautaire et les services policiers*, notamment en doublant le nombre d'agents desservant 34 communautés des Premières Nations et en garantissant des services policiers adaptés à la culture, conformément aux normes de service prévues par la loi.
- Protection des pompiers grâce à la subvention pour la sécurité-incendie qui aide 374 services d'incendie municipaux à acheter de l'équipement et à moderniser l'infrastructure afin de réduire l'exposition aux produits chimiques cancérigènes.
- Modernisation de la gouvernance policière grâce à la mise en œuvre de la *Loi sur la sécurité communautaire et les services policiers* et à la création du premier Service d'inspection des services policiers au Canada afin d'assurer une surveillance indépendante, de stimuler l'amélioration du rendement et de renforcer la confiance du public à l'égard des services policiers au moyen d'inspections, d'analyses de données et d'une collaboration avec les services et les commissions de police.
- Renforcement des services de soutien en santé mentale pour le personnel chargé de la sécurité publique, notamment les policiers, les pompiers, les agents correctionnels et les ambulanciers paramédicaux, parallèlement à des initiatives telles que le Programme ontarien pour le mieux-être de la famille proche, qui offre des services de counseling aux familles des premiers intervenants décédés dans l'exercice de leurs fonctions ou par suicide.
- Augmentation de la capacité des prisons provinciales et modernisation des services correctionnels pour adultes dans tout l'Ontario. L'unité régionale de détention discontinuée du Centre de détention d'Elgin-Middlesex a été réaménagée et rouverte en mars 2025. D'importants projets d'infrastructure correctionnelle sont également en cours, tels que l'agrandissement du Complexe correctionnel de Brockville et du Centre de détention de Quinte.

- Soutien au marché réglementé des jeux en ligne de l'Ontario, qui a généré près de 3,2 milliards de dollars de recettes totales, soit une augmentation de 32 % par rapport à l'année précédente.

État et capacité des immobilisations corporelles provinciales

Les investissements dans l'infrastructure devraient être faits selon une approche fondée sur des données probantes. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur la gestion des actifs pour assurer la prestation de services publics de grande qualité, tout en gérant les coûts efficacement.

- La province a réalisé son premier inventaire des actifs en 2016, ce qui représente une étape importante vers la gestion plus efficace des actifs provinciaux. L'inventaire des actifs infrastructurels est maintenant mis à jour annuellement et contient actuellement des renseignements sur l'emplacement, l'âge, l'état et la valeur de plus de 15 000 immobilisations corporelles, dont des immeubles ainsi que la totalité des ponts et l'ensemble du réseau routier de la province. Cet inventaire englobe la majorité de l'infrastructure qui appartient à la province ou qui est consolidée (soit de certains organismes du secteur parapublic), ainsi que certains biens qui sont financés en partie par la province, mais qui ne lui appartiennent pas et qui ne sont pas consolidés.
- La province utilise l'inventaire pour suivre et contrôler l'état physique de ses actifs, et en rendre compte. Ainsi, l'inventaire des actifs infrastructurels contient des indicateurs tels que des indices de l'état des installations (IEI), des indices de l'état des ponts (IEP) et des indices de l'état de la chaussée (IEC), qui servent à évaluer l'état des actifs infrastructurels.
- L'Ontario a élargi la portée de ses données sur ses actifs infrastructurels en intégrant d'autres données et analyses pertinentes, comme la capacité et l'utilisation actuelles et prévues des actifs. Cet ensemble de données intégrées favorise la prise de décisions fondées sur des données probantes en matière de planification de l'infrastructure qui permettent de faire en sorte que les investissements dans l'infrastructure soient efficaces et effectués au bon endroit et au bon moment.

Transparence et responsabilité

L'Ontario continue de prendre des mesures pour améliorer la transparence et la responsabilité financière dans ses rapports financiers. Pendant tout l'exercice, le gouvernement présente des mises à jour régulières sur les finances de l'Ontario. Le rapport annuel et les états financiers consolidés ainsi que les renseignements complémentaires connexes sont essentiels pour démontrer la transparence et la responsabilité du gouvernement pour ce qui est de rendre compte de sa position et de ses activités financières à la fin de l'exercice.

Nouveautés en ce qui concerne les normes comptables pour le secteur public

Les rapports financiers du gouvernement de l'Ontario sont préparés selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et contenus dans le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Comme il est décrit à la note 1 des états financiers consolidés, les changements futurs apportés aux normes comptables du secteur public et du secteur privé peuvent avoir une incidence sur la façon dont les actifs, les passifs, les revenus et les charges sont présentés dans les rapports financiers consolidés de l'Ontario. D'autres projets en cours qui sont étroitement surveillés par l'Ontario comprennent la comptabilisation des éléments incorporels, les avantages sociaux des employés, la stratégie gouvernementale sans but lucratif et les projets d'amélioration annuels.

Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe

Chaque année, l'Institut C.D. Howe émet son commentaire sur la transparence des rapports financiers des gouvernements de palier supérieur du Canada, en mettant l'accent sur la pertinence, l'accessibilité, l'opportunité et la fiabilité de ces rapports financiers, y compris les Comptes publics. Chaque gouvernement reçoit une cote graphique en fonction de la qualité des chiffres présentés dans ces rapports, de l'accès et de la convivialité, ainsi que de la capacité de les utiliser pour prendre diverses décisions.

Dans le rapport de 2024, la cote de l'Ontario a été maintenue.

À la date de l'opinion de la vérificatrice générale concernant les Comptes publics 2024-2025, le rapport sur la responsabilité financière de 2025 portant sur les Comptes publics de l'Ontario 2023-2024 n'avait pas été publié.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux députés de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit de fonctionnement accumulé, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province de l'Ontario au 31 mars 2025, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution consolidée de sa dette nette, de l'évolution consolidée de son déficit de fonctionnement accumulé, de la réévaluation des gains et pertes consolidés, et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante de la province de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers pris dans leur ensemble ainsi qu'aux fins de la formation de mon opinion sur ceux-ci, et je n'exprime pas une opinion distincte sur ces questions.

Voici les questions clés de l'audit :

Questions clés de l'audit	Travaux d'audit effectués
Impôt sur le revenu des particuliers	
<p>L'impôt sur le revenu des particuliers a été désigné à titre de question clé de l'audit en raison de la grande importance de ce produit, et parce que son estimation est complexe et repose sur plusieurs sources de données et hypothèses.</p> <p>L'impôt sur le revenu des particuliers constitue la plus importante source de revenus de la province de l'Ontario, soit environ 55,7 milliards de dollars en 2024-2025 (50,8 milliards en 2024). La note 1d (Incertitude de mesure) fournit des informations sur l'incertitude entourant la mesure des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers.</p> <p>Le calcul des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers au cours d'un exercice est effectué à partir des estimations du ministère des Finances pour deux années civiles. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la province de l'Ontario enregistre neuf mois de revenus de l'année civile 2024 ainsi que les trois premiers mois de revenus de l'année civile 2025.</p> <p>Les cotisations fiscales pour l'année civile 2024 et pour l'année civile 2025 ne seront pas finalisées avant décembre 2025 et décembre 2026, respectivement. Par conséquent, les chiffres précis sur ces revenus ne peuvent être déterminés que 21 mois après la date de clôture de l'exercice. Le ministère des Finances estime donc ces revenus en se fondant sur les meilleures informations disponibles.</p>	<p>Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à évaluer le caractère approprié de la méthode utilisée pour produire les estimations; • à effectuer un examen rétrospectif pour évaluer l'exactitude des estimations de l'exercice précédent; • à tester l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes et des calculs de la direction; • à évaluer le caractère suffisant des informations fournies sur l'incertitude de mesure dans les états financiers consolidés; • à retenir les services d'un spécialiste de l'économétrie pour qu'il participe à l'évaluation du modèle d'estimation de l'impôt sur le revenu des particuliers créé par le ministère des Finances.
Impôt des sociétés	
<p>L'impôt des sociétés a été désigné à titre de question clé de l'audit en raison de l'importance de ce produit et parce que son estimation est complexe et repose sur plusieurs sources de données et hypothèses.</p> <p>L'impôt des sociétés est une importante source de revenus, ceux-ci s'étant chiffrés à environ 27,8 milliards de dollars en 2024-2025</p>	<p>Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à évaluer le caractère approprié de la méthode utilisée pour déterminer les estimations de l'impôt des sociétés; • à effectuer un examen rétrospectif pour évaluer l'exactitude des estimations de l'exercice précédent;

<p>(23,1 milliards en 2024). La note 1d (Incertitude de mesure) fournit des informations sur l'incertitude entourant la mesure des revenus tirés de l'impôt des sociétés.</p> <p>Les revenus tirés de l'impôt des sociétés sont fondés sur les déclarations de revenus ayant fait l'objet d'une cotisation par l'Agence du revenu du Canada (ARC) au 30 juin 2025 et comprennent des estimations de l'impôt des sociétés pour deux années civiles. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, la province de l'Ontario enregistre neuf mois de revenus de l'année civile 2024 ainsi que les trois premiers mois de revenus de l'année civile 2025.</p> <p>Les cotisations fiscales des sociétés pour l'année civile 2024 et pour l'année civile 2025 ne seront pas finalisées avant décembre 2025 et décembre 2026, respectivement. Par conséquent, les chiffres précis sur ces revenus ne peuvent être déterminés que 21 mois après la date de clôture de l'exercice. Le ministère des Finances de l'Ontario estime donc ces revenus en se fondant sur les meilleures informations disponibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • à tester l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes et des calculs de la direction; • à produire une fourchette d'estimation pour la comparer à celle du ministère des Finances; • à évaluer le caractère suffisant des informations fournies sur l'incertitude de mesure dans les états financiers consolidés; • à retenir les services d'un spécialiste de l'économétrie pour qu'il participe à l'évaluation du modèle d'estimation de l'impôt des sociétés créé par le ministère des Finances.
---	--

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

<p>La province de l'Ontario est le promoteur de plusieurs régimes de retraite, à titre particulier ou à titre collectif. De plus, elle présente dans ses états financiers consolidés les prestations de retraite des employés des secteurs hospitalier et collégial. L'actif et l'obligation au titre des prestations constituées dans le cadre de ces régimes sont estimés à plus de 13,7 milliards de dollars (13,8 milliards en 2024). Des informations au sujet des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs sont présentées aux notes 1d (Incertitude de mesure) et 6 (Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs).</p> <p>La province de l'Ontario fait appel à des tiers spécialistes de l'actuariat pour estimer l'obligation au titre des prestations constituées et d'autres informations à fournir par voie de notes afférentes aux états financiers. Ces calculs reposent sur la meilleure estimation de la direction aux fins des hypothèses économiques et démographiques importantes.</p>	<p>Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à évaluer les travaux des auditeurs des régimes de retraite quant à la fiabilité de la valeur liée au marché de l'actif des régimes utilisée dans les estimations, ainsi que leurs travaux relatifs aux données sur les participants que la direction a fournies à un spécialiste de l'actuariat pour préparer l'estimation des obligations au titre des prestations constituées; • à évaluer les titres et qualités des spécialistes de l'actuariat retenus par la direction; • à comprendre les hypothèses et les méthodes utilisées par ces spécialistes pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le caractère approprié des hypothèses et des méthodes utilisées, et à tester les données sous-jacentes sur les employés qui ont servi à évaluer ladite obligation;
--	---

<p>L'actif des régimes est évalué à la valeur liée au marché des régimes par capitalisation. La valeur liée au marché se fonde sur la juste valeur de l'actif des régimes déclarée dans les états financiers des régimes lors des cinq dernières années. En l'absence de données de marché observables relatives aux placements, on a recours à des estimations de la juste valeur qui exigent beaucoup de jugement de la part de la direction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> à travailler avec un spécialiste de l'actuariat indépendant à l'évaluation des hypothèses économiques et démographiques importantes retenues par la direction.
<p>Demande de rentes aux termes du traité Robinson-Supérieur</p>	
<p>Le 26 juillet 2024, la Cour suprême du Canada a statué dans Ontario (Procureur général) c. Restoule que la Couronne est tenue d'indemniser les demandeurs du lac Supérieur aux termes du traité Robinson-Supérieur. La Cour a enjoint à la Couronne d'entreprendre une période de négociation de six mois avec les demandeurs du lac Supérieur au sujet de l'indemnité à verser pour les manquements passés et, si un règlement n'était pas conclu, d'exercer son pouvoir discrétionnaire pour déterminer le montant de cette indemnité. Aucun règlement avec les demandeurs du lac Supérieur n'a été conclu pendant cette période. Par conséquent, conformément à l'arrêt de la Cour, la Couronne a exercé son pouvoir discrétionnaire et a déterminé qu'une indemnité d'un montant de 3,6 milliards de dollars devait être versée pour les manquements passés à la clause d'augmentation du Traité. La province de l'Ontario a accepté de payer la moitié de l'indemnité de 3,6 milliards de dollars, l'autre moitié étant payée par le gouvernement du Canada. Les demandeurs du lac Supérieur ont demandé à la Cour de contrôler la façon dont la Couronne exerce son pouvoir discrétionnaire pour assurer le respect de la Constitution, ce qui pourrait entraîner une indemnité supplémentaire à verser par la Couronne ou une répartition différente des coûts d'indemnisation entre la province et le gouvernement fédéral.</p> <p>La demande de rentes aux termes du traité Robinson-Supérieur a été désignée comme une question clé de l'audit en raison de la nature</p>	<p>Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> examiner la documentation à l'appui de l'état de la demande, des paiements et des charges à payer; obtenir et examiner l'évaluation du conseiller juridique sur l'état de la demande en envoyant une confirmation juridique; examiner l'exposé de position de la direction; examiner les informations fournies dans les états financiers consolidés relativement à cette demande ainsi que les paiements et charges à payer connexes.

<p>complexe de la demande et du jugement et des hypothèses comptables importants dans l'analyse entreprise par la province pour évaluer et estimer la probabilité de la responsabilité et de toute responsabilité additionnelle éventuelle. La Cour supérieure de justice de l'Ontario est actuellement saisie de la demande pour assurer le respect de la Constitution et déterminer si le montant combiné de 3,6 milliards de dollars versé par la province et le Canada constitue une indemnité appropriée.</p>	
Demande d'indemnité à l'industrie du tabac	
<p>Le 6 mars 2025, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a approuvé les plans d'arrangement en vertu de la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i> relativement aux poursuites historiques intentées contre les grandes compagnies de tabac canadiennes. Dans le cadre de la résolution approuvée par le tribunal, la province de l'Ontario a le droit de recevoir une indemnité de 7,1 milliards de dollars pour recouvrer une partie des coûts engagés pour les soins de santé liés au tabagisme. La province recevra l'indemnité sous forme d'un paiement initial, qui dépend du fonds de roulement des compagnies de tabac à la date de mise en œuvre des plans, et des cotisations annuelles payables en fonction du revenu net après impôt des compagnies de tabac, qui continueront d'être versées jusqu'au paiement intégral du montant global de l'indemnité.</p> <p>La demande d'indemnité à l'industrie du tabac a été désignée comme une question clé de l'audit en raison de l'ampleur de l'indemnité et du fait que l'estimation de la créance actualisée est complexe et comprend des hypothèses importantes en raison de la période prolongée pendant laquelle l'indemnité sera versée. La province a comptabilisé une valeur actualisée de l'indemnité de 3,4 milliards de dollars en revenus et en créances.</p> <p>La note 1d (Incertitude de mesure) fournit des informations sur l'incertitude de mesure liée au règlement relatif à l'industrie du tabac, dont les détails sont divulgués à la note 10.</p>	<p>Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obtenir le document de l'exposé de position de la direction relativement à la comptabilisation; • évaluer la position, les hypothèses et les commentaires de la direction au moyen de l'information accessible au public; • collaborer avec le conseiller juridique de la direction au sujet de l'état de la demande; • examiner la documentation à l'appui de l'état de la demande et des hypothèses et intrants utilisés pour estimer la créance et les revenus; • produire une estimation de la portée pour la comparer à l'estimation ponctuelle du ministère des Finances; • évaluer le caractère suffisant des informations fournies sur l'incertitude de mesure et d'autres informations dans les états financiers consolidés;

Autres informations d'accompagnement

Le gouvernement de l'Ontario est responsable des informations fournies dans le rapport annuel des Comptes publics de l'Ontario 2024-2025.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations qui accompagnent les états financiers consolidés, et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués sur ces autres informations, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la province de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gouvernement a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la province de l'Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- J'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la province de l'Ontario.
- J'apprécie le caractère approprié des conventions comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la province de l'Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la province de l'Ontario à cesser son exploitation;
- J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés présentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

L'audit des états financiers consolidés est une mission d'audit de groupe. En tant que tel, j'obtiens aussi des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe et assume l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis aussi aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, je détermine quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Je décris ces questions dans mon rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.



Toronto (Ontario)
29 août 2025

Shelley Spence, FCPA, FCA, LPA
Vérificatrice générale

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget ¹ 2024-2025	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres réels retraités (note 17) 2023-2024
Revenus (Annexes 1 et 2)			
Impôt sur le revenu des particuliers	51 936	55 701	50 773
Taxe de vente	38 832	39 363	39 864
Impôt des sociétés	24 915	27 757	23 094
Impôt-santé des employeurs	8 720	9 061	8 581
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 831	5 887	5 810
Contribution-santé de l'Ontario	5 014	5 221	5 008
Taxes sur l'essence et les carburants	2 576	2 233	2 137
Autres impôts et taxes	6 863	6 294	6 547
Total des impôts et taxes	144 687	151 517	141 814
Transferts du gouvernement du Canada	36 252	36 633	34 336
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic (Annexe 10)	10 241	14 710	13 071
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	6 786	7 465	7 427
Revenus d'intérêt et de placements	2 551	2 786	3 085
Autres	7 724	13 050	9 242
Total des revenus	208 241	226 161	208 975
Charges (Annexes 3 et 4)			
Santé	84 961	91 631	85 458
Éducation ²	39 306	40 059	38 810
Services à l'enfance et services sociaux	19 926	20 736	19 412
Intérêt et autres frais de service de la dette	16 464	15 122	14 461
Éducation postsecondaire	12 189	14 146	13 235
Justice	5 878	7 224	6 037
Autres programmes	38 323	38 333	32 255
Total des charges	217 047	227 251	209 668
Réserve	1 000	-	-
Déficit annuel	(9 806)	(1 090)	(693)

¹ Les montants déclarés comme « Plan » dans le budget de 2024 ont été reclassés. Voir la note 17.

² Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants sont incluses dans le poste Éducation (Annexe 4).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2025	Chiffres retraités (note 17) 2024
Passif		
Créditeurs et charges à payer (<i>Annexe 5</i>)	44 927	48 942
Dette (<i>note 2</i>)	462 044	437 633
Autre financement à long terme (<i>note 4</i>)	19 196	18 025
Revenus et apports en capital reportés (<i>note 5</i>)	16 741	17 443
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (<i>note 6</i>)	13 736	13 783
Passifs dérivés (<i>note 3</i>)	5 224	6 881
Autres passifs (<i>note 7</i>)	9 369	9 384
Total du passif	571 237	552 091
Actif financier		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 868	41 459
Placements de portefeuille (<i>note 8</i>)	32 301	25 919
Débiteurs (<i>note 10 et Annexe 6</i>)	22 893	24 340
Prêts en cours (<i>Annexe 7</i>)	12 065	11 852
Actifs dérivés (<i>note 3</i>)	6 090	4 531
Autres actifs	971	1 062
Participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	35 999	33 167
Total de l'actif financier	144 187	142 330
Dette nette	(427 050)	(409 761)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	177 766	161 631
Charges payées d'avance et autres éléments de l'actif non financier (<i>Annexe 11</i>)	2 224	2 029
Total de l'actif non financier	179 990	163 660
Déficit accumulé	(247 060)	(246 101)
Le déficit accumulé comprend :		
Déficit de fonctionnement accumulé	(249 226)	(248 482)
Gains de réévaluation accumulés	2 166	2 381
	(247 060)	(246 101)

Pour des renseignements supplémentaires, voir passif éventuel et obligations contractuelles (*note 11*) et droits contractuels (*note 12*).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget 2024-2025	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres réels retraités (note 17) 2023-2024
Déficit annuel	(9 806)	(1 090)	(693)
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	(22 808)	(24 545)	(18 713)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	8 372	8 347	7 969
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	–	138	301
Pertes (Gains) réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles	–	20	(231)
Variation du coût des immobilisations corporelles lié à la réévaluation des obligations de mise hors service des immobilisations (note 9)	–	(95)	(440)
(Augmentation) Diminution des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	–	(195)	1 253
	(14 436)	(16 330)	(9 861)
Déficit des cotisations – Ontario Power Generation (Annexe 9)	–	(2)	(2)
Incidence sur les capitaux propres – Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts (Annexe 9)	–	348	271
Augmentation de la dette nette à l'exclusion des gains/pertes de réévaluation nets	(24 242)	(17 074)	(10 285)
(Pertes) Gains de réévaluation nettes	–	(215)	2 076
Augmentation de la dette nette	(24 242)	(17 289)	(8 209)
Dette nette au début de l'exercice	(414 814)	(409 761)	(399 806)
Redressement concernant les revenus tirés de l'impôt des sociétés et les débiteurs (note 17)	–	–	(1 746)
Dette nette rajustée au début de l'exercice	(414 814)	(409 761)	(401 552)
Dette nette à la fin de l'exercice	(439 056)	(427 050)	(409 761)

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario		
État consolidé de l'évolution du déficit de fonctionnement accumulé		
		Chiffres retraités (note 17)
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2024-2025	2023-2024
Déficit de fonctionnement accumulé au début de l'exercice	(248 482)	(246 312)
Redressement concernant les revenus tirés de l'impôt des sociétés et les débiteurs (note 17)	–	(1 746)
Déficit de fonctionnement accumulé redressé au début de l'exercice	(248 482)	(248 058)
Déficit annuel	(1 090)	(693)
Déficit des cotisations – Ontario Power Generation (Annexe 9)	(2)	(2)
Incidence sur les capitaux propres – Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts (Annexe 9)	348	271
Déficit de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice	(249 226)	(248 482)
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.		

Province de l'Ontario		
État consolidé des gains et pertes de réévaluation		
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2024-2025	2023-2024
Gains de réévaluation accumulés au début de l'exercice	2 381	305
Gains/(Pertes) non réalisés dus à ce qui suit :		
Risques de change	(2 450)	13
Dérivés	1 863	944
Placements de portefeuille	85	49
Autres éléments de résultat global (perte) des entreprises publiques¹ (Annexe 9)	115	(58)
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires¹ (note 16)	195	1 138
Reclassés dans l'état consolidé des résultats :		
Risques de change	178	1
Dérivés	(182)	(95)
Placements de portefeuille	(19)	84
(Pertes) Gains de réévaluation nets pour l'exercice¹	(215)	2 076
Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	2 166	2 381

¹ Les pertes de réévaluation nettes comprennent 525 millions de dollars de pertes de réévaluation pour les entités du périmètre comptable qui ne sont pas des entités publiques (gains de réévaluation de 996 millions de dollars en 2023-2024) contrebalancées par 310 millions de dollars de gains de réévaluation pour les entreprises publiques (en lien avec les autres éléments du résultat global des entreprises publiques et la variation nette de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires) (gains de 1 080 millions de dollars en 2023-2024).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Chiffres retraités (note 17)	
	2024-2025	2023-2024
Activités de fonctionnement		
Déficit annuel	(1 090)	(693)
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	8 347	7 969
Pertes (Gains) réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles	20	(231)
Immobilisations corporelles apportées	(1)	(45)
Immobilisations corporelles sans effet sur la trésorerie financées par des swaps sur actifs	(4)	(7)
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	(7 465)	(7 427)
Rajustement du solde d'ouverture du déficit accumulé - Revenus tirés de l'impôt des sociétés et débiteurs (note 17)	–	(1 746)
(Pertes) Gains de réévaluation en cours d'exercice des entités qui ne sont pas des entreprises publiques	(525)	996
Rajustement pour (pertes) gains reportés des entreprises publiques (Annexe 9)	(3)	29
Éléments de trésorerie		
Diminution (Augmentation) des débiteurs (note 10 et Annexe 6)	1 447	(12 063)
Augmentation (Diminution) des prêts en cours (Annexe 7)	(213)	47
(Diminution) Augmentation des créditeurs et charges à payer (Annexe 5)	(4 015)	2 818
Diminution du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 6)	(47)	(347)
(Diminution) Augmentation des autres passifs (note 7)	(145)	46
(Diminution) Augmentation des revenus et des apports en capital reportés (note 5)	(702)	211
Remises des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	5 292	5 540
(Augmentation) Diminution des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	(195)	1 253
Diminution d'autres actifs	91	197
Trésorerie découlant des (affectée aux) activités de fonctionnement	792	(3 453)
Activités de capital		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(23 209)	(17 769)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	138	301
Trésorerie affectée aux activités de capital	(23 071)	(17 468)
Activités de placement		
Placements de portefeuille achetés	(263 312)	(157 269)
Placements de portefeuille remboursés	256 930	165 363
Trésorerie (affectée aux) découlant des activités de placement	(6 382)	8 094
Activités de financement		
Dette à long terme contractée	53 575	43 869
Dette à long terme remboursée	(33 130)	(26 790)
Diminution (Augmentation) des primes, escomptes et commissions non amorties pour la dette à long terme (note 2)	181	(1 168)
Augmentation (Diminution) de la dette à court terme	3 785	(77)
Diminution d'autre financement à long terme (note 4)	(125)	(665)
Diminution des passifs dérivés (note 3)	(1 657)	(804)
(Augmentation) Diminution des actifs dérivés (note 3)	(1 559)	40
Trésorerie découlant des activités de financement	21 070	14 405
(Diminution) Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(7 591)	1 578
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	41 459	39 881
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	33 868	41 459
Trésorerie	16 525	17 227
Équivalents de trésorerie	17 343	24 232
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.		

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Résumé des principales méthodes comptables

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de la province de l'Ontario (la province) selon les normes comptables pour le secteur public du Conseil canadien sur la comptabilité dans le secteur public.

(b) Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor combinées à celles des organismes qui sont sous le contrôle de la province.

Les entreprises publiques, le secteur parapublic et d'autres organismes publics contrôlés par la province sont inclus dans les présents états financiers. Les organismes contrôlés font l'objet d'une consolidation lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils répondent à l'un des critères suivants et le maintiennent : i) ils ont des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) ils ont des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. La liste des organismes publics consolidés se trouve à l'Annexe 8.

Les fiducies administrées par la province pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable, mais sont divulguées dans la note 13.

(c) Principes de consolidation

Les organismes du secteur parapublic et les autres organismes publics sous le contrôle de la province sont consolidés ligne par ligne avec les actifs, les passifs, les revenus, les charges et les gains et pertes de réévaluation de la province en fonction du pourcentage de propriété du gouvernement durant l'exercice. Les rajustements appropriés sont aussi faits pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec la fin de l'exercice et les méthodes comptables de la province, et pour éliminer les opérations et les comptes interorganisationnels importants.

Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers en fonction de leurs résultats obtenus selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) à l'aide de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Les actifs nets combinés des entreprises publiques sont inclus dans le poste Participations dans des entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière. Leurs revenus nets sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus des participations dans des entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats. Leurs autres revenus globaux et les gains et pertes non réalisés découlant du changement de la juste valeur de l'Ontario Nuclear Funds sont inclus dans l'État consolidé des gains et pertes de réévaluation. Les activités des entreprises publiques qui n'appartiennent pas en propriété exclusive à la province (p. ex., Hydro One Limited) sont consignées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation en fonction du pourcentage de propriété que détenait le gouvernement pendant l'exercice.

(d) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers exige que le gouvernement de la province fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges durant la période visée. L'incertitude relative à la détermination des montants comptabilisés ou divulgués pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure.

Une incertitude de mesure importante se produit dans les présents états financiers en ce qui a trait à l'estimation des revenus générés par l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente et l'impôt des sociétés; à l'évaluation du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux; à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs; à l'évaluation des dérivés; à l'estimation du passif éventuel, y compris les estimations relatives aux sites contaminés, aux obligations liées aux mises hors service d'immobilisations, aux droits des Autochtones découlant des traités et des règlements de revendications territoriales; à d'autres passifs; à la valeur comptable nette des immobilisations corporelles; ainsi qu'à l'entente sur le tabac.

L'estimation des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, établie à 55,7 milliards de dollars (50,8 milliards de dollars en 2023-2024, voir l'Annexe 1), peut faire l'objet de révisions ultérieures en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus des années passées. Les revenus générés par la taxe de vente de 39,4 milliards de dollars (39,9 milliards de dollars en 2023-2024, voir l'Annexe 1) sont aussi incertains pour des raisons similaires.

L'estimation des revenus tirés de l'impôt des sociétés établie à 27,8 milliards de dollars (23,1 milliards de dollars en 2023-2024, voir l'Annexe 1) est fondée sur les montants de l'impôt établi au 30 juin 2025. Les montants finaux de l'impôt établi peuvent différer sensiblement de cette estimation. La méthodologie utilisée pour calculer l'impôt des sociétés est contrôlée a posteriori et révisée au besoin.

L'estimation des paiements dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, qui se chiffre à 20,4 milliards de dollars (19,3 milliards de dollars en 2023-2024, voir l'Annexe 1) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui se chiffre à 6,6 milliards de dollars (6,4 milliards de dollars en 2023-2024, voir l'Annexe 1), est incertaine en raison de l'écart entre la part estimée et la part réelle de la population canadienne concentrée en Ontario.

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui se chiffre à 13,7 milliards de dollars (13,8 milliards de dollars en 2023-2024, voir la note 6), donne lieu à une incertitude de mesure parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations à long terme de la province en matière de résultats prévus. Par exemple, il peut y avoir un écart considérable entre les chiffres réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements de l'actif des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités.

Les justes valeurs des instruments dérivés de 6,1 milliards de dollars pour les actifs (4,5 milliards de dollars en 2023-2024, voir la note 3) et de 5,2 milliards de dollars pour les passifs (6,9 milliards de dollars en 2023-2024, voir la note 3) sont assujetties à l'incertitude de mesure attribuable aux écarts entre le rendement prévu et le rendement réel des marchés, d'une part, et les conditions économiques, d'autre part. La juste valeur des instruments financiers est déterminée par des techniques d'évaluation expliquées dans la section sur la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers dont il est question dans la note 3.

Il y a incertitude de mesure quant à l'estimation du passif au titre des sites contaminés de 2,6 milliards de dollars (2,5 milliard de dollars en 2023-2024, voir la note 7). La province pourrait être responsable de coûts de nettoyage dont on ne peut raisonnablement faire une estimation en raison de plusieurs facteurs, dont les suivants : renseignements insuffisants sur la nature et l'étendue de la contamination, établissement des coûts bien loin dans l'avenir (p. ex., incidence inconnue de progrès technologiques futurs), et défis posés par l'éloignement des sites et contaminations uniques en leur genre.

Il y a une incertitude de mesure quant à l'estimation du passif au titre des obligations de mise hors service des immobilisations (OMHS) de 4,3 milliards de dollars (4,3 milliards de dollars en 2023-2024, voir la note 7). Ces estimations sont assujetties à l'incertitude liée à plusieurs facteurs, dont les suivants : renseignements insuffisants sur le genre et l'étendue des substances désignées (p. ex., amiante), le moment indéterminé du règlement et l'incidence de la conception du projet sur les coûts.

L'investissement de la province dans Ontario Power Generation (OPG) comprend les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, comprenant l'enlèvement d'immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires, actualisées en fonction de la valeur temporelle de l'argent. Ces obligations sont estimées selon la valeur estimative des futures dépenses en espèces et le moment prévu où seront faites ces dépenses, en fonction des plans visant l'enlèvement des immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires. Ces estimations sont assujetties à l'incertitude découlant de la nature et de l'ampleur des coûts estimés, du moment où les coûts sont engagés, des changements dans les taux d'actualisation appliqués aux estimations de flux de trésorerie ainsi que d'autres changements imprévus liés à l'enlèvement des immobilisations corporelles et aux techniques de gestion des déchets nucléaires.

Il y a une incertitude de mesure quant à l'estimation du passif éventuel, dont l'estimation des droits des Autochtones découlant des traités et des règlements de revendications territoriales. Ces estimations sont constatées lorsqu'il est déterminé que le dénouement de l'éventualité est probable et que cela peut être mesuré. Cependant, le montant réel de tout règlement peut différer de l'estimation constatée.

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles se chiffrant à 177,8 milliards de dollars (161,6 milliards de dollars en 2023-2024, voir la note 9) est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile estimée des biens et leur durée de vie utile réelle.

L'estimation du montant à recevoir de 3,4 milliards de dollars provenant de l'entente sur le tabac (voir la note 10) est assujettie à l'incertitude en raison de plusieurs facteurs, y compris le calendrier à long terme des recettes prévues et les changements possibles dans les prévisions des flux de trésorerie futurs.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données obtenues. Les estimations sont, de par leur nature même, assujetties à une incertitude de mesure. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des estimations de la province.

(e) Principales méthodes comptables

Revenus

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient le fait générateur de l'impôt et lorsqu'ils sont approuvés par législation ou que le pouvoir d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordé par une convention législative. Les revenus fiscaux déclarés comprennent les revenus estimatifs pour l'exercice visé, les rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures.

Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'exercice sont constatés par régularisation en fonction d'une estimation des cotisations fiscales de l'année en cours, en plus des cotisations et des nouvelles cotisations tardives applicables aux années antérieures, et selon une estimation pour le premier trimestre de l'année d'imposition suivante. L'estimation de l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'année en cours est fondée sur les cotisations fiscales réelles jusqu'au 30 juin de chaque année, plus une estimation extrapolée de l'impôt de l'année en cours qui reste à évaluer après le 30 juin.

La taxe de vente harmonisée, une des composantes des revenus tirés de la taxe de vente, est perçue par le gouvernement du Canada en vertu de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale et est remise à la province après déduction des crédits d'impôt. Les remises sont fondées sur les meilleures estimations du ministère des Finances fédéral et peuvent donc faire l'objet de mises à jour périodiques.

Les revenus tirés de l'impôt des sociétés pour l'exercice sont constatés par régularisation en fonction d'une estimation des cotisations fiscales de l'année en cours, en plus des cotisations et des nouvelles cotisations tardives applicables aux années antérieures, et selon une estimation pour le premier trimestre de l'année d'imposition suivante. L'estimation de l'impôt des sociétés pour l'année en cours est fondée sur les cotisations fiscales réelles jusqu'au 30 juin de chaque année, plus une estimation extrapolée de l'impôt de l'année en cours qui reste à évaluer après le 30 juin.

Les crédits d'impôt remboursables sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent des transferts faits par l'entremise du régime fiscal qui sont déclarés comme des charges. Les crédits d'impôt non remboursables de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent un allègement des impôts payés que l'on comptabilise comme des revenus en déduction des dépenses en débitant les revenus fiscaux connexes.

Les transferts du gouvernement du Canada sont comptabilisés comme des revenus dans l'exercice où ils ont été autorisés par le gouvernement fédéral lorsque tous les critères d'admissibilité ont été remplis, sauf si les stipulations qui régissent le financement versé par le gouvernement fédéral créent une obligation qui correspond à la définition de passif. Une fois qu'un passif est constaté, le transfert est enregistré dans les revenus à mesure que les obligations liées à ces stipulations sont remplies.

Les revenus d'intérêt et de placements comprennent les intérêts tirés d'instruments financiers et les revenus générés par des placements de portefeuille. Les revenus d'intérêt et de placements sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés. Les revenus d'intérêt cessent d'être comptabilisés sur les créances lorsque le recouvrement du principal ou des intérêts n'est plus raisonnablement assuré.

Les autres revenus provenant de transactions avec obligations de prestation, par exemple, les droits ou les redevances découlant de la vente de biens ou de la prestation de services, sont comptabilisés lorsque la province s'acquitte de ses obligations de prestation en fournissant au payeur les biens ou les services promis. Les autres revenus provenant de transactions sans obligation de prestation, par exemple les amendes et les pénalités, sont comptabilisés lorsque la province a le pouvoir de réclamer ou de conserver une entrée de ressources économiques et lorsqu'une transaction ou un événement passé se traduit par un actif. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice qui seront comptabilisées dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de passif (voir « Passif »).

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel l'événement survient et les ressources sont utilisées.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et lorsque le bénéficiaire répond à tous les critères d'admissibilité. Pour tout paiement de transfert, tous les critères d'admissibilité sont réputés être remplis.

Les avantages sociaux futurs, tels que les prestations de retraite, et les autres avantages sociaux futurs comme les avantages non liés aux prestations de retraite et les indemnités de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit à ces avantages. Ces charges constituent la quote-part du gouvernement des coûts des avantages sociaux de l'exercice considéré, de l'intérêt sur le passif ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des pertes ou des gains actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements.

Le coût des immobilisations détenues ou louées y compris les immeubles, l'infrastructure de transport, la machinerie et le matériel, ainsi que l'infrastructure liée à la technologie de l'information est amorti et imputé aux charges selon la méthode linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

L'intérêt et autres frais de service de la dette comprennent : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change sur la dette; iii) l'amortissement des escomptes, primes ou commissions sur les emprunts; iv) certains gains et pertes de change non amortis; v) les autres frais de service de la dette.

Passif

Un passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles de la province vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera un sacrifice économique futur.

Le passif comprend les créanciers et charges à payer; la dette; les obligations liées aux partenariats public-privé (PPP); les revenus et apports en capital reportés; le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs; les passifs dérivés; le passif lié aux sites contaminés (voir la note 7); les obligations liées aux mises hors service d'immobilisations (voir la note 7); les pertes probables sur les garanties de prêt; et les éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut raisonnablement en déterminer le montant. Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Les revenus reportés représentent les obligations de prestation non remplies, ou des rentrées de fonds affectés et non dépensés, soumises à des restrictions externes, provenant de tierces parties. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de l'exercice pendant lequel les montants reçus sont utilisés aux fins prévues, ou pendant lequel les autres restrictions externes sont respectées. Les apports en capital reportés représentent le montant non amorti des apports de tierces parties pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces apports sont constatés à titre d'apports en capital reportés, et comptabilisés dans les revenus pendant la durée de vie utile des immobilisations corporelles en question.

Les PPP sont un modèle de financement et d'approvisionnement dont dispose la province pour faire appel à des partenaires du secteur privé afin de concevoir, de construire, d'acquérir ou d'améliorer des infrastructures nouvelles ou existantes. Les actifs acquis par les PPP sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles tandis que les obligations qui y sont liées sont comptabilisées en tant qu'autres passifs liés au financement à long terme pour les modèles du passif financier ou en tant que revenus reportés pour les obligations de prestation des partenariats public-privé découlant des obligations de paiement par l'utilisateur pendant la construction des biens. Lors de la comptabilisation initiale, le passif total représente le coût de l'immobilisation corporelle. Le passif total pour les accords de contrepartie combinée est réparti entre le passif financier et l'obligation de prestation sur la base de la part du coût de l'actif financé par les modèles respectifs. Les passifs financiers des PPP sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant le taux contractuel implicite.

Dette

La dette est constituée des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débetures et des emprunts, sauf les instruments que détient la province. La dette est évaluée au coût après amortissement. À l'occasion, la province procède à l'achat de sa propre dette pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie et de réduction de la pression exercée sur le système de paiements canadien, spécialement au cours des exercices où un grand nombre de titres de créance arrivent à échéance le même jour.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est calculé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés et d'autres hypothèses sous-jacentes, y compris, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des pertes et des gains actuariels peuvent s'ensuivre lorsque les résultats réels des régimes et des autres avantages de retraite diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des participants pour chaque régime respectif.

Le passif lié à certains avantages sociaux futurs (comme les prestations de retraite et les autres avantages de retraite) représente la quote-part de la province de la valeur actuarielle actuelle des avantages attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la quote-part de la valeur liée au marché de l'actif des régimes. La valeur liée au marché est déterminée d'une manière rationnelle et systématique pour constater les gains et les pertes sur l'actif, évalués selon la valeur de marché, sur une période pouvant atteindre cinq ans.

Dérivés

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province a recours à des dérivés afin de gérer de façon économique les risques associés aux coûts de l'intérêt sur la dette. Elle n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation. Les actifs et passifs dérivés sont mesurés à leur juste valeur.

Actif

L'actif désigne les ressources que la province contrôle et desquelles elle peut raisonnablement s'attendre à tirer des avantages futurs. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où les opérations donnent au gouvernement le contrôle des avantages.

Les actifs suivants ne sont pas constatés dans l'état consolidé de la situation financière :

- les actifs incorporels revenant de droit à la Couronne dans le cadre d'un héritage ou générés à l'interne;
- les œuvres d'art ayant une valeur historique ou culturelle;
- les ressources naturelles et les terres revenant de droit à la Couronne dans le cadre d'un héritage, tels que les terres, les forêts et les ressources minérales et en eau de la Couronne.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour honorer des obligations actuelles ou financer des activités futures. Il comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille, les débiteurs, les prêts en cours, les actifs dérivés et les participations dans des entreprises publiques.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces ou autres instruments liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les placements de portefeuille consistent principalement en obligations autres que les obligations du gouvernement de l'Ontario, d'autres obligations, certificats de placement garantis, fonds communs et titres de capitaux propres. La majorité des obligations sont évaluées au coût ou au coût après amortissement. Les titres de capitaux propres cotés sur un marché actif sont mesurés à leur juste valeur. En cas de perte de valeur d'un placement de portefeuille autre qu'une baisse temporaire, une moins-value est constatée dans l'état consolidé des résultats. Les pertes de valeur des placements de portefeuille ne sont pas contrepassées s'il y a augmentation ultérieure de la valeur du placement.

Les débiteurs sont comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement des débiteurs est jugé douteux.

Les prêts en cours sont comptabilisés au coût amorti. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement d'un prêt est jugé douteux. Les prêts en cours comprennent les prêts accordés aux entreprises publiques et aux municipalités, ainsi que les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts aux étudiants. Les prêts en cours assortis de conditions avantageuses importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont comptabilisés à la date où ils sont consentis, à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est comptabilisé dans les charges à la date où le prêt est consenti ou lorsque des conditions sont accordées. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt.

Le poste Participations dans des entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques, comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique, moins l'amortissement cumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration des immobilisations corporelles, ainsi que le coût estimatif du règlement des passifs liés à l'obligation de mise hors service d'immobilisations. Le coût inclut les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, ainsi que les frais d'intérêt liés au financement pendant la construction. Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des biens en construction, des terrains et des aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties sur une base linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Barrages et ouvrages	20 à 80 ans
Infrastructure de transport	10 à 75 ans
Machines et matériel	5 à 20 ans
Technologie de l'information	3 à 15 ans
Autres	3 à 50 ans

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Autres éléments de l'actif non financier

Parmi les autres éléments de l'actif non financier figurent les charges payées d'avance, les stocks de fournitures destinées à la consommation et les immobilisations incorporelles achetées. Les stocks de fournitures destinées à la consommation et à la distribution, tels que les équipements de protection individuelle (EPI), sont évalués à la fin de l'exercice au coût historique (selon la méthode du coût moyen pondéré) ou au coût de remplacement, si celui-ci est inférieur. Une dépréciation est notée pour les stocks d'EPI lorsque leur coût dépasse le coût de remplacement à la fin de l'année. Les stocks d'EPI obsolètes, endommagés ou périmés sont radiés.

Les immobilisations incorporelles achetées, représentant les droits de diffusion, sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement cumulé. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire pendant leur durée de vie utile estimative, qui est réévaluée chaque année. Un test de dépréciation est effectué lorsque des indicateurs de dépréciation sont observés.

Gains et pertes relatifs aux instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des instruments primaires tels que les liquidités, les débiteurs, les placements de portefeuille, les créditeurs, les dettes et les instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt et les swaps de devises. Les pertes et gains non réalisés découlant de changements dans la juste valeur des instruments financiers sont constatés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, sauf lorsqu'un choix irrévocable a été fait en vertu du paragraphe 19A du chapitre SP 2601, Conversion des devises, pour comptabiliser les gains et pertes de change non réalisés sur certains instruments libellés en devises dans l'état consolidé des résultats plutôt que dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Ce choix est effectué à l'égard d'un instrument à la fois.

Les pertes et gains réalisés découlant de changements dans la juste valeur des instruments financiers et les gains et pertes découlant de l'établissement préalable et différé de taux au cours de la durée de validité de l'instrument financier sont constatés dans l'état consolidé des résultats.

(f) Changements futurs aux normes comptables

Cadre conceptuel des rapports financiers dans le secteur public

Le nouveau cadre conceptuel fournit une base solide pour l'élaboration de normes cohérentes en matière de rapports financiers. Le cadre conceptuel remplacera les orientations actuelles figurant au chapitre SP 1000 et au chapitre SP 1100. Un cadre conceptuel est un ensemble cohérent de concepts interdépendants sur lesquels reposent les normes de comptabilité et de rapports financiers. Il définit la nature, le rôle et les limites de la comptabilité et des rapports financiers. C'est la base sur laquelle les normes sont élaborées et le jugement professionnel est exercé. Bien qu'il lui soit actuellement impossible de déterminer de façon raisonnable l'incidence de changements sur ses états financiers consolidés, la province a l'intention de mettre en application le cadre conceptuel à compter du 1^{er} avril 2026, pour l'exercice 2026-2027.

Chapitre SP 1202, Présentation des états financiers

La nouvelle norme fournit des orientations actualisées sur les exigences générales et particulières relatives à la présentation des informations dans les états financiers à usage général. Le chapitre SP 1202 remplacera le chapitre SP 1201. Bien qu'il lui soit actuellement impossible de déterminer de façon raisonnable l'incidence de changements sur ses états financiers consolidés, la province a l'intention d'appliquer la norme à compter du 1^{er} avril 2026, pour l'exercice 2026-2027.

2. Dette

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette contractée, qui se chiffre à 462,0 milliards de dollars au 31 mars 2025 (437,6 milliards de dollars en 2023-2024) se compose essentiellement d'obligations et de débentures à court et à long terme émises sur les marchés financiers publics nationaux et internationaux, et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public fédéral. La dette présentée dans cette note comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 467,9 milliards de dollars (436,3 milliards de dollars en 2023-2024) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 11,0 milliards de dollars (12,0 milliards de dollars en 2023-2024), déduction faite des placements dans les obligations et les bons du Trésor de l'Ontario d'une valeur de 12,5 milliards de dollars (6,1 milliards de dollars en 2023-2024) moins les escomptes, primes ou commissions non amorties de 4,4 milliards de dollars (4,5 milliards de dollars en 2023-2024). Le tableau qui suit présente le calendrier d'échéances de la dette active de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimé en dollars canadiens. Voir la note 4 pour la dette des organismes du secteur parapublic et les obligations liées aux ententes de partenariats public-privé.

Dette					2025	2024
Au 31 mars						
(en millions de dollars)						
Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Euro	Autres devises¹	Total	Total
Échéance :						
2025	–	–	–	–	–	49 875
2026	48 044	10 464	2 332	328	61 168	32 901
2027	15 444	8 266	–	4 459	28 169	27 206
2028	20 765	5 750	1 554	–	28 069	27 746
2029	21 809	4 313	–	103	26 225	23 217
2030	16 438	8 985	–	686	26 109	–
1-5 ans	122 500	37 778	3 886	5 576	169 740	160 945
6-10 ans	95 609	9 703	7 384	2 137	114 833	102 829
11-15 ans	39 388	–	–	–	39 388	29 286
16-20 ans	26 349	–	276	–	26 625	39 036
21-25 ans	57 226	–	248	–	57 474	44 399
26-50 ² ans	70 896	–	–	–	70 896	71 807
Total de la dette contractée^{3,4,6}	411 968	47 481	11 794	7 713	478 956	448 302
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario ⁵	(12 549)	–	–	–	(12 549)	(6 125)
Moins : Escomptes, primes et commissions non amorties	(4 249)	(67)	(23)	(24)	(4 363)	(4 544)
Total	395 170	47 414	11 771	7 689	462 044	437 633
Dette contractée pour les besoins de la province	400 921	47 481	11 794	7 713	467 909	436 320
SFIEO	11 047	–	–	–	11 047	11 982
Total de la dette contractée	411 968	47 481	11 794	7 713	478 956	448 302
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario ⁵	(12 549)	–	–	–	(12 549)	(6 125)
Moins : Escomptes, primes et commissions non amorties	(4 249)	(67)	(23)	(24)	(4 363)	(4 544)
Total	395 170	47 414	11 771	7 689	462 044	437 633
Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)⁶						
2025	3,56 %	2,63 %	0,81 %	1,86 %	3,37 %	–
2024	3,59 %	2,10 %	0,95 %	1,28 %	–	3,35 %

¹ Les autres devises comprennent le dollar australien, le franc suisse et la livre sterling.

² L'échéance la plus longue est le 2 juin 2062.

³ Le montant en devises initial est converti en dollars canadiens.

⁴ Au 31 mars 2025, le total de la dette libellée en devises était de 67,0 milliards de dollars (56,4 milliards de dollars en 2023-2024). De ce montant, 66,3 milliards de dollars, ou 99,0 %, (55,8 milliards de dollars ou 98,9 % en 2023-2024) étaient entièrement couverts en dollars canadiens. Le reste, soit 1,0 % (1,1 % en 2023-2024) de la dette en devises, était des emprunts non couverts : 650 millions de dollars (601 millions de dollars en 2023-2024) en francs suisses. La dette non couverte en devises, exprimée en pourcentage de la dette totale, était de 0,1 % (0,1 % en 2023-2024).

⁵ Au 31 mars 2025, la dette contractée pour les besoins de la province, soit des titres achetés et détenus par la province en dollars canadiens, englobe une dette à long terme de 10,1 milliards de dollars (5,0 milliards de dollars en 2023-2024) et une dette à court terme de 2,4 milliards de dollars (1,1 milliard de dollars en 2023-2024).

⁶ Les taux d'intérêt effectifs fondés sur la fourchette de la dette totale vont de 0 % à 10,7 % (0 % à 10,7 % en 2023-2024).

Dette		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2025	2024
Dette payable aux/à l'/à la ou de la :		
Investisseurs publics	472 175	440 347
Office d'investissement du Régime de pensions du Canada	6 325	7 458
Dette du trust des conseils scolaires	450	484
Société canadienne d'hypothèques et de logement	6	13
Total de la dette contractée	478 956	448 302
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario	(12 549)	(6 125)
Moins : Escomptes, primes et commissions non amorties	(4 363)	(4 544)
Total	462 044	437 633

La juste valeur de la dette active vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre parties consentantes. La grande partie de la dette de la province est évaluée à la juste valeur en ayant recours aux cotes du marché public. Lorsqu'elles ne sont pas disponibles, on se sert des flux de trésorerie actualisés. Ces estimations sont influencées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2025 était de 450,4 milliards de dollars (411,9 milliards de dollars en 2023-2024). La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats dérivés connexes.

Dette du trust des conseils scolaires

Un trust des conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. Il a émis des débentures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars, et versé 882 millions de dollars du produit aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant cette dette. Celle-ci sera remboursée au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert annuels que versera le ministère de l'Éducation dans le fonds d'amortissement du trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Cette dette, comptabilisée déduction faite du fonds d'amortissement de 441 millions de dollars (407 millions de dollars en 2023-2024), est incluse dans la dette de la province.

3. Dérivés et gestion des risques

La province utilise diverses stratégies de gestion des risques et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque financier est géré de façon prudente et efficace. Elle a recours à diverses stratégies, dont celle relative aux instruments financiers dérivés (dérivés).

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province utilise les dérivés pour se prémunir économiquement contre les risques de change et de taux d'intérêt. Les opérations de couverture économiques sont effectuées principalement grâce à des swaps, qui sont des contrats légaux en vertu desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon un ou plusieurs montants nominaux à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, par conséquent, de les convertir en obligations ayant des caractéristiques plus favorables quant aux coûts. Parmi les autres instruments dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les contrats d'options.

Valeur nominale des dérivés

Le tableau suivant présente les dates d'échéance des dérivés de la province, selon le type, en cours au 31 mars 2025, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats, ni les flux de trésorerie réels.

Valeur nominale et juste valeur des dérivés								Valeur nominale		Juste valeur	
								2025	2024	2025	2024
Au 31 mars (en millions de dollars)											
Échéance durant l'exercice	2026	2027	2028	2029	2030	6-10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total	Total	Total
Swaps de taux d'intérêt ¹	7 847	11 243	8 838	9 309	18 219	26 109	4 999	86 564	69 385	(2 116)	(1 295)
Swaps de devises	10 041	11 512	8 320	4 131	8 738	25 679	494	68 915	73 026	2 951	(1 055)
Contrats de change à terme	5 395	–	–	–	–	–	–	5 395	–	29	–
Autres ²	36	–	–	–	–	–	–	36	(18)	2	–
Total	23 319	22 755	17 158	13 440	26 957	51 788	5 493	160 910	142 393	866	(2 350)

¹ Inclut une valeur nominale de 1,8 milliard de dollars (2,0 milliards de dollars en 2023-2024) de swaps de taux d'intérêt liés aux prêts en cours détenus par une entité consolidée.

² Contrats futurs détenus par Metrolinx pour 44,9 millions de litres de carburant diesel arrivant à échéance en 2025-2026 (contrats futurs pour 47,0 millions de litres de carburant diesel arrivant à échéance en 2024-2025).

Les swaps de taux d'intérêt et de devises sont évalués au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les cours à terme sont utilisés pour déterminer les futurs flux de trésorerie à taux flottants. Les flux de trésorerie sont actualisés selon la courbe de rendement des devises respectives. Les intrants des modèles peuvent être observés sur les marchés et comprendre des courbes du rendement des taux d'intérêt et des taux de change.

Les changes à terme et les swaps de change sont évalués en actualisant les montants au moyen de la courbe des taux des devises respectives et en convertissant les montants selon le taux de change du dollar canadien au comptant.

Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers évalués à leur juste valeur sont regroupés dans un des trois niveaux selon la mesure dans laquelle la juste valeur peut être observée. La hiérarchie est la suivante :

- les évaluations de la juste valeur de niveau 1 découlent des prix du marché (non indexés) dans les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- les évaluations de la juste valeur de niveau 2 découlent des intrants autres que les prix du marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés des prix);
- les évaluations de la juste valeur de niveau 3 découlent des techniques d'évaluation qui comprennent des intrants pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondés sur des données observables du marché.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés dans un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées, dont la fixation des prix à terme et les swaps, par des calculs de la valeur actuelle. Les modèles comprennent différents intrants dont les courbes des taux d'intérêt à terme.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers mesurés à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière, classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Hiérarchie de la juste valeur Au 31 mars (en millions de dollars)	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
2025				
Actifs dérivés	3	6 084	3	6 090
Passifs dérivés	(28)	(5 185)	(11)	(5 224)
Placements de portefeuille	3 970	4 579	356	8 905
Total pour 2025	3 945	5 478	348	9 771
2024				
Actifs dérivés	8	4 503	20	4 531
Passifs dérivés	(1)	(6 762)	(118)	(6 881)
Placements de portefeuille	3 869	3 416	96	7 381
Total pour 2024	3 876	1 157	(2)	5 031

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux en 2025 et 2024.

Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque voulant que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent dans l'avenir en raison de changements dans les facteurs liés au marché. Les risques liés au marché comprennent une variété de risques financiers comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix des produits de base. La province reconnaît qu'elle est assujettie au risque du marché, particulièrement aux risques de change et de taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de devises étrangères ou de taux de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des investissements, des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises ainsi que la valeur des opérations en devises varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisés, des contrats d'options et des swaps, pour convertir en dollars canadiens ses flux de trésorerie qui sont en devises. La plupart des contrats dérivés couvrent économiquement la dette sous-jacente en harmonisant toutes les conditions essentielles par souci d'efficacité. La durée d'un contrat de change à terme utilisé aux fins de couverture est habituellement plus courte que celle de la dette sous-jacente. Cependant, l'efficacité de la couverture est assurée par la prolongation continue de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat dérivé à long terme.

La province a choisi d'appliquer le chapitre SP 2601.19A (voir la note 1e, Gains et pertes liés aux instruments financiers) pour : i) les groupes d'instruments financiers économiquement couverts, lorsque l'instrument sous-jacent est couvert à terme par de multiples instruments dérivés à plus court terme; et ii) dans le cas des produits dérivés libellés en devises dont le terme est plus court que l'instrument provincial qui fait l'objet d'une opération de couverture.

En vertu de la politique actuelle concernant le risque de marché, le montant du principal de la dette en devises non couvert, déduction faite des avoirs en devises, ne doit pas dépasser 3,0 % de la dette totale contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO.

Au 31 mars 2025, les emprunts dans une position non couverte dans le cas de la dette totale contractée pour les besoins de la province et la SFIEO étaient de 0,1 % et de 0,0 % respectivement (0,1 % et 0,0 % en 2023-2024). Au 31 mars 2025, la dette non couverte se limitait à la dette émise en francs suisses. L'appréciation de la devise suisse de 1 centime suisse, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 11 millions de dollars (9 millions de dollars en 2023-2024) de la dette en francs suisses et une perte de réévaluation correspondante de 11 millions de dollars (perte de 9 millions de dollars en 2023-2024).

Les pertes totales relatives au change comptabilisées dans l'état des résultats de 2024-2025 s'élevaient à 48 millions de dollars (gain de 35 millions de dollars en 2023-2024), ce qui représente d'une perte de 52 millions de dollars pour 2024-2025 (gain de 40 millions de dollars en 2023-2024) pour les instruments pour lesquels la province a choisi d'appliquer le chapitre SP 2601.19A; toutefois, un gain de 4 millions de dollars (perte de 5 millions de dollars en 2023-2024) liée à d'autres opérations de change et de réévaluation a été enregistré.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque voulant que la juste valeur ou les liquidités futures d'un instrument financier fluctuent en raison des changements dans les taux d'intérêt du marché. La province est assujettie au risque des taux d'intérêt en raison de sa dette, des investissements à taux variable (c.-à-d. obligations, titres à taux fixe), des dettes à taux variables, et d'autres financements à long terme.

Les charges liées à l'intérêt sur la dette et les autres frais de service de la dette peuvent également varier à cause des changements des taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est évalué selon son exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets, qui équivaut au risque lié aux emprunts à taux flottant, et aux emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des réserves de liquidités, exprimées en pourcentage de la dette totale contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO.

En vertu de la politique actuelle sur le risque de marché, l'exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets est limitée à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2025, l'exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 5,9 % et de 32,1 % respectivement (7,0 % et 21,4 % en 2023-2024).

Si les taux d'intérêt avaient été supérieurs ou inférieurs de 100 points et que toutes les autres variables étaient constantes, l'intérêt sur la dette de la province et les autres frais de service de la dette pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 aurait augmenté/diminué d'environ 795 millions de dollars (augmentation/diminution de 712 millions de dollars en 2024).

Risque de taux d'intérêt Au 31 mars (en millions de dollars)	2025		2024	
	-100 points de base	100 points de base	-100 points de base	100 points de base
Diminution (Augmentation) du déficit annuel	795	(795)	712	(712)
Augmentation (Diminution) des gains de réévaluation	121	(121)	321	(308)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à court terme actuelles. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidités, soit la trésorerie et les placements de portefeuille (note 8), retraités en fonction des biens affectés en garantie, à des niveaux qui devraient lui permettre de répondre à ses besoins futurs en trésorerie et qui donnent une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. La province est assujettie au risque de liquidité par l'entremise de ses créiteurs, ses instruments dérivés, la part actuelle de sa dette à long terme et sa dette à long terme. Pour gérer son risque de liquidité, la province procède à d'importants exercices de budgétisation, au contrôle continu de ses flux de trésorerie et dispose de titres réalisables à court terme qui peuvent facilement être convertis en espèces pour s'assurer qu'elle remplit toutes ses obligations à court terme. En outre, dans certains cas, la province peut avoir accès à des facilités de crédit ou à des fonds d'exploitation. Les actifs donnés en nantissement sont considérés comme grevés d'un privilège aux fins de liquidités, tandis que les biens donnés en garantie détenus qui peuvent être vendus ou donnés en nantissement de nouveau sont une source de liquidités. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme autres sources de liquidités.

Biens affectés en garantie

La province a conclu des ententes de pension sur titres et des accords de swap garantis avec certaines contreparties. En vertu de ces conventions, la province pourrait être tenue de donner ou de recevoir en nantissement des actifs liés à ses obligations à l'égard des contreparties. Dans le cours normal des activités, les titres donnés en nantissement seront rendus au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été respectées.

Au 31 mars 2025, la province avait donné des actifs en nantissement à des contreparties d'une valeur de 788 millions de dollars (3 079 millions de dollars en 2023-2024), qui sont inclus dans les placements de portefeuille ou dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une des parties à un instrument financier cause une perte financière pour l'autre partie en ne s'acquittant pas de ses obligations. La province est assujettie à un risque de crédit par le truchement de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, de ses débiteurs, de ses prêts en cours, de ses placements de portefeuille et d'autres actifs financiers. La province a des comptes en espèces dans des banques à charte sous réglementation fédérale.

Le recours aux instruments dérivés comporte un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2025.

Risque de crédit		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2025	2024
Risque de crédit brut	6 450	4 839
Moins : Conventions de compensation	(5 123)	(4 154)
Risque de crédit net	1 327	685
Moins : Biens reçus en garantie	(1 213)	(670)
Risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie)	114	15

La province gère le risque de crédit associé aux dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, la province conclut, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes-cadres) comprenant des modalités de compensation lors d'une résiliation et, le cas échéant, de compensation de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et s'il lui était impossible d'avoir recours aux dispositions de compensation des conventions ou de les faire appliquer. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces dispositions. Le risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie) désigne la perte que la province pourrait essuyer, déduction faite des biens reçus en garantie des contreparties.

4. Autre financement à long terme

L'autre financement à long terme comprend la dette totale des organismes du secteur parapublic et les obligations liées aux ententes de partenariats public-privé (PPP) et utilise le modèle du passif financier.

L'autre financement à long terme de 19,2 milliards de dollars au 31 mars 2025 (18,0 milliards de dollars en 2023-2024) comprend la dette du secteur parapublic de 6,1 milliards de dollars (5,7 milliards de dollars en 2023-2024) et les obligations découlant des partenariats public-privé de 13,1 milliards de dollars (12,3 milliards de dollars en 2023-2024). Le tableau suivant présente l'échéancier de l'autre financement à long terme, par type de financement.

Autre financement à long terme				
Au 31 mars				
(en millions de dollars)				
			2025	2024
Type de financement	Dette - Secteur parapublic¹	Obligations liées aux PPP	Total	Total
Échéance :				
2024-2025	–	–	–	4 449
2025-2026	1 536	3 520	5 056	946
2026-2027	407	1 055	1 462	665
2027-2028	298	1 604	1 902	1 807
2028-2029	253	627	880	523
2029-2030	214	283	497	–
1-5 ans	2 708	7 089	9 797	8 390
6 ^e année et par la suite	3 353	6 046	9 399	9 635
Total	6 061	13 135	19 196	18 025

¹ L'intérêt sur la dette du secteur parapublic est constaté dans le poste Intérêt et autres frais de service de la dette. Le taux d'intérêt en vigueur pour la dette du secteur parapublic pour chaque entente varie entre 0 % et 19 % (entre 0 % et 10 % en 2023-2024).

Les contrats de partenariats public-privé selon le modèle du passif financier consistent principalement en des projets de construction ou d'amélioration liés à l'infrastructure de transport, comme l'expansion du réseau GO et de routes, et à des immeubles, comme des hôpitaux, des prisons et des complexes (voir la note 9 sur les immobilisations corporelles). En vertu de ces contrats, les paiements effectués par la province couvrent la part de capital liée au coût des actifs infrastructurels et certains contrats couvrent également la part de service liée aux coûts d'exploitation et d'entretien pendant la durée des ententes de partenariat public-privé.

5. Revenus et apports en capital reportés

Revenus et apports en capital reportés Au 31 mars (en millions de dollars)	2025	2024
Revenus reportés :		
Organismes du secteur parapublic	3 723	4 668
Teranet Inc.	746	764
Autre ¹	1 868	2 002
Total des revenus reportés	6 337	7 434
Apports en capital reportés	10 404	10 009
Total	16 741	17 443

¹ Comprend 128 millions de dollars (131 millions de dollars en 2023-2024) liés aux obligations de prestation des partenariats public-privé mesurées selon le modèle de l'utilisateur-payeur.

En 2010-2011, la province a renouvelé son partenariat commercial de longue date avec Teranet Inc. (Teranet) en prolongeant de 50 ans la validité des permis exclusifs délivrés à Teranet qui l'autorisent à fournir des services d'enregistrement immobilier électronique lié aux brevets dans la province. À l'issue de cette opération, la province a reçu un paiement forfaitaire unique de 1,0 milliard de dollars, amorti par imputation aux revenus au cours de la durée du contrat.

Les biens des partenariats public-privé dans le cadre du modèle de l'utilisateur-payeur comprennent des immeubles et l'infrastructure de transport. La province a le droit de prendre possession des biens des partenariats public-privé à la fin des accords. Certaines ententes comprennent des options de renouvellement ou de discontinuation.

6. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul promoteur du Régime de retraite de la fonction publique (RRFP) et du Régime de retraite des juges provinciaux (RRJP) et est copromoteur du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO). Outre les régimes de retraite offerts par le gouvernement provincial, la province présente aussi dans ses états financiers de l'information concernant les prestations de retraite des employés des hôpitaux et des collèges versées par le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et le Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP) respectivement.

Comme le permettent les normes comptables applicables au secteur public du Canada, la province a choisi d'utiliser une date d'évaluation des régimes de retraite anticipée, soit le 31 décembre, pour préparer les états financiers consolidés au 31 mars dans la mesure où aucun changement important ayant trait à l'évaluation de ces régimes ne survient entre ces deux dates. La province a appliqué cette pratique de façon uniforme.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs – Passif (Actif)						
Au 31 mars (en millions de dollars)	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	Prestations de retraite	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Obligation au titre des prestations de retraite	185 048	175 970	12 043	11 469	197 091	187 439
Moins : Actif des régimes de retraite	(245 882)	(231 819)	(769)	(723)	(246 651)	(232 542)
(Excédent) Insuffisance de l'actif par rapport aux obligations ^{1,2}	(60 834)	(55 849)	11 274	10 746	(49 560)	(45 103)
Gains (pertes) actuariels non amortis	21 874	23 394	1 430	1 655	23 304	25 049
Charge à payer (actif)	(38 960)	(32 455)	12 704	12 401	(26 256)	(20 054)
Provision pour moins-value ³	39 992	33 837	–	–	39 992	33 837
Passif total	1 032	1 382	12 704	12 401	13 736	13 783

¹ Ce montant comprend 64 212 millions de dollars (57 688 millions de dollars en 2023-2024) ayant trait aux régimes de retraite dont l'actif dépasse les obligations et 3 378 millions de dollars (1 839 millions de dollars en 2023-2024) ayant trait aux régimes de retraite dont les obligations dépassent l'actif.

² Dans le cas de tous les autres avantages sociaux futurs, les obligations dépassent l'actif.

³ La provision pour moins-value a trait à l'actif net du RREO, du Régime de retraite du SEFPO, du HOOPP et du CAATPP.

Charges liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Pour l'exercice clos le 31 mars				
(en millions de dollars)				
	2025	2025	2025	2024
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Coût des prestations	4 925	1 568	6 493	6 028
Amortissement des (gains) pertes actuariels	(2 563)	(124)	(2 687)	(2 376)
Coût découlant de modifications ou de compressions des régimes	247	–	247	–
Constatation des gains actuariels non amortis	(247)	–	(247)	–
Cotisations salariales et autres cotisations patronales	(510)	–	(510)	(476)
(Revenu) Charge d'intérêt	(3 526)	305	(3 221)	(2 768)
Changement de la provision pour moins-value ¹	6 154	–	6 154	5 222
Total	4 480	1 749	6 229	5 630

¹ La provision pour moins-value a trait à l'actif net du RREO, du Régime de retraite du SEFPO, du HOOPP et du CAATPP.

Charges liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, selon le régime et le type		
Pour l'exercice clos le 31 mars		
(en millions de dollars)		
	2025	2024
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ¹	1 684	1 652
Régime de retraite des fonctionnaires ²	424	291
Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario ²	299	261
Healthcare of Ontario Pension Plan ³	1 684	1 562
Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan ⁴	307	315
Régime de retraite des juges provinciaux ²	82	103
Total – Prestations de retraite	4 480	4 184
Autres avantages sociaux futurs – Prestations de retraite²	1 749	1 446
Total – Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs⁵	6 229	5 630

¹ Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont incluses dans les charges liées à l'éducation dans l'état consolidé des résultats et sont divulguées séparément à l'Annexe 4.

² Les charges du RRFP, du Régime de retraite du SEFPO et du RRJP, ainsi que les charges liées aux autres prestations de retraite et avantages sociaux futurs pour les employés de la fonction publique de l'Ontario sont incluses dans les charges des Autres programmes dans l'état consolidé des résultats et classées dans Avantages sociaux et prestations de retraite dans le poste Secrétariat du Conseil du Trésor à l'Annexe 4.

³ Les charges du HOOPP sont incluses dans les charges liées à la santé dans l'état consolidé des résultats.

⁴ Les charges du CAATPP sont incluses dans les charges liées au secteur de l'éducation postsecondaire dans l'état consolidé des résultats.

⁵ Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont indiquées à l'Annexe 3.

Prestations de retraite

Le Régime de retraite des fonctionnaires, le Régime de retraite du SEFPO et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires, ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de la province, un revenu de retraite défini fondé sur une formule. Celle-ci tient compte du salaire moyen des cinq meilleures années et du nombre d'années de service. Les prestations de retraite sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les prestations du régime sont financées par les cotisations des participants, les contributions de la province et les revenus de placement. Les participants cotisent normalement entre 8 % et 12 % de leur salaire aux régimes. Les contributions de la province sont égales à ces cotisations ou fondées sur les rapports actuariels, compte tenu de la structure de financement de chaque régime. L'obligation au titre des prestations et les actifs des régimes de retraite du RREO et du SEFPO excluent les employeurs non consolidés par la province.

Le Régime de retraite des juges provinciaux (RRJP) englobe un régime de retraite enregistré à prestations déterminées capitalisé et un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non capitalisé, ainsi qu'un régime compensatoire partiellement capitalisé pour les juges admissibles dont les prestations de retraite versées en vertu du RRJP enregistré sont limitées par la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale ou les règlements fiscaux fédéraux*. Le RRJP verse aux juges admissibles un montant déterminé de revenu de retraite fondé sur une formule qui prend en compte un montant égal à 2 % du salaire moyen du juge pour les trois dernières années de service. Les participants au régime contribuent généralement à hauteur de 7 % de leur salaire à ce régime.

La province répond également du régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Le régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires a été converti en convention de retraite le 1^{er} janvier 2022, permettant de verser des prestations de retraite supplémentaires aux participants dont la contribution et les prestations prévues par le RRFP sont limitées par la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale*. La Commission du Régime de retraite de l'Ontario administre la convention de retraite et ses actifs et en surveille les investissements. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Le HOOPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés du secteur de la santé de la province. Le CAATPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, du Service d'admission des collèges de l'Ontario et de l'Ontario College Library Services. Ces deux régimes sont comptabilisés comme des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées qui versent aux participants admissibles un revenu de retraite calculé d'après une formule. Comme dans le cas des régimes parrainés par le gouvernement, la formule tient compte du salaire moyen des cinq meilleures années et du nombre d'années de cotisation au régime des participants. Les prestations sont financées par les cotisations patronales et celles des employés participants, ainsi que par les revenus de placement. La province comptabilise un pourcentage des obligations nettes du HOOPP et du CAATPP selon le ratio des cotisations des employeurs à celles des employés.

La province n'a pas le contrôle unilatéral sur les décisions concernant les niveaux de cotisation ou les changements dans les prestations ni pour le HOOPP ni pour le CAATPP, deux régimes interentreprises, puisqu'elle n'est pas membre des comités chargés de prendre ces décisions. Par conséquent, une provision pour moins-value est comptabilisée pour réduire la valeur de l'actif net de ces régimes, le cas échéant. La province a appliqué une provision pour moins-value intégrale pour l'actif net du RREO et du Régime du SEFPO.

L'obligation au titre des prestations et de l'actif des régimes de retraite susmentionnés est fondée sur des évaluations comptables actuarielles effectuées chaque année. Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans.

Renseignements sur les régimes contributifs à prestations déterminées :

	RREO	RRFP	SEFPO	HOOPP	CAATPP	RRJP
Meilleures estimations de la province au 31 décembre 2024						
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'indexation salariale	2,75 %	2,75 %	2,75 %	4,00 %	3,25 %	3,00 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	5,50 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite ¹	9,31 %	8,00 %	9,42 %	9,46 %	16,38 %	7,04 %
Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2024						
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite ^{2,3} (en millions de dollars)	129 515	34 261	12 723	59 090	10 349	545
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif ² (en millions de dollars)	128 049	35 436	12 659	59 434	9 764	540
Cotisations des employeurs ⁴ (en millions de dollars)	1 695	860	328	1 685	332	73
Cotisations salariales ⁵ (en millions de dollars)	2 099	617	322	1 379	332	7
Versements de prestations ¹ (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	3 986	1 922	651	1 845	321	77
Nombre de participants actifs (approximatif)	185 000	52 288	50 352	292 000	39 689	291
Âge moyen des participants actifs	44,9	44,8	43,6	42,0	46,9	57,1
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	13,9	11,1	12,1	11,6	14,2	11,6
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximatif)	158 000	41 997	43 824	187 000	19 743	369
Meilleures estimations de la province au 31 décembre 2023						
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'indexation salariale	2,75 %	2,75 %	2,75 %	4,00 %	3,25 %	3,00 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	4,75 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite ¹	1,90 %	2,81 %	5,11 %	8,96 %	10,88 %	4,45 %
Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2023						
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite ^{2,3} (en millions de dollars)	120 499	31 894	11 911	54 459	8 844	505
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif ² (en millions de dollars)	120 092	34 558	11 979	55 854	8 825	511
Cotisations des employeurs ⁴ (en millions de dollars)	1 643	841	282	1 562	306	66
Cotisations salariales ⁵ (en millions de dollars)	1 643	518	268	1 269	306	7
Versements de prestations ¹ (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	3 764	1 810	632	1 739	294	68
Nombre de participants actifs (approximatif)	184 000	50 151	50 493	281 000	36 878	282
Âge moyen des participants actifs	44,9	44,8	43,6	43,0	47,2	57,7
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	14,3	10,8	12,1	13,4	14,0	11,1
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximatif)	156 000	41 519	43 175	179 000	19 269	353

¹ Les chiffres peuvent différer des rendements publiés par le régime de retraite en raison des meilleures estimations de la province.

² Compte tenu de la quote-part de la province, qui exclut les organismes qui ne sont pas consolidés par l'Ontario. La quote-part des risques et des prestations assumée par le gouvernement en vertu du RREO est 49,0 % (49,0 % en 2023-2024); en vertu du RRFP, 100 % (100 % en 2023-2024); en vertu du Régime de retraite du SEFPO, 47,4 % (47,4 % en 2023-2024); en vertu du HOOPP, 48,0 % (48,4 % en 2023-2024); en vertu du CAATPP, 40,5 % (41,2 % en 2023-2024); et en vertu du RRJP, 100 % (100 % en 2023-2024).

³ Au 31 décembre 2024, les actifs des régimes de retraite comprenaient des obligations et des titres d'une valeur de 18 818 millions de dollars émis par la province (22 166 millions de dollars en 2023-2024).

⁴ Cotisations patronales versées durant l'exercice de la province. Ces cotisations ne tiennent pas compte des cotisations patronales versées par des organismes non consolidés participant au RRFP et au Régime de retraite du SEFPO, ni des autres cotisations patronales versées au RREO. Les cotisations patronales au RRFP englobent des paiements spéciaux de 294 millions de dollars (292 millions de dollars en 2023-2024).

⁵ Cotisations salariales versées pendant l'année civile, à l'exclusion des cotisations salariales d'employés d'organismes non consolidés.

Autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de départ.

Avantages non liés aux prestations de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance hospitalisation au personnel à la retraite admissible, par l'entremise d'un régime collectif. Certains participants au RRFP et au Régime de retraite du SEFPO qui ne respectaient pas le critère minimal d'admissibilité actuel de 10 années de service ouvrant droit à pension au 1^{er} janvier 2017 doivent justifier de 20 années de service et prendre leur retraite sans réduction des prestations de retraite afin d'être admissibles aux prestations d'assurance après la retraite. En outre, tout participant admissible qui a commencé à toucher des prestations de retraite à compter du 1^{er} janvier 2017 peut soit participer au régime traditionnel de prestations d'assurance versées après la retraite et payer 50 % des coûts de la prime, soit participer au nouveau régime de prestations versées après la retraite axé sur les retraités, sans frais pour le participant.

L'inscription facultative au régime axé sur les retraités, dont les retraités doivent assumer la totalité des coûts, est également offerte aux employés engagés avant le 1^{er} janvier 2017 et qui prendront leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 10 années de service ouvrant droit à pension, et aux employés qui ont été engagés à compter du 1^{er} janvier 2017 et qui prennent leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 20 années de service ouvrant droit à pension.

Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 9,3 milliards de dollars au 31 mars 2025 (9,2 milliards de dollars en 2023-2024), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2024-2025, qui s'élèvent à 307 millions de dollars (356 millions de dollars en 2023-2024), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2024-2025 est de 4,6 % (4,75 % en 2023-2024). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2024-2025 se situe entre 2,75 % et 5,00 % (entre 3,40 % et 6,84 % en 2023-2024). La durée moyenne estimative du reste de la carrière des employés pour le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite est de 13,8 années (13,8 années en 2023-2024).

Avantages sociaux postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et indemnités de départ

La province fournit, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée.

En ce qui concerne tous les autres employés assujettis aux modalités des conventions collectives et de la directive du Conseil de gestion du gouvernement sur la rémunération, selon le cas, la province verse une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont terminé une année de service complète, mais moins de cinq ans, ont aussi droit à une indemnité de départ en cas de décès, de départ à la retraite ou de mise à pied. Les employés qui démissionnent ne sont admissibles à aucune indemnité de départ liée à leur service après décembre 2011.

Le passif total découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui était de 3,4 milliards de dollars au 31 mars 2025 (3,2 milliards de dollars en 2023-2024), est inclus dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs. Les charges totales découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui s'élevaient à 1,4 milliard de dollars en 2024-2025 (1,1 milliard de dollars en 2023-2024), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, des congés rémunérés et des indemnités de départ est de 4,25 % en 2024-2025 (4,50 % en 2023-2024). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi pour 2024-2025 se situe entre 2,72 % et 5,37 % (entre 3,40 % et 4,80 % en 2023-2024).

7. Autres passifs

Autres passifs		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2025	2024
Passifs liés aux obligations de mise hors service d'immobilisations	4 348	4 296
Passif au titre des sites contaminés	2 585	2 517
Autres passifs au titre des régimes de retraite	145	142
Autres fonds et passifs	2 291	2 429
Total	9 369	9 384

Passifs liés aux obligations de mise hors service d'immobilisations

La province enregistre les passifs lorsqu'elle est légalement obligée d'engager des coûts pour mettre hors service une immobilisation corporelle. Un passif de 4,3 milliards de dollars au 31 mars 2025 (4,3 milliards de dollars en 2023-2024) a été enregistré pour les activités liées à cette obligation compte tenu d'une estimation du coût de ces activités.

Une partie importante des obligations de mise hors service d'immobilisations découle de l'enlèvement et de l'évacuation de substances désignées, telles que l'amiante, des immeubles provinciaux, ainsi que des activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement de déchets solides. Au moment de consigner le passif pour les immobilisations faisant l'objet d'une utilisation productive, les coûts et les changements subséquents à l'estimation sont capitalisés et amortis sur la durée de vie utile prévue de l'actif. Pour les immobilisations qui ne sont pas utilisées à des fins productives, ces coûts sont comptabilisés en charges.

Pour évaluer le passif lié à l'amiante et à d'autres substances désignées dans les immeubles provinciaux, des rapports d'évaluation comprenant le genre et la quantité des substances sont utilisés en fonction de l'expérience et de l'avis d'experts pour déterminer le coût du retrait de la substance. Dans le cas des immeubles n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation, une estimation est faite en fonction d'immeubles semblables jusqu'à ce que des données plus précises soient disponibles.

Pour évaluer le passif lié aux déchets solides, les plans de fermeture des lieux sont utilisés pour évaluer les coûts de fermeture et d'après-fermeture. Avant qu'un plan de fermeture ne soit approuvé, des renseignements sur le site sont utilisés pour prévoir les activités qui seront nécessaires pour fermer, entretenir et surveiller le site, compte tenu de l'expérience liée à d'autres sites ainsi que de l'état du site et de son contenu selon un contrôle et un rapport opérationnels. Le coût de ces activités, dont le plafonnement et la surveillance des eaux souterraines, est établi au moyen de taux déterminés par l'expérience et les avis d'experts.

La province actualise les obligations importantes assorties de projections fiables des liquidités, qui sont évaluées en utilisant la valeur actuelle des liquidités futures, sinon elles sont consignées au coût actuel. Le taux d'actualisation utilisé correspond aux risques propres à la mise hors service et à l'entité qui règlera le passif. Par la suite, l'accroissement du passif actualisé attribuable au passage du temps est consigné en tant que charge en cours d'exercice. Pendant l'exercice, dans le cas des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui ont utilisé la valeur actualisée pour mesurer le passif, le taux d'actualisation se situait entre 2,6 % et 4,7 % (3,0 % et 5,1 % en 2023-2024).

Un rapprochement des valeurs comptables regroupées au début et à la fin des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est présenté ci-dessous :

Passifs liés aux obligations de mise hors service d'immobilisations		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2025	2024
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	4 296	4 095
Passifs engagés pendant l'exercice	30	61
Hausse des passifs selon les changements dans l'estimation des passifs ¹	120	461
Augmentation des passifs due à la désactualisation ²	21	23
Réévaluation et autres redressements	(37)	(298)
Passifs réglés pendant l'année	(82)	(46)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice³	4 348	4 296

¹ Témoigne de changements dans les flux de trésorerie prévus et le taux d'actualisation.

² Augmentation de la valeur comptable d'un passif en raison du passage du temps dans le cas des obligations que la province a actualisées.

³ Au 31 mars 2025, environ 87 % (86 % en 2023-2024) des passifs liés aux obligations de mise hors service avaient trait à l'amiante et à d'autres substances désignées dans les immeubles, le reste étant surtout lié aux sites d'enfouissement des déchets solides.

Passif au titre des sites contaminés

La province fournit de l'information sur le passif environnemental au titre de la gestion et de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'elle est obligée d'engager les coûts en question ou est susceptible de l'être. Un passif de 2,6 milliards de dollars (2,5 milliards de dollars en 2023-2024) pour 277 sites (271 sites en 2023-2024) a été comptabilisé, fondé sur des évaluations environnementales ou, à défaut, sur des estimations relatives à ces sites.

Les efforts déployés constamment par la province pour évaluer les sites contaminés pourraient donner lieu à un passif environnemental supplémentaire en raison de nouveaux sites repérés, ou de changements apportés aux évaluations ou à l'utilisation prévue de sites existants, y compris les sites miniers. Tout changement subi par le passif de la province au titre des sites contaminés sera comptabilisé au cours de l'exercice où leur contamination est probable et mesurable.

Autres passifs au titre des régimes de retraite

Les autres passifs au titre des régimes de retraite comprennent les prestations et les avantages de retraite liés aux comptes des avantages sociaux supplémentaires des juges de paix, des sous-ministres, du SEFPO et au Régime de retraite complémentaire des juges associés.

Autres fonds et passifs

Les autres fonds et passifs comprennent les fonds affectés d'origine externe et les autres passifs à long terme.

8. Placements de portefeuille

Placements de portefeuille Au 31 mars (en millions de dollars)	2025		2024	
	Coût/Coût après amortissement	Juste valeur	Valeur comptable	Valeur comptable
Obligations	6 205	2 862	9 067	16 555
Plus : Obligations achetées aux termes de prises en pension de titres	16 874	2	16 876	6 500
Moins : Obligations vendues aux termes de pensions sur titres	(1 831)	–	(1 831)	(3 476)
Total des obligations	21 248	2 864	24 112	19 579
Dépôts et certificats de placement garanti	1 327	3 574	4 901	4 259
Autres ¹	820	2 468	3 288	2 081
Total des placements de portefeuille	23 395	8 906	32 301	25 919

¹ Comprend les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif dont la valeur marchande est de 640 millions de dollars (619 millions de dollars en 2023-2024).

Une prise en pension de titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés. Une pension sur titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

La valeur comptable des autres placements de portefeuille consiste principalement en 2 200 millions de dollars de fonds communs (1 165 millions de dollars en 2023-2024) et en 801 millions de dollars de titres de capitaux propres (766 millions de dollars en 2023-2024).

9. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

Au 31 mars

(en millions de dollars)

	Terrains	Immeubles	Infrastructure de transport	Machines et matériel	Technologie de l'information	Autres	2025	2024
Coût								
Solde d'ouverture retraité	22 634	120 718	65 447	17 532	11 341	13 647	251 319	235 143
Ajouts	2 423	8 603	9 017	1 333	1 279	1 890	24 545	18 713
Cessions	(9)	(256)	(716)	(366)	(560)	(39)	(1 946)	(2 977)
Réévaluation	–	60	8	–	–	27	95	440
Solde de clôture	25 048	129 125	73 756	18 499	12 060	15 525	274 013	251 319
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture retraité	–	47 386	17 733	13 317	7 341	3 911	89 688	84 626
Ajouts	–	3 743	2 139	959	1 052	454	8 347	7 969
Cessions	–	(167)	(715)	(317)	(557)	(32)	(1 788)	(2 907)
Solde de clôture	–	50 962	19 157	13 959	7 836	4 333	96 247	89 688
Valeur comptable nette								
2025	25 048	78 163	54 599	4 540	4 224	11 192	177 766	–
2024	22 634	73 332	47 714	4 215	4 000	9 736	–	161 631

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles, pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes, ainsi que pour les améliorations des terres dont la durée de vie n'est pas définie et qui ne sont pas amorties. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, les barrages et les ouvrages.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les machines et le matériel englobent surtout l'équipement des hôpitaux.

La technologie de l'information englobe le matériel informatique et les logiciels.

Le poste Autres comprend les actifs loués, les véhicules, les aéronefs et autres immobilisations corporelles diverses qui appartiennent au gouvernement ou aux organismes consolidés.

Les biens en construction sont inclus dans les diverses catégories de biens présentées précédemment. Au 31 mars 2025, les biens en construction avaient une valeur totale de 51,6 milliards de dollars (42,0 milliards de dollars en 2023-2024). L'intérêt capitalisé pour l'exercice 2024-2025 est de 1 221 millions de dollars (978 millions de dollars en 2023-2024). Le coût des immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de location-acquisition est de 1 019 millions de dollars (1 015 millions de dollars en 2023-2024), et leur amortissement cumulé est de 506 millions de dollars (469 millions de dollars en 2023-2024).

La charge d'amortissement de l'exercice 2024-2025 a totalisé 8,3 milliards de dollars (8,0 milliards de dollars en 2023-2024).

10. Entente sur le tabac

Le 6 mars 2025, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a approuvé un accord de règlement de 32,5 milliards de dollars au Canada en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, à la suite de plusieurs poursuites judiciaires contre trois grands fabricants de tabac, ce qui comprend l'indemnisation pour les coûts des soins de santé liés au tabagisme engagés par les gouvernements provinciaux et territoriaux. La province a droit à environ 7,1 milliards de dollars en vertu de cet accord. Cette créance représente des revenus non récurrents comptabilisés en 2024-2025. La valeur actualisée nette de la créance pour la part de la province est de 3,4 milliards de dollars, calculée selon un taux d'actualisation qui tient compte du taux de rendement prévu par la province et des risques propres à la transaction liés à cette créance, tels que l'incertitude des paiements qui dépendent de la rentabilité à long terme des entreprises.

Le 29 août 2025, la province a reçu un paiement initial de 1,9 milliard de dollars de la part des fabricants de tabac, conformément aux stipulations énoncées dans l'accord de règlement conclu le 6 mars 2025. Les 5,2 milliards de dollars restants seront versés sous forme de paiements annuels échelonnés sur les 30 prochaines années environ, calculés en fonction d'un pourcentage du revenu après impôt des fabricants de tabac, jusqu'à ce que le montant total soit payé.

11. Passifs éventuels

Obligations garanties par la province

Les garanties d'emprunt englobent des garanties ou des indemnités accordées par la province ou des organismes publics. La limite autorisée pour les emprunts garantis par le gouvernement au 31 mars 2025 s'établissait à 1,8 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2023-2024). Les prêts garantis s'élevaient à 0,6 milliard de dollars au 31 mars 2025 (0,5 milliard de dollars en 2023-2024).

Garanties d'emprunt Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2025		2024	
	Garantie maximum autorisée	Emprunts garantis en cours	Garantie maximum autorisée	Emprunts garantis en cours
Ministères				
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	206	86	146	75
Finances	1 001	286	1 001	305
Affaires municipales et Logement	15	15	–	–
	1 222	387	1 147	380
Entités consolidées				
Ontario Power Generation Inc.	–	–	32	–
Hydro One Limited	240	–	325	–
	240	–	357	–
Organismes du secteur parapublic	340	186	295	153
Total	1 802	573	1 799	533

Ontario Nuclear Funds Agreement

En vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut ni déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces dépassements. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, aux termes de l'ONFA, le gouvernement garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour la partie du fonds réservé à la gestion du combustible nucléaire épuisé se rapportant au volume fixe de combustible épuisé. Si le revenu réalisé sur l'actif du fonds se rapportant au volume fixe de combustible épuisé est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Une entente conclue entre la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), la province et OPG donnait à la CCSN accès (dans des circonstances prescrites) aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 69 (56 en 2023-2024) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars. Ces créances découlent de poursuites judiciaires ou de menaces de poursuites judiciaires, en cours ou imminentes, concernant les droits issus de traités et les revendications territoriales des peuples autochtones, des inexécutions de contrats, des dommages subis par des personnes, de la négligence et pour d'autres raisons semblables. L'issue de ces poursuites sur les finances étant incertaine, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant. Une liste détaillée des demandes à l'encontre des ministères se trouve dans la section intitulée « Créances exigibles de la Couronne » des États des ministères et annexes.

Sites contaminés

La province a relevé au total 155 sites (159 en 2023-2024) dont les coûts de nettoyage connexes pourraient être de la responsabilité de la province. Cependant, un élément de passif n'a pas été inscrit relativement à ces sites à la date des états financiers parce qu'on ne peut établir avec précision si le gouvernement est responsable de ces sites, ou parce que le montant du passif ne peut être évalué. Cependant, pour 110 de ces sites (108 en 2023-2024), on ne peut déterminer si le gouvernement est responsable, ce qui crée un passif éventuel de 389 millions de dollars (428 millions de dollars en 2023-2024).

Cotisations fiscales

La province a signé un protocole d'entente avec le gouvernement du Canada en vue de faire la transition vers une administration unique de l'impôt des sociétés pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2008. Dans le cadre de cette entente, l'Agence du revenu du Canada (ARC) est également chargée de l'administration des activités liées aux audits, des oppositions des contribuables et de tout appel pouvant découler des oppositions administrées pour les années d'imposition de 2008 et avant. L'aboutissement de ces oppositions et appels étant incertain, on ne peut raisonnablement estimer le coût que la province devra assumer.

Revendications territoriales et liées à un territoire

Une revendication territoriale ou liée à un territoire est une allégation officielle faite par une communauté autochtone voulant qu'elle ait légalement droit à des terres ou à une compensation, financière ou autre. À l'heure actuelle, 58 revendications territoriales pour 2024-2025 (57 en 2023-2024) sont en cours de négociation ou en cours d'examen, ou ont été acceptées à des fins de négociation. Un passif est constaté s'il est déterminé que le règlement de la revendication est probable et que le montant du règlement peut être raisonnablement estimé.

Assurance-dépôts des caisses populaires et des credit unions

Si des caisses populaires et des credit unions ne disposent pas de fonds suffisants, le gouvernement peut leur offrir un financement. Conformément à la *Loi de 2020 sur les caisses populaires et les credit unions*, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers administre le Fonds de réserve d'assurance-dépôts qui protège les dépôts des déposants des credit unions et des caisses populaires en plus de fournir un soutien financier à ces institutions. Les caisses populaires et les credit unions ont annoncé que les déposants bénéficient d'une protection qui couvre les dépôts admissibles à hauteur de 250 000 dollars, ainsi que la totalité des dépôts assurables dans les comptes enregistrés auprès de chaque caisse populaire et credit union membre. L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers dispose d'un crédit rotatif de 2,0 milliards de dollars auprès de l'Office ontarien de financement afin d'atténuer d'éventuels risques de liquidité dans le secteur des credit unions et des caisses populaires de l'Ontario, y compris les situations où un ou plusieurs établissements pourraient avoir besoin d'un soutien financier supérieur à celui qu'offre le Fonds de réserve d'assurance-dépôts. La facilité de crédit a été mise en place le 19 décembre 2023 pour une période d'un an, avec des options de reconduction pour deux années supplémentaires au maximum (renouvelée le 18 décembre 2024). Le premier renouvellement a été effectué le 18 décembre 2024. Les intérêts sont calculés au taux des bons du Trésor de l'Ontario à trois mois majoré de 0,788 %, composé trimestriellement. Aucun montant n'avait été prélevé sur ce crédit au 31 mars 2025 (0 \$ au 31 mars 2024).

Autres éventualités

Les autres éventualités pour cet exercice s'élèvent à 72 millions de dollars (68 millions de dollars en 2023-2024), dont des éléments tels que des lettres de crédit et des marges de crédit pour les autres entités consolidées.

12.a. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles Au 31 mars (en millions de dollars)	2025	Chiffres retraités 2024	Paiements minimums exigés en :					
			2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après
Paiements de transfert	38 240	34 735	12 610	3 763	2 248	1 703	1 361	16 555
Contrats de partenariats public-privé ¹	41 932	40 433	4 620	3 561	3 170	1 773	3 014	25 794
Ontario Power Generation	3 667	1 575	1 609	614	334	258	223	629
Baux ²	4 483	3 864	681	592	480	385	306	2 039
Contrats de construction	9 187	7 178	4 352	2 283	988	721	123	720
Autres	30 070	24 726	21 168	1 745	1 363	1 045	2 265	2 484
Total des obligations contractuelles²	127 579	112 511	45 040	12 558	8 583	5 885	7 292	48 221

¹ En 2025, la majorité des contrats de partenariats public-privé concernent des projets liés à Metrolinx (soit 65 %, et 68 % en 2023-2024) et aux hôpitaux (soit 20 %, et 14 % en 2023-2024). Dans certains contrats de partenariats public-privé, les paiements annuels de services qui représentent les coûts d'exploitation et d'entretien sont indexés sur l'inflation.

² Le chiffre de 2024 a été retraité pour exclure les contrats de location-acquisition qui avaient été inclus pour 2023-2024.

Ces obligations contractuelles représentent la partie non réalisée des contrats au titre des immobilisations et du fonctionnement, et deviendront des passifs lorsque les modalités des contrats auront été remplies.

b. Droits contractuels

Droits contractuels Au 31 mars (en millions de dollars)	2025	Chiffres retraités 2024	2026	2027	2028	2029	2030	2031
								et après
Paiements de transfert ¹	6 336	5 583	2 694	1 624	1 103	252	330	333
Redevances/Permis et licences	27	28	27	–	–	–	–	–
Baux	1 028	1 054	70	66	68	60	51	713
Contrats de construction	1 463	1 618	469	142	126	81	210	435
Autres	126	164	111	8	1	1	–	5
Total des droits contractuels¹	8 980	8 447	3 371	1 840	1 298	394	591	1 486

¹ Le chiffre de 2024 a été retraité pour inclure les contrats de paiement de transfert qui avaient été omis pour 2023-2024.

Les droits contractuels sont assurés de nature et ils deviendront des actifs à l'avenir lorsque les modalités des contrats seront respectées.

En mai 2010, la province a conclu avec Teranet une entente visant à prolonger de 50 ans son entente initiale en échange d'un paiement immédiat de 1,0 milliard de dollars en espèces (voir la note 5). Dans le cadre de la nouvelle entente, Teranet a convenu de verser à la province des redevances annuelles à compter de 2017, et ce, jusqu'en 2067. Les paiements de redevances dépendent des résultats financiers de Teranet. La province a constaté 26,9 millions de dollars de revenus relatifs aux paiements de redevances liés aux droits contractuels associés à Teranet en 2024-2025 (26,8 millions de dollars en 2023-2024). Il n'est pas possible d'évaluer les paiements de redevances pour 2026 et les années ultérieures dans la mesure où ils sont fonction de pourcentages de divers revenus admissibles de Teranet, tels que les revenus de produits à valeur ajoutée, les revenus d'enregistrement et les revenus de services accessoires.

La province a conclu des contrats ou des accords légalement contraignants qui lui permettent de percevoir des redevances ou des droits de licence et de permis en échange de l'autorisation accordée aux exploitants industriels d'extraire des ressources naturelles en Ontario (énergie hydroélectrique, coupe de bois de la Couronne, ressources pétrolières extracôtières et matériaux d'agrégat, comme du sable et du gravier) en vertu de la législation provinciale. Les redevances pour 2025 et les années suivantes n'ont pu être estimées, car elles sont fondées sur des volumes inconnus de ressources exploitées.

13. Fiducies sous administration

Les fiducies sous administration énumérées ci-dessous ne sont pas incluses dans les états financiers consolidés de la province.

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) est chargée de l'administration de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, qui établit une assurance sans égard à la responsabilité prévoyant que les travailleurs qui subissent des lésions au travail ou souffrent d'une maladie professionnelle reçoivent des prestations.

Le Bureau du tuteur et curateur public (BTCP) de l'Ontario dispense un vaste éventail unique de services visant à protéger les intérêts juridiques, personnels et financiers de certaines personnes et successions privées. Il joue aussi un rôle important pour la protection des biens destinés à des fins de bienfaisance dans la province.

L'information financière résumée provenant des états financiers consolidés les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après. Les états financiers de la WSIB et du BTCP de l'Ontario ont été préparés conformément aux IFRS.

Fiducies sous administration (en millions de dollars)	Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) Au 31 décembre		Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario Au 31 mars	
	2024	2023	2025	2024
Actif	41 774	38 164	3 335	3 068
Passif	34 933	33 050	130	129
Actif net	6 841	5 114	3 205	2 939
Solde du Fonds attribuable aux intéressés de la WSIB	6 620	5 114	-	-
Solde du fonds	-	-	3 205	2 939

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers consolidés de la province, car il devra être acquitté par des parties externes.

14. Information relative aux apparentés et opérations interentités

Dans le cours normal de ses activités, la province de l'Ontario transige avec des parties du périmètre comptable, dont les sociétés de la Couronne provinciales, les organismes, conseils et commissions ainsi que les organismes sans but lucratif gouvernementaux. Ces opérations interentités, qui se font entre apparentés en propriété commune ou sous contrôle commun, sont comptabilisées à la valeur d'échange et ont été éliminées aux fins de la présentation de l'information consolidée.

Les opérations relatives aux apparentés peuvent aussi comprendre les opérations avec des entités qui ne font pas partie du périmètre comptable lorsqu'un membre du personnel clé de gestion de la province, sa conjointe, son conjoint ou une personne à sa charge fait partie du personnel clé de gestion de l'autre partie à l'opération avec la province. À titre de membre du personnel clé de gestion, il gouverne ou partage le pouvoir de déterminer les décisions financières ou opérationnelles continues de l'autre partie à l'opération. Les membres du personnel clé de gestion de la province sont les personnes qui ont le pouvoir et sont chargées de planifier, de diriger et de contrôler les activités du gouvernement, et désignent les ministres, les ministres associés et les sous-ministres aux fins du présent rapport.

La province a mis en place un large éventail de mesures de contrôle pour s'assurer que le personnel clé de gestion ne transige pas avec des apparentés. En 2024-2025, il n'y a eu aucune opération entre apparentés d'une valeur considérablement différente de celle qui aurait été consignée si les parties n'étaient pas des apparentés.

15. Événements postérieurs

Traité Robinson-Supérieur

Après que la Couronne eut déterminé, le 27 janvier 2025, que l'indemnisation passée était de 3,6 milliards de dollars et que l'Ontario eut accepté d'en payer la moitié (1,8 milliard de dollars), les demandeurs du traité Robinson-Supérieur (TRS) ont demandé à ce que l'exercice du pouvoir discrétionnaire du ministère public fasse l'objet d'une révision devant la Cour supérieure de l'Ontario, comme le prévoit la décision de la Cour suprême dans l'affaire Restoule. Cette audience de révision a eu lieu en juin 2025 et la décision est en délibéré.

Le 21 mai 2025, la Cour a rendu une ordonnance sur consentement de toutes les parties établissant les montants à verser à chaque Première Nation bénéficiaire sur un montant total de 3,6 milliards de dollars. L'Ontario a versé les montants dus conformément à l'ordonnance. En outre, le paiement de la part de l'Ontario pour les frais juridiques supplémentaires a été effectué le 31 mai 2025. Il y a six Premières Nations dans la région du TRS qui affirment ne pas en être parties ou bénéficiaires et continuer à détenir un titre ancestral. Ces revendications relatives au titre ancestral font actuellement l'objet de négociations entre chacune des Premières Nations ayant des intérêts éventuels, d'une part, et le Canada et l'Ontario, d'autre part. Comme le prévoit l'ordonnance du 21 mai 2025 de la Cour, les Premières Nations ayant des intérêts éventuels n'ont pas confirmé qu'elles sont bénéficiaires en vertu du TRS, mais pourraient choisir de le faire à l'avenir. Si elles le font, elles recevront la part de l'ordonnance qui leur revient.

16. Changements à la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires

Ontario Ontario Power Generation Inc. (OPG) et la province ont constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires.

Depuis le 1^{er} avril 2007, la juste valeur des fonds de l'ONFA est comptabilisée dans les états financiers consolidés de la province. Les pertes et gains non réalisés à l'égard des fonds de l'ONFA sont inclus dans le poste Participations dans des entreprises publiques et constatés dans le poste Augmentation (ou Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires dans l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et dans l'état consolidé de l'évolution des gains et pertes de réévaluation. Les pertes et gains réalisés à l'égard des fonds de l'ONFA sont constatés dans les revenus tirés des participations dans des entreprises publiques. Les soldes interorganisationnels liés aux fonds de l'ONFA sont éliminés.

Les fonds de l'ONFA ont donné lieu à des gains non réalisés de 195 millions de dollars en 2024-2025 (1 138 millions de dollars en 2023-2024), ce qui a entraîné une augmentation des participations dans des entreprises publiques et une diminution correspondante de la dette nette et des gains (ou pertes) de réévaluation.

17. Modifications comptables et reclassements connexes

Les tableaux ci-dessous résument les effets des changements comptables et des reclassements connexes pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

A. Présentation des revenus d'intérêt et de placements

Depuis le 1^{er} avril 2024, les revenus d'intérêt et de placements sont présentés séparément des intérêts et autres frais de service de la dette. Auparavant, les intérêts sur la dette étaient présentés nets des revenus d'intérêt et de placements. Ils ont été renommés « Intérêt et autres frais de service de la dette » afin de refléter plus fidèlement les dépenses engagées pour mettre en œuvre un programme d'emprunt efficace et rentable. La définition des intérêts et autres frais de service de la dette figure à la note 1(e). La modification de la présentation n'a aucune incidence sur le déficit annuel ou le déficit cumulé de la province. Les résultats réels comparatifs pour 2023-2024 et le budget 2024-2025 ont été reclassés afin de tenir compte de la nouvelle présentation des états financiers consolidés.

B. Revenus tirés de l'impôt des sociétés

Le 1^{er} avril 2024, la province a modifié sa politique comptable relative au calcul des revenus constitués provenant de l'impôt des sociétés. La méthode d'estimation a été améliorée afin de refléter plus fidèlement les revenus constitués provenant de l'impôt des sociétés. Les résultats réels comparatifs pour 2023-2024 et le budget 2024-2025 ont été retraités afin de tenir compte de cette modification dans les états financiers consolidés. Les divulgations relatives aux conventions comptables liées à cette modification sont indiquées à la note 1(e).

C. Reclassement

Toutes les présentations des résultats par secteur pour les comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassées pour qu'elles correspondent à celles utilisées pour la présentation des chiffres réels de l'exercice en cours.

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Montants reportés 2023-2024	(A)	(B)	(C)	Chiffres retraités 2023-2024
Revenus					
Impôt sur le revenu des particuliers	50 773	–	–	–	50 773
Taxe de vente	39 864	–	–	–	39 864
Impôt des sociétés	23 140	–	(46)	–	23 094
Impôt-santé des employeurs	8 581	–	–	–	8 581
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 810	–	–	–	5 810
Contribution-santé de l'Ontario	5 008	–	–	–	5 008
Taxes sur l'essence et les carburants	2 137	–	–	–	2 137
Autres impôts et taxes	6 547	–	–	–	6 547
Total des impôts et taxes	141 860	–	(46)	–	141 814
Transferts du gouvernement du Canada	34 336	–	–	–	34 336
Droits, dons et autres revenus des organismes du secteur parapublic	13 071	–	–	–	13 071
Revenus des participations dans des entreprises publiques	7 427	–	–	–	7 427
Revenus d'intérêt et de placements	–	3 085	–	–	3 085
Autres	9 242	–	–	–	9 242
Total des revenus	205 936	3 085	(46)	–	208 975
Charges					
Santé	85 458	–	–	–	85 458
Éducation	38 810	–	–	–	38 810
Services à l'enfance et services sociaux	19 476	–	–	(64)	19 412
Intérêt et autres frais de service de la dette	11 376	3 085	–	–	14 461
Éducation postsecondaire	13 235	–	–	–	13 235
Justice	6 037	–	–	–	6 037
Autres programmes	32 191	–	–	64	32 255
Total des charges	206 583	3 085	–	–	209 668
Réserve	–	–	–	–	–
Déficit annuel	(647)	–	(46)	–	(693)

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget 2024-2025	(A)	(B)	(C)	Budget 2024-2025 Montants reclassés
Revenus					
Impôt sur le revenu des particuliers	51 936	-	-	-	51 936
Taxe de vente	38 832	-	-	-	38 832
Impôt des sociétés	24 915	-	-	-	24 915
Impôt-santé des employeurs	8 720	-	-	-	8 720
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 831	-	-	-	5 831
Contribution-santé de l'Ontario	5 014	-	-	-	5 014
Taxes sur l'essence et les carburants	2 576	-	-	-	2 576
Autres impôts et taxes	6 863	-	-	-	6 863
Total des impôts et taxes	144 687	-	-	-	144 687
Transferts du gouvernement du Canada	36 252	-	-	-	36 252
Droits, dons et autres revenus des organismes du secteur parapublic	10 241	-	-	-	10 241
Revenus des participations dans des entreprises publiques	6 786	-	-	-	6 786
Revenus d'intérêt et de placements	-	2 551	-	-	2 551
Autres	7 724	-	-	-	7 724
Total des revenus	205 690	2 551	-	-	208 241
Charges					
Santé	84 961	-	-	-	84 961
Éducation	39 306	-	-	-	39 306
Services à l'enfance et services sociaux	19 926	-	-	-	19 926
Intérêt et autres frais de service de la dette	13 913	2 551	-	-	16 464
Éducation postsecondaire	12 189	-	-	-	12 189
Justice	5 878	-	-	-	5 878
Autres programmes	38 323	-	-	-	38 323
Total des charges	214 496	2 551	-	-	217 047
Réserve	1 000				1 000
Déficit annuel	(9 806)	-	-	-	(9 806)

Province de l'Ontario
État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	Montants reportés 2024	A	B	C	Chiffres retraités 2024
Passif					
Créditeurs et charges à payer	48 942	–	–	–	48 942
Dette	437 633	–	–	–	437 633
Autre financement à long terme	18 025	–	–	–	18 025
Revenus et apports en capital reportés	17 443	–	–	–	17 443
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	13 783	–	–	–	13 783
Passifs dérivés	6 881	–	–	–	6 881
Autres passifs	9 384	–	–	–	9 384
Total du passif	552 091	–	–	–	552 091
Actif financier					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 459	–	–	–	41 459
Placements de portefeuille	25 919	–	–	–	25 919
Débiteurs	26 132	–	(1 792)	–	24 340
Prêts en cours	11 852	–	–	–	11 852
Actifs dérivés	4 531	–	–	–	4 531
Autres actifs	1 062	–	–	–	1 062
Participations dans des entreprises publiques	33 167	–	–	–	33 167
Total de l'actif financier	144 122	–	(1 792)	–	142 330
Dette nette	(407 969)	–	(1 792)	–	(409 761)
Actif non financier					
Immobilisations corporelles	161 631	–	–	–	161 631
Charges payées d'avance et autres actifs non financiers	2 029	–	–	–	2 029
Total de l'actif non financier	163 660	–	–	–	163 660
Déficit accumulé	(244 309)	–	(1 792)	–	(246 101)
Le déficit accumulé comprend					
Déficit de fonctionnement accumulé	(246 690)	–	(1 792)	–	(248 482)
Gains de réévaluation accumulés	2 381	–	–	–	2 381
	(244 309)	–	(1 792)	–	(246 101)

Province de l'Ontario					
État consolidé de l'évolution de la dette nette					
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Montants reportés 2023-2024	A	B	C	Chiffres retraités 2023-2024
Déficit annuel	(647)	–	(46)	–	(693)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18 713)	–	–	–	(18 713)
Amortissement des immobilisations corporelles	7 969	–	–	–	7 969
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	301	–	–	–	301
Gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles	(231)	–	–	–	(231)
Variation du coût des immobilisations corporelles lié à la réévaluation des obligations de mise hors service des immobilisations	(440)	–	–	–	(440)
Diminution des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	1 253	–	–	–	1 253
	(9 861)	–	–	–	(9 861)
Déficit des cotisations – Ontario Power Generation	(2)	–	–	–	(2)
Incidence sur les capitaux propres – Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres et autres coûts	271	–	–	–	271
Augmentation de la dette nette à l'exclusion des gains/pertes de réévaluation nets	(10 239)	–	(46)	–	(10 285)
Gains de réévaluation nets	2 076	–	–	–	2 076
Augmentation de la dette nette	(8 163)	–	(46)	–	(8 209)
Dette nette au début de l'exercice	(399 806)	–	(1 746)	–	(401 552)
Dette nette à la fin de l'exercice	(407 969)	–	(1 792)	–	(409 761)

Province de l'Ontario					
État consolidé de l'évolution du déficit de fonctionnement accumulé					
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Montants reportés 2023-2024	A	B	C	Chiffres retraités 2023-2024
Déficit de fonctionnement accumulé au début de l'exercice	(246 312)	–	(1 746)	–	(248 058)
Déficit annuel	(647)	–	(46)	–	(693)
Déficit des cotisations – Ontario Power Generation	(2)	–	–	–	(2)
Incidence sur les capitaux propres – Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres et autres coûts	271	–	–	–	271
Déficit de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice	(246 690)	–	(1 792)	–	(248 482)

Province de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Montants reportés 2023-2024	A	B	C	Chiffres retraités 2023-2024
Activités de fonctionnement					
Déficit annuel	(647)	-	(46)	-	(693)
Éléments hors trésorerie					
Amortissement des immobilisations corporelles	7 969	-	-	-	7 969
Gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles	(231)	-	-	-	(231)
Immobilisations corporelles apportées	(45)	-	-	-	(45)
Immobilisations corporelles sans effet sur la trésorerie financées par des swaps sur actifs	(7)	-	-	-	(7)
Revenus des participations dans des entreprises publiques	(7 427)	-	-	-	(7 427)
Rajustement du solde d'ouverture du déficit accumulé - Revenus tirés de l'impôt des sociétés et débiteurs	-	-	(1 746)	-	(1 746)
Gains (Pertes) de réévaluation en cours d'exercice des entités qui ne sont pas des entreprises publiques	996	-	-	-	996
Rajustement pour gains reportés provenant des entreprises publiques	29	-	-	-	29
Éléments de trésorerie					
Augmentation des débiteurs	(13 855)	-	1 792	-	(12 063)
Diminution des prêts en cours	47	-	-	-	47
Augmentation des créditeurs et charges à payer	2 818	-	-	-	2 818
Diminution du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs	(347)	-	-	-	(347)
Augmentation des autres passifs	46	-	-	-	46
Augmentation des revenus et des apports en capital reportés	211	-	-	-	211
Remises des participations dans des entreprises publiques	5 540	-	-	-	5 540
Diminution des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	1 253	-	-	-	1 253
Diminution d'autres actifs	197	-	-	-	197
Trésorerie affectées aux activités de fonctionnement	(3 453)	-	-	-	(3 453)
Activités de capital					
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 769)	-	-	-	(17 769)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	301	-	-	-	301
Liquidités affectées aux opérations liées aux immobilisations	(17 468)	-	-	-	(17 468)
Activités de placement					
Placements de portefeuille achetés	(157 269)	-	-	-	(157 269)
Placements de portefeuille remboursés	165 363	-	-	-	165 363
Trésorerie découlant des activités de placement	8 094	-	-	-	8 094
Activités de financement					
Dettes à long terme contractées	43 869	-	-	-	43 869
Dettes à long terme remboursées	(26 790)	-	-	-	(26 790)
Rajustement pour primes, escomptes et commissions non amorties pour la dette à long terme	(1 168)	-	-	-	(1 168)
Diminution de la dette à court terme	(77)	-	-	-	(77)
Diminution d'autre financement à long terme	(665)	-	-	-	(665)
Diminution des passifs dérivés	(804)	-	-	-	(804)
Diminution des actifs dérivés	40	-	-	-	40
Trésorerie découlant des opérations de financement	14 405	-	-	-	14 405
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 578	-	-	-	1 578
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	39 881	-	-	-	39 881
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	41 459	-	-	-	41 459
Trésorerie	17 227	-	-	-	17 227
Équivalents de trésorerie	24 232	-	-	-	24 232

D. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2024-2025.

ANNEXES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe 1	Revenus par source	112
Annexe 2	Revenus par secteur	114
Annexe 3	Charges par secteur	116
Annexe 4	Charges par ministère	118
Annexe 5	Créditeurs et charges à payer	119
Annexe 6	Débiteurs	119
Annexe 7	Prêts en cours	120
Annexe 8	Organismes publics	122
Annexe 9	Entreprises publiques	127
Annexe 10	Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic	131
Annexe 11	Charges payées d'avance et autres éléments de l'actif non financier	131

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source

(en millions de dollars)	Budget 2024-2025	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres réels retraités (note 17) 2023-2024
Impôts et taxes			
Impôt sur le revenu des particuliers	51 936	55 701	50 773
Taxe de vente	38 832	39 363	39 864
Impôt des sociétés	24 915	27 757	23 094
Impôt-santé des employeurs	8 720	9 061	8 581
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 831	5 887	5 810
Contribution-santé de l'Ontario	5 014	5 221	5 008
Droits de cession immobilière	3 881	3 736	3 538
Taxe sur l'essence	1 953	1 719	1 620
Taxe sur le tabac	771	693	813
Taxe sur la bière, le vin et les spiritueux	576	530	593
Taxe sur les carburants	623	514	517
Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis	379	390	346
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité) ¹	536	54	529
Autres impôts et taxes	720	891	728
	144 687	151 517	141 814
Transferts du gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé	20 256	20 363	19 286
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	6 576	6 611	6 407
Apprentissage et garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada	3 292	2 800	2 031
Priorités partagées en santé	836	1 204	935
Programmes relatifs à l'infrastructure	1 185	1 124	609
Transferts directs aux organismes du secteur parapublic	482	691	625
Entente sur le développement du marché du travail	644	641	792
Paiements de péréquation fiscale	576	576	421
Vieillir dans la dignité	461	464	462
Entente sur le bien-être des Indiens	342	338	332
Entente sur le développement de la main-d'œuvre	260	280	357
Apprentissage et garde des jeunes enfants	211	210	208
Stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des	–	178	–
Logement social	174	173	218
Expansion du bilinguisme	99	151	187
Aide juridique – Droit criminel	50	77	71
Partenariat canadien pour une agriculture durable	59	69	44
Système de justice pénale pour les adolescents	67	68	67
Autres	682	615	1 284
	36 252	36 633	34 336

¹ Le chiffre pour 2024-2025 est net d'un rajustement de 343 millions de dollars qui reflète l'incidence cumulative du changement apporté par la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario à la déclaration des revenus provenant des paiements tenant lieu d'impôts pour les années antérieures à 2024-2025, qui est passée de la méthode fondée sur des versements échelonnés à une approche fondée sur l'évaluation fiscale.

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source (suite)

(en millions de dollars)	Budget 2024-2025	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres réels retraités (note 17) 2023-2024
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic (Annexe 10)	10 241	14 710	13 071
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	6 786	7 465	7 427
Revenus d'intérêt et de placements²	2 551	2 786	3 085
Autres¹			
Ventes et locations	1 546	1 630	1 566
Autres droits et permis	1 390	1 601	1 370
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 181	1 232	1 222
Remaniement des services locaux d'exploitation du réseau d'électricité	138	436	138
Redevances	295	297	319
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	267	261	248
Recouvrements – Contrats d'achat d'électricité	44	40	41
Divers	2 863	7 553	4 338
	7 724	13 050	9 242
Total des revenus	208 241	226 161	208 975

¹ Comprend une recette exceptionnelle de 3,4 milliards de dollars liée à l'entente sur le tabac (voir la note 10).

² Comprend 484 millions de dollars de revenus de placements (229 millions de dollars en 2023-2024) et 410 millions de dollars de revenus d'intérêt (650 millions de dollars en 2023-2024) provenant d'organismes du secteur parapublic.

Province de l'Ontario
Annexe 2 : Revenus par secteur¹

Secteurs	Santé ²		Éducation ³		Services à l'enfance et services sociaux ⁴		Éducation postsecondaire ⁵	
	Chiffres retraités (note 17) 2025	Chiffres retraités (note 17) 2024	Chiffres retraités (note 17) 2025	Chiffres retraités (note 17) 2024	Chiffres retraités (note 17) 2025	Chiffres retraités (note 17) 2024	Chiffres retraités (note 17) 2025	Chiffres retraités (note 17) 2024
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Revenus								
Revenus fiscaux (<i>Annexe 1</i>)	–	–	–	–	–	–	–	–
Transferts du gouvernement du Canada (<i>Annexe 1</i>)	2 531	1 975	3 157	2 399	529	497	168	194
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic (<i>Annexe 10</i>)	6 812	4 960	1 917	1 708	102	97	6 663	6 962
Revenus des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	–	–	–	–	–	–	–	–
Revenus d'intérêt et de placements (<i>Annexe 1</i>)	519	451	156	143	5	7	238	285
Autres (<i>Annexe 1</i>)	1 362	458	96	209	271	282	270	173
Sous-total	11 224	7 844	5 326	4 459	907	883	7 339	7 614
Redressements¹	(308)	(270)	(133)	(139)	(27)	(43)	(340)	(245)
Total	10 916	7 574	5 193	4 320	880	840	6 999	7 369

¹ À compter de 2024-2025, les montants pour chaque secteur sont présentés avant l'élimination des soldes intersecteurs. Les redressements correspondent à l'élimination de ces soldes afin d'obtenir les totaux post-consolidation. Les chiffres comparatifs pour 2023-2024 ont été retraités pour se conformer à la présentation adoptée.

² Les activités du segment Santé sont liées au système de soins de santé de l'Ontario. Cela comprend la prestation de soins médicaux, hospitaliers et préventifs, ainsi que d'autres services liés à la santé, comme des laboratoires et des installations de diagnostic. En font également partie des activités liées à la surveillance de la conformité et au soutien du fonctionnement, du développement et de la viabilité du système de soins de longue durée de la province. Cela englobe le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

³ Le segment Éducation englobe les activités liées à la surveillance des systèmes d'éducation financés par les fonds publics de l'Ontario (anglais, français et catholique), de l'éducation de la petite enfance jusqu'à la 12^e année, ainsi que du système de garde d'enfants, au moyen de lois, de politiques et de modèles de financement. Englobe le ministère de l'Éducation.

⁴ Le segment Services à l'enfance et services sociaux comprend les activités liées au financement, à la conception et à la prestation de programmes et de services visant à protéger et à soutenir la population de l'Ontario en période de besoin. Englobe le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

⁵ Le segment Éducation postsecondaire comprend les activités liées à la surveillance du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario et au soutien de la recherche et de l'innovation. Englobe le ministère des Collèges et les universités.

Province de l'Ontario
Annexe 2 : Revenus par secteur¹ (suite)

Secteurs	Justice ⁶		Autres ⁷		Redressements ¹		Total	
	2025	Chiffres retraits (note 17) 2024	2025	Chiffres retraits (note 17) 2024	2025	2024	2025	Chiffres retraits (note 17) 2024
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2025	Chiffres retraits (note 17) 2024	2025	Chiffres retraits (note 17) 2024	2025	2024	2025	Chiffres retraits (note 17) 2024
Revenus								
Revenus fiscaux (Annexe 1)	–	–	151 517	141 814	–	–	151 517	141 814
Transferts du gouvernement du Canada (Annexe 1)	247	231	30 001	29 040	–	–	36 633	34 336
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic (Annexe 10)	–	–	–	–	(784)	(656)	14 710	13 071
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	219	176	7 246	7 251	–	–	7 465	7 427
Revenus d'intérêt et de placements	17	10	1 851	2 189	–	–	2 786	3 085
Autres (Annexe 1)	4 742	1 320	7 155	7 573	(846)	(773)	13 050	9 242
Sous-total	5 225	1 737	197 770	187 867				
Redressements¹	–	–	(822)	(732)	(1 630)	(1 429)		
Total	5 225	1 737	196 948	187 135			226 161	208 975

⁶ Le segment Justice englobe les activités liées à l'administration et à la prestation de services de justice dans toutes les collectivités de l'Ontario. Cela comprend la prestation de services judiciaires en matière pénale, civile et familiale, ainsi que la prestation de services juridiques aux ministères, organismes, conseils et commissions de la province. Cela inclut également l'établissement de normes pour les services policiers et les pompiers à l'échelle de l'Ontario, la supervision, le soutien aux initiatives de prévention de la criminalité à l'échelle locale et provinciale, ainsi que la gestion d'un système correctionnel pour adultes. Englobe le ministère du Procureur général et le ministère du Solliciteur général.

⁷ Le segment Autre englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Affaires rurales; Affaires civiles et Multiculturalisme; Développement économique, Création d'emplois et Commerce; Énergie; Environnement, Protection de la nature et Parcs; Finances; Affaires francophones; Affaires autochtones; Infrastructure; Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences; Mines; Affaires municipales et Logement; Richesses naturelles et Forêts; Développement du Nord; Services au public et aux entreprises; Services aux aînés et Accessibilité; Tourisme, Culture et Sport; Transports; celles du Secrétariat du Conseil du Trésor, de la Commission de régulation interne et des Bureaux du corps exécutif, ainsi que les activités liées à la gestion des investissements de la province qui ne peuvent être attribuées à aucune des classifications sectorielles décrites.

Province de l'Ontario
Annexe 3 : Charges par secteur¹

Secteurs	Santé ²		Éducation ³		Services à l'enfance et services sociaux ⁴		Éducation postsecondaire ⁵		Justice ⁶	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2025	Chiffres retraités (note 17) 2024	2025	Chiffres retraités (note 17) 2024	2025	Chiffres retraités (note 17) 2024	2025	Chiffres retraités (note 17) 2024	2025	Chiffres retraités (note 17) 2024
Charges										
Paiements de transfert	40 759	36 455	5 154	4 472	18 424	17 203	6 289	5 559	881	657
Traitements et salaires	24 240	22 830	22 396	22 267	1 250	1 219	3 556	3 245	3 649	3 456
Services	8 168	7 886	2 278	2 136	804	751	2 215	2 383	1 313	1 241
Intérêt et autres frais de service de la dette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures et équipement	8 889	9 278	2 281	2 258	59	63	419	413	297	261
Avantages sociaux	4 454	4 032	4 020	3 381	272	263	476	423	530	487
Amortissement des immobilisations corporelles	2 319	2 206	1 926	1 870	34	39	441	416	52	34
Prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 6)	2 275	2 153	2 004	1 900	35	37	331	325	100	84
Transports et communications	271	246	5	5	44	44	68	72	159	147
Coûts des contrats d'achat d'électricité	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres	480	517	64	586	110	76	453	415	841	259
Sous-total	91 855	85 603	40 128	38 875	21 032	19 695	14 248	13 251	7 822	6 626
Redressements¹	(224)	(145)	(69)	(65)	(296)	(283)	(102)	(16)	(598)	(589)
Total	91 631	85 458	40 059	38 810	20 736	19 412	14 146	13 235	7 224	6 037

¹ À compter de 2024-2025, les montants pour chaque secteur sont présentés avant l'élimination des soldes intersecteurs. Les redressements correspondent à l'élimination de ces soldes afin d'obtenir les totaux post-consolidation. Les chiffres comparatifs pour 2023-2024 ont été retraités pour se conformer à la présentation adoptée.

² Les activités du segment Santé sont liées au système de soins de santé de l'Ontario. Cela comprend la prestation de soins médicaux, hospitaliers et préventifs, ainsi que d'autres services liés à la santé, comme des laboratoires et des installations de diagnostic. En font également partie des activités liées à la surveillance de la conformité et au soutien du fonctionnement, du développement et de la viabilité du système de soins de longue durée de la province. Cela englobe le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

³ Le segment Éducation englobe les activités liées à la surveillance des systèmes d'éducation financés par les fonds publics de l'Ontario (anglais, français et catholique), de l'éducation de la petite enfance jusqu'à la 12^e année, ainsi que du système de garde d'enfants, au moyen de lois, de politiques et de modèles de financement. Englobe le ministère de l'Éducation.

⁴ Le segment Services à l'enfance et services sociaux comprend les activités liées au financement, à la conception et à la prestation de programmes et de services visant à protéger et à soutenir la population de l'Ontario en période de besoin. Englobe le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

⁵ Le segment Éducation postsecondaire comprend les activités liées à la surveillance du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario et au soutien de la recherche et de l'innovation. Englobe le ministère des Collèges et les universités.

⁶ Le segment Justice englobe les activités liées à l'administration et à la prestation de services de justice dans toutes les collectivités de l'Ontario. Cela comprend la prestation de services judiciaires en matière pénale, civile et familiale, ainsi que la prestation de services juridiques aux ministères, organismes, conseils et commissions de la province. Cela inclut également l'établissement de normes pour les services policiers et les pompiers à l'échelle de l'Ontario, la supervision, le soutien aux initiatives de prévention de la criminalité à l'échelle locale et provinciale, ainsi que la gestion d'un système correctionnel pour adultes. Englobe le ministère du Procureur général et le ministère du Solliciteur général.

Province de l'Ontario
Annexe 3 : Charges par secteur¹ (suite)

Secteurs	Autres ⁷		Intérêt et autres frais de service de la dette ⁸		Redressements ¹		Total	
	2025	Chiffres retraités (note 17) 2024	2025	Chiffres retraités (note 17) 2024	2025	2024	2025	Chiffres retraités (note 17) 2024
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)								
Expense								
Paiements de transfert	21 858	16 683	–	–	(883)	(735)	92 482	80 294
Traitements et salaires	4 422	4 084	–	–	–	–	59 513	57 101
Services	4 041	4 139	–	–	(522)	(490)	18 297	18 046
Intérêt et autres frais de service de la dette	–	–	15 122	14 461	–	–	15 122	14 461
Fournitures et équipement	355	486	–	–	(19)	(1)	12 281	12 758
Avantages sociaux	656	602	–	–	–	–	10 408	9 188
Amortissement des immobilisations corporelles	3 575	3 404	–	–	–	–	8 347	7 969
Prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 6)	1 484	1 131	–	–	–	–	6 229	5 630
Transports et communications	335	400	–	–	–	–	882	914
Coûts des contrats d'achat d'électricité	40	41	–	–	–	–	40	41
Autres	1 908	1 616	–	–	(206)	(203)	3 650	3 266
Sous-total	38 674	32 586	15 122	14 461				
Redressements¹	(341)	(331)	–	–	(1 630)	(1,429)		
Total	38 333	32 255	15 122	14 461			227 251	209 668

⁷ Le segment Autre englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Affaires rurales; Affaires civiques et Multiculturalisme; Développement économique, Création d'emplois et Commerce; Énergie; Environnement, Protection de la nature et Parcs; Finances; Affaires francophones; Affaires autochtones; Infrastructure; Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences; Mines; Affaires municipales et Logement; Richesses naturelles et Forêts; Développement du Nord; Services au public et aux entreprises; Services aux aînés et Accessibilité; Tourisme, Culture et Sport; Transports; celles du Secrétariat du Conseil du Trésor, de la Commission de régulation interne et des Bureaux du corps exécutif, ainsi que les activités liées à la gestion des investissements de la province qui ne peuvent être attribuées à aucune des classifications sectorielles décrites.

⁸ Englobe les activités liées à la gestion de la dette de la province et les intérêts et autres frais de service de la dette d'organismes du secteur parapublic de 558,6 millions de dollars (546,0 millions de dollars, chiffres retraités de 2023-2024, voir la note 17). Les intérêts liés aux obligations de l'Ontario et aux bons du Trésor que la province a rachetés s'élèvent à 674 millions de dollars (534 millions de dollars en 2023-2024).

Province de l'Ontario
Annexe 4 : Charges par ministère

(en millions de dollars)	Budget ^{1,2} 2024-2025	Chiffres réels 2024-2025	Chiffres réels retraités (note 17) 2023-2024
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	856	905	938
Procureur général	1 966	2 893	2 132
Commission de régie interne	320	486	299
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires	19 926	20 736	19 412
Citoyenneté et multiculturalisme	71	86	82
Collèges et Universités	12 189	14 146	13 235
Développement économique, Création d'emplois et Commerce	2 679	1 738	1 276
Éducation	37 606	38 375	37 158
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants	1 700	1 684	1 652
Énergie	7 653	6 842	6 315
Environnement, Protection de la nature et Parcs	860	862	899
Bureaux du corps exécutif	67	72	66
Finances	1 367	4 406	1 362
Intérêt et autres frais de service de la dette	16 464	15 122	14 461
Fonds de partenariat avec les municipalités	502	535	501
Coûts des contrats d'achat d'électricité	–	40	41
Affaires francophones	13	13	8
Santé	80 838	88 473	82 894
Affaires autochtones	137	964	145
Infrastructure	4 691	3 346	2 670
Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences	1 638	1 727	1 663
Soins de longue durée	4 123	3 158	2 564
Mines	209	222	549
Affaires municipales et Logement	2 053	2 078	1 770
Richesses naturelles et Forêts	815	1 047	1 114
Développement du Nord	762	762	704
Services au public et aux entreprises	743	789	1 034
Services aux aînés et Accessibilité	186	162	171
Solliciteur général	3 912	4 331	3 905
Tourisme, Culture et Sport	1 955	1 897	1 799
Transports	7 099	7 369	7 432
Secrétariat du Conseil du Trésor	918	678	432
Avantages sociaux et prestations de retraite	1 224	1 307	985
Fonds de prévoyance ³	1 505	–	–
Total des charges	217 047	227 251	209 668

¹ Les montants déclarés comme « Plan » dans le budget de 2024 ont été reclassés. Voir la note 17.

² La structure des ministères est conforme au budget de 2024.

³ Voir la définition dans le glossaire.

Province de l'Ontario
Annexe 5 : Crédoiteurs et charges à payer

Au 31 mars (en millions de dollars)	2025	2024
Paiements de transfert	12 755	13 373
Intérêt et autres frais de service de la dette	4 923	4 573
Salaires et avantages sociaux	5 563	8 595
Autres ¹	21 686	22 401
Total des crédoiteurs et charges à payer	44 927	48 942

¹ Comprend 425 millions de dollars (502 millions de dollars, chiffres retraités de 2023-2024) pour les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Les chiffres de 2024 sont retraités pour exclure les obligations liées aux partenariats public-privé incluses en 2023-2024.

Province de l'Ontario
Annexe 6 : Débiteurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	2025	Chiffres retraités (note 17) 2024
Impôts	8 649	13 009
Paiements de transfert ¹	957	1 240
Autres débiteurs ²	12 870	9 531
	22 476	23 780
Moins : Provision pour créances douteuses ³	(1 928)	(1 823)
	20 548	21 957
Gouvernement du Canada	2 345	2 383
Total – Débiteurs	22 893	24 340

¹ Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer de 855 millions de dollars (807 millions de dollars en 2023-2024) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, et de montants à recouvrer de 86 millions de dollars (252 millions de dollars en 2023-2024) en raison principalement des paiements anticipés versés aux médecins et autres praticiens dans le cadre des programmes de l'Assurance-santé de l'Ontario pendant la pandémie de COVID-19, qui sont toujours en cours de recouvrement.

² Les autres débiteurs comprennent les créances clients et l'entente sur le tabac (voir la note 10). Sont exclus certains trop-payés de prestations à des bénéficiaires ayant été versées par des agents externes de mise en œuvre du programme Ontario au travail, ainsi que le trop-payé de prestations dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées à des bénéficiaires ayant également reçu des prestations fédérales pendant la pandémie. En raison des activités de validation en cours et de l'incertitude liée aux estimations, il est impossible de présenter une estimation raisonnable à l'heure actuelle et, en conséquence, aucun montant n'a été consigné dans les présents états financiers consolidés.

³ La provision pour créances douteuses comprend une provision de 719 millions de dollars (672 millions de dollars en 2023-2024) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Province de l'Ontario
Annexe 7 : Prêts en cours

Au 31 mars (en millions de dollars)	2025	2024
Entreprises publiques ¹	2 225	2 270
Municipalités ²	4 802	4 150
Étudiants ³	2 526	2 467
Entreprises industrielles et commerciales ⁴	1 103	1 437
Universités ⁵	125	125
Autres ⁶	2 340	2 371
	13 121	12 820
Escomptes non amortis ⁷	(181)	(153)
Provision pour créances douteuses ⁸	(875)	(815)
Total – Prêts en cours	12 065	11 852

¹ Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 1,64 % à 5,4 % (1,64 % à 5,7 % en 2023-2024).

² Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt pouvant atteindre 6,0 % (6,17 % en 2023-2024).

³ La plupart des prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt de 6,0 % (6,11 % en 2023-2024).

⁴ Les prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt pouvant atteindre 9,05 % (9,05 % en 2023-2024).

⁵ Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques ayant des taux d'intérêt allant de 5,09 % à 5,10 % (5,09 % à 5,10 % en 2023-2024).

⁶ Les autres prêts comprennent un prêt pour les organismes sans but lucratif de 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars en 2023-2024), des prêts à des fiduciaires de syndicats du secteur de l'électricité de 27 millions de dollars (89 millions de dollars en 2023-2024) et des prêts à OFN Power Holdings LP de 245 millions de dollars (245 millions de dollars en 2023-2024).

⁷ Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux étudiants totalisant 37 millions de dollars (zéro million de dollars en 2023-2024) et aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 144 millions de dollars (153 millions de dollars en 2023-2024).

⁸ La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 767 millions de dollars (726 millions de dollars en 2023-2024), aux prêts consentis aux universités de 0,5 million de dollars (0,5 million de dollars en 2023-2024), aux prêts consentis aux entreprises publiques, industrielles et commerciales et autres de 108 millions de dollars (88,5 millions de dollars en 2023-2024).

Périodes de remboursement Au 31 mars (en millions de dollars)	Remboursement du principal	
	2025	2024
Années jusqu'à l'échéance		
1 an	899	1 586
2 ans	1 010	524
3 ans	504	505
4 ans	417	422
5 ans	455	382
1-5 ans	3 285	3 419
6-10 ans	2 083	2 126
11-15 ans	1 071	965
16-20 ans	2 519	2 352
21-25 ans	3 030	2 921
Plus de 25 ans	921	812
Total partiel	12 909	12 595
Sans échéance fixe	212	225
Total	13 121	12 820

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Entreprises publiques	Ministère responsable
Hydro One Limited	Énergie
Jeux en ligne Ontario	Procureur général
Ontario Power Generation Inc.	Énergie
Régie des alcools de l'Ontario	Finances
Société ontarienne de vente du cannabis	Finances
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Finances
Autres organismes publics	Ministère responsable
Agence de foresterie du parc Algonquin	Richesses naturelles et des Forêts
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)	Santé
Agence ontarienne des eaux	Environnement, Protection de la nature et Parcs
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Aide juridique Ontario	Procureur général
ApprovisiOntario	Secrétariat du Conseil du Trésor
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	Finances
Centre Centennial des sciences et de la technologie	Infrastructure
Comité d'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains à Toronto	Tourisme, Culture et Sport
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	Procureur général
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie
Commission de transport Ontario Northland	Transports
Commission des parcs du Niagara	Tourisme, Culture et Sport
Commission des parcs du Saint-Laurent	Tourisme, Culture et Sport
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Conseil des arts de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Croissance Ontario	Développement économique, Création d'emplois et Commerce
Destination Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Fair Hydro Trust	Énergie
Fiducie du patrimoine ontarien	Affaires civiques et Multiculturalisme
Fondation Trillium de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Fonds de reboisement	Richesses naturelles et Forêts
Fonds de réserve forestier	Richesses naturelles et Forêts
Fonds ontarien pour la construction	Finances
Investissements Ontario	Développement économique, Création d'emplois et Commerce
Métiers spécialisés Ontario	Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences
Metrolinx	Transports
Musée royal de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	Éducation
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Ornge	Santé
Portefeuille immobilier général	Services gouvernementaux et Services aux consommateurs
Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	Infrastructure
Recherche et innovation agricoles Ontario	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Santé Ontario	Santé
Santé à domicile Ontario ²	Santé
Science Nord	Tourisme, Culture et Sport

¹ Cette liste représente tous les organismes consolidés inclus dans les états financiers consolidés de la province au 31 mars 2025. L'annexe est mise à jour chaque année afin de tenir compte de la fusion ou dissolution d'organismes consolidés pendant l'année. Les liens vers l'URL du site Web de ces entités se trouvent à Ontario.ca. Les autres organismes contrôlés qui n'atteignent pas les seuils d'importance relative nécessaires à la consolidation sont plutôt pris en compte dans les charges au titre des paiements de transfert des ministères dont ils relèvent.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Autres organismes publics (suite)	Ministère responsable
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Infrastructure
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) ²	Infrastructure
Société du Centre des congrès d'Ottawa	Tourisme, Culture et Sport
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme, Culture et Sport
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie
Société ontarienne de gestion des placements	Finances
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)	Infrastructure
Organismes du secteur parapublic	
<i>Hôpitaux publics – Ministère de la Santé</i>	
Atikokan Health and Community Services	Hôpital général de Haldimand-Ouest
Brightshores Health System	Hôpital général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.
Bruyère Health	Hôpital général de Nipissing Ouest
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario – Centre de traitement pour enfants d'Ottawa	Hôpital général de Norfolk
Erie Shores HealthCare	Hôpital général de North York
Hôpital général de la baie Georgienne	Hôpital général de Strathroy-Middlesex
Headwaters Health Care Centre	Hôpital général de St. Thomas-Elgin
Hôpital Alexandra d'Ingersoll	Hôpital général de Woodstock
Hôpital Alexandra Marine and General	Hôpital général du comté de Lennox et Addington
Hôpital Baycrest	Hôpital général St-Joseph d'Elliot Lake
Hôpital Bingham Memorial	Hôpital général St. Mary
Hôpital communautaire de Cornwall	Hôpital Glengarry Memorial
Hôpital communautaire Groves Memorial	Hôpital Grand River
Hôpital communautaire de Hornepayne	Hôpital Queensway-Carleton
Hôpital de Deep River et du district	Hôpital Lady Minto de Cochrane
Hôpital de Hanover et du district	Hôpital Memorial de Carleton Place et du district
Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview	Hôpital Memorial de Listowel
Hôpital de Sault-Sainte-Marie	Hôpital Memorial du district de Nipigon
Hôpital de Smooth Rock Falls	Hôpital Memorial du district de Tillsonburg
Hôpital de Timmins et du district	Hôpital Memorial du district de Winchester
Hôpital de Wingham et du district	Hôpital Montfort
Hôpital du district de Geraldton	Hôpital Northumberland Hills
Hôpital du district de Kemptville	Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst)
Hôpital du district du lac des Bois	Hôpital régional de Windsor
Hôpital General and Marine de Collingwood	Hôpital Sensenbrenner
Hôpital général Anson	Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
Hôpital général d'Almonte	Hôpital St. Francis Memorial
Hôpital général de Brockville	Hôpital Stevenson Memorial
Hôpital général d'Esplanade	Hôpital Temiskaming
Hôpital général de Guelph	Hôpital War Memorial de Haldimand
	Hôtel-Dieu Grace Healthcare

² Le 21 juin 2024, 14 organismes de services de soutien à domicile et en milieu communautaire ont fusionné pour former Santé à domicile Ontario.

³ La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) est un partenariat public dans lequel la province détient le tiers des intérêts.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé (suite)

Hôpital régional Humber River	Perth and Smiths Falls District Hospital
Hôpital Joseph Brant	Red Lake Margaret Cochenour Memorial Hospital Corporation
Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake	Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of St. Catharines
Hôpital Memorial de Cambridge	Réseau Santé Rive Nord
Hôpital Memorial de Campbellford	Réseau universitaire de santé
Hôpital régional de Pembroke	Riverside Health Care Facilities Inc.
Hôpital régional de Windsor	Santé Manitouwadge Health
Hôpital Ross Memorial	Santé Rivière Blanche
Hôpital Victoria de Renfrew	Scarborough Health Network
Horizon Santé-Nord	Services de santé de Chapleau Health Services
Humber River Health	Services de santé Four Counties
Huron Perth Healthcare Alliance	Services Système de santé de Niagara
Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa	Sinai Health System
Kingston Health Sciences Centre	South Bruce Grey Health Centre
Lakeridge Health	South Huron Hospital
Les religieuses hospitalières de St-Joseph de Cornwall	St. Joseph's Care Group
L'Hôpital d'Ottawa	St. Joseph's Health Care, London
London Health Sciences Centre	The Hospital for Sick Children
Mackenzie Health	Toronto East Health Network
Maison de soins palliatifs Casey House	Trillium Health Partners
Mattawa General Hospital	Unity Health Toronto
Muskoka Algonquin Healthcare	Weeneebayko Area Health Authority
North of Superior Healthcare Group	William Osler Health System
North Wellington Health Care Corporation	Women's College Hospital
Oak Valley Health	

Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé

Centre de soins de santé mentale Waypoint	Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores
Centre de toxicomanie et de santé mentale	Services de santé Royal Ottawa

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation

Algoma District School Board	KidsAbility School Authority
Algonquin & Lakeshore Catholic District School Board	Lakehead District School Board
Avon Maitland District School Board	Lambton Kent District School Board
Bloorview School Authority	Limestone District School Board
Bluewater District School Board	London District Catholic School Board
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	Moose Factory Island District School Area Board
Bruce-Grey Catholic District School Board	Moosonee District School Area Board
Campbell Children's School Authority	Near North District School Board
Catholic District School Board of Eastern Ontario	Niagara Catholic District School Board
Conseil d'administration scolaire CHEO	Niagara Peninsula Children's Centre School Authority
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
Conseil scolaire catholique MonAvenir	Northeastern Catholic District School Board
Conseil scolaire catholique Providence	Northwest Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	Ottawa Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	Ottawa-Carleton District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	Peel District School Board
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	Penetanguishene Protestant Separate School Board
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	Rainbow District School Board
Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	Rainy River District School Board
Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario	Renfrew County Catholic District School Board
Conseil scolaire Viamonde	Renfrew County District School Board
Consortium Centre Jules-Léger	Simcoe County District School Board
District School Board of Niagara	Simcoe Muskoka Catholic District School Board
District School Board Ontario North East	St. Clair Catholic District School Board
Dufferin-Peel Catholic District School Board	Sudbury Catholic District School Board
Durham Catholic District School Board	Superior North Catholic District School Board
Durham District School Board	Superior-Greenstone District School Board
Grand Erie District School Board	Thames Valley District School Board
Grandview School Authority	Thunder Bay Catholic District School Board
Greater Essex County District School Board	Toronto Catholic District School Board
Halton Catholic District School Board	Toronto District School Board
Halton District School Board	Trillium Lakelands District School Board
Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	Upper Canada District School Board
Hamilton-Wentworth District School Board	Upper Grand District School Board
Hastings and Prince Edward District School Board	Waterloo Catholic District School Board
Huron-Perth Catholic District School Board	Waterloo Region District School Board
Huron-Superior Catholic District School Board	Wellington Catholic District School Board
James Bay Lowlands Secondary School Board	Windsor-Essex Catholic District School Board
John McGivney Children's Centre School Authority	York Catholic District School Board
Kawartha Pine Ridge District School Board	York Region District School Board
Keewatin-Patricia District School Board	
Kenora Catholic District School Board	

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Collèges – Ministère des Collèges et Universités

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie	Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie	Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie	Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie	Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie	Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale	Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga de technologie et d'enseignement supérieur	Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie	Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie	Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie	Collège Sheridan d'arts appliqués et de technologie
Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie	Collège Sir Sanford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie	Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie

Sociétés d'aide à l'enfance – Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

Bruce Grey Child and Family Services	La Société d'aide à l'enfance de Peel
Child and Family Services of Grand Erie	La Société d'aide à l'enfance de Stormont, Dundas & Glengarry
Children & Family Services for York Region	La Société d'aide à l'enfance de Toronto
Children's Aid Society of the City of Simia and the County of Lambton	La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin
Children's Aid Society of the Niagara Region	La Société d'aide à l'enfance London & Middlesex
Children's Aid Society of Thunder Bay	La Société d'aide à l'enfance Nipissing & Parry Sound
Dufferin Child and Family Services	La Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa
Durham Children's Aid Society	La Société de l'aide à l'enfance Windsor-Essex
Family and Children's Services of Frontenac Lennox and Addington	Linck, Child Youth and Family Supports
Family and Children's Services of Guelph and Wellington County	Services à l'enfance et à la famille des districts de Kenora et Rainy River
Family and Children's Services of Lanark Leeds and Grenville	Services à la famille et à l'enfance du Comté de Renfrew
Family and Children's Services of St. Thomas and Elgin	Services à la famille et à l'enfance du Nord-Est de l'Ontario
Family and Children's Services of the Waterloo Region	Simcoe Muskoka Child, Youth and Family Services
Halton Children's Aid Society	Société d'aide à l'enfance catholique de Hamilton
Highland Shores Children's Aid Society	Société de l'aide à l'enfance d'Algoma
Huron-Perth Children's Aid Society	Soutien aux enfants et aux familles de Hamilton
Jewish Family and Child Service of Greater Toronto	The Children's Aid Society of Oxford County
Kawartha-Haliburton Children's Aid Society	The Children's Aid Society of the City of Guelph & The County of Wellington
La Société Catholique de l'Aide à l'Enfance de Toronto	Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques¹

Résumé de l'information financière sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (en millions de dollars)	Hydro One Limited ²	Jeux en ligne Ontario	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total pour 2025	Total pour 2024
Actif								
Trésorerie et placements temporaires	123	273	404	537	495	2 779	4 611	3 549
Débiteurs	1 344	46	152	2	313	840	2 697	2 295
Stocks	–	–	716	90	47	424	1 277	1 128
Charges payées d'avance	–	1	51	2	25	252	331	402
Immobilisations	27 410	–	1,054	42	992	40 721	70 219	64 685
Autres actifs	9 609	–	–	–	99	28 945	38 653	36 749
Total de l'actif	38 486	320	2 377	673	1 971	73 961	117 788	108 808
Passif								
Créditeurs	1 988	81	965	174	440	2 649	6 297	5 458
Dividendes à payer	–	–	–	68	–	–	68	78
Effets à payer	659	–	–	–	–	–	659	497
Revenus reportés :	–	–	–	–	141	380	521	555
Dette à long terme	17 079	–	795	34	74	12 097	30 079	26 949
Autres passifs	6 376	87	–	36	803	30 075	37 377	35 577
Total du passif	26 102	168	1 760	312	1 458	45 201	75 001	69 114
Actif net avant participation externe sans contrôle	12 384	152	617	361	513	28 760	42 787	39 694
Participation externe sans contrôle	(6 592)	–	–	–	–	(196)	(6 788)	(6 527)
Actif net après participation externe sans contrôle	5 792	152	617	361	513	28 564	35 999	33 167
Revenus	4 107	2 911	7 414	1 762	9 499	6 801	32 494	31 571
Charges	3 536	2 692	5 243	1 515	7 252	4 791	25 029	24 144
Bénéfice net	571	219	2 171	247	2 247	2 010	7 465	7 427

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques¹ (suite)

Résumé de l'information financière sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (en millions de dollars)	Hydro One Limited ²	Jeux en ligne Ontario	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total pour 2025	Total pour 2024
Bénéfice net	571	219	2 171	247	2 247	2 010	7 465	7 427
Actif net au début de l'exercice avant cumul des autres éléments de résultat global (AERG)	5 609	114	588	337	669	25 826	33 143	29 878
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (note 16)	–	–	–	–	–	195	195	1 138
Déficit des cotisations – OPG	–	–	–	–	–	(2)	(2)	(2)
Redressements pour pertes (gains) reportés	–	–	–	–	–	3	3	(29)
Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'OPG en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts	–	–	–	–	–	348	348	271
Paiements versés au Trésor	(355)	(181)	(2 130)	(223)	(2 403)	–	(5 292)	(5 540)
Actif net avant AERG	5 825	152	629	361	513	28 380	35 860	33 143
AERG au début de l'exercice	(39)	–	(10)	–	–	73	24	82
Autres éléments de résultat global (perte)	6	–	(2)	–	–	111	115	(58)
AERG à la fin de l'exercice	(33)	–	(12)	–	–	184	139	24
Actif net	5 792	152	617	361	513	28 564	35 999	33 167

¹ Montants présentés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

² Au 31 mars 2025, la province possédait environ 47,1 % (47,1 % en 2023-2024) d'Hydro One Limited.

Province de l'Ontario

Entreprises publiques¹

Soldes importants relatifs à des entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement constatés dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 mars (en millions de dollars)	2025	2024
Actif financier	1 157	989
Dettes	2 226	2 253
Autres passifs	457	426

¹ Montants présentés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Calendrier de remboursement des dettes à long terme contractées auprès de tiers.

Au 31 mars (en millions de dollars)	Paiements exigés en :							
	2025	2024	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après
Hydro One Limited	17 095	16 245	1 250	425	1 175	0	1 500	12 745
Ontario Power Generation Inc.	10 650	10 063	1 228	530	269	505	805	7 313
Société ontarienne de vente du cannabis	–	50	–	–	–	–	–	–
Total	27 745	26 358	2 478	955	1 444	505	2 305	20 058

Hydro One Limited

Les activités principales d'Hydro One Limited sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Hydro One est le plus grand service de transport et de distribution d'électricité de l'Ontario et a l'obligation d'acheminer l'électricité de façon sécuritaire et fiable à environ 1,5 million de clients dans l'ensemble de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Jeux en ligne Ontario

Le 4 avril 2022, Jeux en ligne Ontario a lancé un marché de jeux sur Internet dans la province. Jeux en ligne Ontario est responsable de l'organisation et de la gestion des jeux de hasard en ligne en conformité avec le Code criminel (Canada) et la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux*.

Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la LCBO, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles partout dans la province. La LCBO achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public, elle fait l'essai de tous les produits vendus et elle fixe les prix des bières, des vins et des spiritueux.

Société ontarienne de vente du cannabis

La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), exploitée sous le nom de Société ontarienne du cannabis (SOC), est le détaillant provincial en ligne de cannabis récréatif et le grossiste exclusif de cannabis récréatif pour les magasins de détail autorisés de l'Ontario.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) organise et gère des jeux de hasard pour le compte de la province de l'Ontario, notamment les loteries, les casinos, les séances de bingo électronique, ainsi que son site de jeux en ligne OLG.ca. Des fournisseurs de services du secteur privé exploitent la plupart des casinos d'OLG. OLG continue d'intégrer les courses de chevaux dans sa stratégie de jeux, dont l'administration d'un financement permanent.

Ontario Power Generation Inc.

Les activités principales d'OPG consistent à produire et à vendre de l'électricité. OPG est le plus grand producteur d'électricité de l'Ontario. En outre, OPG possède et exploite, en totalité ou conjointement, des installations de production d'énergie renouvelable aux États-Unis, ou détient des intérêts minoritaires dans ces installations, et vend et achète sur les marchés interconnectés de l'électricité dans d'autres provinces canadiennes, ainsi que dans les régions du nord-est et du centre-ouest des États-Unis.

Province de l'Ontario
Annexe 10 : Frais, dons et autres revenus d'organismes du secteur parapublic

Secteurs	Hôpitaux		Conseils scolaires		Collèges		Sociétés d'aide à l'enfance		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Droits	1 671	1 405	288	265	5 497	5 915	3	3	7 459	7 588
Services auxiliaires	1 033	736	587	509	336	323	2	3	1 958	1 571
Subventions et dons pour la recherche et à d'autres fins	1 818	1 389	10	6	228	194	38	32	2 094	1 621
Ventes et locations	513	462	91	206	84	63	7	5	695	736
Constatation des apports en capital reportés	475	421	71	65	76	75	1	1	623	562
Divers	1 015	300	737	517	103	148	26	28	1 881	993
Total	6 525	4 713	1 784	1 568	6 324	6 718	77	72	14 710	13 071

Province de l'Ontario
Annexe 11 : Charges payées d'avance et autres éléments de l'actif non financier

Au 31 mars (en millions de dollars)	2025	2024
Charges payées d'avance	1 327	1 124
Stock destiné à la consommation	723	731
Autres éléments de l'actif non financier	174	174
Total des charges payées d'avance et autres éléments de l'actif non financier	2 224	2 029

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et des renseignements supplémentaires.

Le rapport annuel comprend une section Étude et analyse des états financiers, les états financiers consolidés de la province, d'autres annexes et des divulgations.

Étude et analyse des états financiers

La première section du rapport annuel, Étude et analyse des états financiers :

- compare les résultats financiers de la province avec le budget de 2024 et les résultats financiers de l'exercice précédent;
- présente les tendances affichées par les éléments financiers clés et les indicateurs de la situation financière;
- établit les principaux risques pour les résultats financiers et explique les stratégies du gouvernement pour gérer ces risques;
- englobe une description des divers actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière;
- présente les résultats d'activités non financières et traite d'initiatives importantes visant à améliorer la transparence et la responsabilité.

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés indiquent la situation financière de la province à la fin de l'exercice précédent, ses activités financières pour la période de déclaration et sa situation financière à la fin de l'exercice visé par le rapport. Les états sont interdépendants; les chiffres qui figurent dans l'un d'eux peuvent avoir une incidence sur un autre.

Les états financiers de la province sont présentés sur une base consolidée, c'est-à-dire que l'état de la situation financière et l'état des résultats de la province englobent les résultats des ministères et les résultats financiers des entités qui sont sous le contrôle du gouvernement (voir la note 1 des états financiers consolidés pour de plus amples détails). Par conséquent, les revenus et les charges déclarés par la province peuvent être touchés directement par les activités des ministères et par les résultats des entités sous son contrôle telles que les entreprises publiques, ainsi que des organismes du secteur parapublic, c'est-à-dire les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance. En outre, les paiements de transfert versés à des entités non consolidées, telles que les municipalités et les universités, ont aussi une incidence sur les résultats affichés par la province.

Les états financiers sont les suivants :

- L'état consolidé des résultats, qui fournit un résumé des revenus de la province pour la période, déduction faite de ses charges, et indique si le gouvernement a affiché un déficit ou un excédent de fonctionnement pour l'année. Les résultats de l'année en cours sont présentés avec le plan budgétaire, ainsi qu'avec les résultats financiers de l'exercice précédent. L'excédent ou le déficit annuel a une incidence sur la situation financière de la province.
- L'état consolidé de la situation financière, qui indique l'actif et le passif de la province, est aussi connu sous le nom de bilan. Le total du passif de la province englobe la dette et d'autre financement à long terme. L'actif financier englobe la trésorerie, les placements de portefeuille, les montants dus au gouvernement et les participations dans les entreprises publiques. La différence entre le total du passif et l'actif financier est la dette nette de la province, qui indique les revenus dont la province aura besoin à l'avenir pour payer ses opérations antérieures. L'actif non financier, principalement les immobilisations corporelles comme les routes, les ponts et les édifices, est soustrait de la dette nette pour obtenir le déficit ou l'excédent accumulé. Un déficit ou un excédent affiché au cours de l'année augmente ou réduit le déficit ou l'excédent accumulé.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette, qui illustre la façon dont la dette nette de la province a changé au cours de l'exercice. L'excédent ou le déficit annuel et les ajouts au titre des immobilisations corporelles sont les principaux facteurs qui influent sur la dette nette.
- L'état consolidé de l'évolution du déficit ou de l'excédent accumulé, qui indique le total cumulatif de l'ensemble des déficits et des excédents annuels de la province jusqu'à présent. C'est l'excédent ou le déficit annuel pour l'exercice qui a la plus grande incidence sur ce total.
- L'état consolidé des flux de trésorerie, qui indique les sources de trésorerie et des équivalents de trésorerie, et l'utilisation qui en est faite pendant l'exercice. Les deux principales sources de trésorerie sont les revenus et les emprunts. La trésorerie sert à financer les coûts de fonctionnement, les investissements dans les immobilisations et le remboursement de la dette. Cet état est présenté selon la méthode indirecte, c'est-à-dire qu'on indique d'abord l'excédent ou le déficit annuel, et qu'on en fait ensuite le rapprochement au flux de trésorerie découlant des activités en y ajoutant ou en soustrayant des éléments hors trésorerie tels que l'amortissement des immobilisations corporelles. On y trouve aussi la trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles et aux placements de portefeuille, ainsi que la trésorerie générée par les activités de financement.
- L'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, qui illustre la variation des valeurs des actifs financiers et des passifs financiers découlant de leur réévaluation aux taux de change en vigueur ou à leur juste valeur.

Les états financiers consolidés doivent être consultés avec les notes et les annexes qui les accompagnent et qui résument les principales méthodes comptables de la province et fournissent des renseignements supplémentaires sur les activités financières sous-jacentes, la valeur marchande des investissements, les obligations contractuelles et les risques.

Autres éléments du rapport annuel

- Dans l'énoncé de responsabilité, le gouvernement reconnaît sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et analyse des états financiers. L'énoncé, qui figure à la page 2, décrit les conventions et les pratiques comptables ayant servi à la préparation des états financiers, et reconnaît la responsabilité du gouvernement quant aux systèmes de gestion financière et de contrôle.
- Le rapport de la vérificatrice générale, qui se trouve à la page 54, exprime une opinion en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* pour indiquer si les états financiers rendent compte avec impartialité des résultats financiers annuels et de la situation financière du gouvernement conformément aux normes comptables du secteur public au Canada.

Renseignements supplémentaires

Les états des ministères et les annexes contiennent les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères comparent les charges réelles aux crédits votés par l'Assemblée législative. Ces crédits sont accordés par l'entremise du Budget des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et de la *Loi de crédits de 2024* annuelle (telle que modifiée par des ordonnances du Conseil du Trésor), ainsi que d'autres mesures législatives et de mandats spéciaux, le cas échéant. Les états des ministères englobent les montants votés pour financer certains organismes provinciaux, dont les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance. Les résultats financiers de tous les organismes provinciaux qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, conformément aux normes comptables du secteur public, sont consolidés avec ceux de la province pour produire les états financiers consolidés, en conformité avec les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états.

Les annexes détaillées des paiements contiennent les détails des paiements que les ministères ont versés aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert qui dépassent certains seuils, dont des paiements versés à des fournisseurs pour des services temporaires, des paiements faits directement à un fournisseur par le ministère pour des avantages sociaux d'employés, des paiements pour les déplacements d'employés, les paiements totaux d'aide ou de subventions versés à des personnes, à des entreprises, à des institutions non commerciales et à d'autres organismes gouvernementaux, d'autres paiements versés à des fournisseurs de biens et de services, et des paiements législatifs.

Depuis 2018-2019, les états financiers des organismes publics et des entreprises publiques ne font plus partie des Comptes publics. Les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers sont disponibles sur le site Web des organismes en question, auquel il est possible d'accéder à partir des liens se trouvant à ontario.ca/comptespublics ou sur demande.

GLOSSAIRE

Nota : Les définitions des termes inclus dans le glossaire sont présentées en guise de clarification et visent à aider les lecteurs du rapport annuel de 2024-2025. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis dans les lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés audités.

Actif financier : Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les placements de portefeuille, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks destinés à la vente. (« Financial Assets »)

Actif non financier : Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. L'actif non financier de la province est constitué des immobilisations corporelles, des charges payées d'avance et des stocks de fournitures destinées à la consommation. (« Non-Financial Assets »)

Amortissement cumulé : Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

Apport en capital reporté : Partie non amortie d'immobilisations corporelles ou de passifs engagés pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles à partir de contributions spécifiques reçues d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties. Ces contributions sont comptabilisées dans les revenus pendant la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles sous-jacentes une fois que la province les a acquises ou construites. (« Deferred Capital Contribution »)

Bon du Trésor : Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bills »)

Charges de programmes : Total des charges excluant l'intérêt sur la dette et les autres frais de service de la dette. (« Program Expense »)

Comptabilisation : Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

Comptes publics : États financiers consolidés de l'Ontario ainsi que les états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. (« Public Accounts »)

Consolidation : Inclusion, dans les états financiers consolidés de la province, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

Contrat à terme de gré à gré : Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

Contrat à terme normalisé : Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)

Contrat de garantie de taux d'intérêt : Contrat à terme précisant le taux d'intérêt, habituellement à court terme, devant être payé ou reçu sur une obligation à partir d'une date future. (« Forward Rate Agreement »)

Contrat de location-acquisition : Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

Contrepartie combinée (dans le cadre d'un partenariat public-privé) : La responsabilité d'une entité du secteur public pour la conception, la construction, l'acquisition ou l'amélioration d'une infrastructure pourrait résulter d'une combinaison du modèle du passif financier et du modèle de l'utilisateur-payeur. Dans ce cas, l'entité constatera à la fois un passif financier et une obligation de prestation. (« Combined Consideration (under P3) »)

Coût amorti : Montant auquel un actif financier ou un passif financier est évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements de principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction (directe ou par le biais d'un compte de réserve pour créances irrécouvrables) pour dépréciation ou irrécouvrabilité. (« Amortized Cost »)

Crédit : Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

Débeture : Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débeture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

Débeture à fonds d'amortissement : Débeture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

Déficit : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

Déficit accumulé : Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements sur exercices antérieurs. (« Accumulated Deficit »).

Dérivé : Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. La province a recours aux instruments dérivés, par exemple des swaps, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

Désactualisation : Augmentation de la valeur comptable du passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, attribuable à l'écoulement du temps. Une charge de désactualisation est constatée lorsque le passif est réduit à sa valeur actualisée et que, par conséquent, l'actualisation se résorbe au fil du temps. (« Accretion »)

Dette : Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

Dettes nettes : Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province. La dette nette correspond aux exigences à venir de la province en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

Dettes totales : Total des emprunts payables par la province. (« Total Debt »)

Durée moyenne estimative du reste de la carrière : Nombre total d'années de service que fournira un groupe d'employés divisé par le nombre d'employés faisant partie du groupe. (« Expected Average Remaining Service Life »)

Éléments incorporels achetés : Actifs non financiers dépourvus de substance physique qui sont achetés par l'entremise de transactions n'ayant aucun lien de dépendance. (« Purchased Intangible Assets »)

Entreprises publiques : Organismes publics qui : i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice; ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales; iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux; iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir diverses obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement. (« Government Business Enterprise »)

Évaluation actuarielle prévue par les mesures législatives régissant les régimes de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour établir si un régime de retraite a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. L'évaluation détermine les cotisations exigées pour faire face aux obligations au titre des prestations de retraite. (« Pension Statutory Actuarial Funding Valuation »)

Évaluation comptable actuarielle des prestations de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite à la fin d'une période ou à un moment précis. L'évaluation attribue le coût des obligations au titre des prestations de retraite à la période où les services ont été rendus par les participants. (« Pension Actuarial Accounting Valuation »)

Excédent : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

Exercice : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

Fonds : Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

Fonds de prévoyance : Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses est répartie en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice de la province est égal à zéro. Voir Réserve pour plus de détails. (« Contingency Fund »)

Gain ou perte non réalisé : Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

Gains en capital : Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou de placements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur marchande reçus moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou du placement. (« Capital Gain »)

Garantie d'emprunt : Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourserait pas. (« Loan Guarantee »)

Immobilisations corporelles : Biens corporels durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, les véhicules, les biens loués, les machines, le mobilier, le matériel, l'infrastructure et les systèmes liés à la technologie de l'information, et les constructions en cours. (« Tangible Capital Assets »)

Indemnité : Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. La province peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)

Indice des prix à la consommation (IPC) : Mesure générale du coût de la vie. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix de détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande incidence sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index (CPI) »)

Infrastructure : Installations, systèmes et matériel nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex., routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information), les bâtiments (p. ex., hôpitaux, écoles, tribunaux) et les machines et le matériel (p. ex., équipement médical, équipement de recherche). (« Infrastructure »)

Instrument financier : Actifs liquides, titre de participation dans une entité ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

Juste valeur : Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause, et sans aucune obligation d'acheter, dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. La juste valeur ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

Méthode de l'amortissement linéaire : Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight-Line Basis of Amortization »)

Méthode du taux d'intérêt effectif : Méthode employée pour calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier (ou d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers) et affecter les revenus d'intérêt ou les frais d'intérêt à la période de référence. (« Effective Interest Method »)

Modèle de l'utilisateur-payeur (dans le cadre d'un partenariat public-privé) : Type de contrat de partenariat public-privé dans lequel le partenaire du secteur privé conçoit, construit, finance, exploite ou entretient une infrastructure en échange du droit de faire payer les utilisateurs finaux. Le partenaire du secteur public accorde le droit de percevoir des revenus de la part d'utilisateurs tiers ou donne accès à un autre actif générant des revenus. Un passif résultant de ce modèle est une obligation de prestation. (« User-Pay Model (under P3) »)

Modèle du passif financier (dans le cadre de partenariats public-privé) : Type d'entente de partenariat public-privé dans lequel le partenaire du secteur privé conçoit, construit, finance, exploite ou entretient l'infrastructure en échange d'un droit contractuel à recevoir de l'argent ou d'autres actifs financiers. Un passif résultant de ce modèle est un passif financier. (« Financial Liability Model (under P3) »)

Obligation à taux variable (OTV) : Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Notes »)

Obligation contractuelle : Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

Obligation légale : Responsabilité ou devoir manifeste envers un tiers en vertu d'une loi ou aux termes de contrats ou d'ententes. (« Legal Obligation »)

Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS) : Obligation légale associée à l'élimination (au retrait permanent) d'une immobilisation corporelle. Cette obligation est prévisible, probable et inévitable. These obligations are predictable, likely to occur and unavoidable. (« Asset Retirement Obligation(s) – ARO »)

Obligations de prestation : Promesses exécutoires de fournir des biens ou des services particuliers à un payeur particulier. (« Performance Obligations »)

Opération de couverture : Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques de perte par suite des fluctuations du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

Opérations avec contrepartie : Opérations dans le cadre desquelles des biens ou des services sont fournis à un payeur en échange d'une contrepartie. Ces opérations comprennent les obligations de prestation découlant directement d'un paiement ou d'une promesse de contrepartie de la part d'un payeur. (« Exchange transactions »)

Option : Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une marchandise, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

Paiement de transfert : Subvention accordée à une personne, à un organisme ou à un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un placement.

(« Transfer Payments »)

Partenariats public-privé (PPP) : Autre modèle de financement et d'approvisionnement à la disposition des entités du secteur public, qui leur permet de se doter d'une infrastructure en faisant appel à un partenaire du secteur privé. Les partenaires du secteur privé s'engagent à concevoir, à construire et à financer les actifs infrastructurels. Dans le cadre de certaines ententes de partenariats public-privé, le partenaire du secteur privé peut également être tenu d'exploiter ou d'entretenir les actifs pendant la durée du contrat. (« Public Private Partnership (P3) »)

Passif éventuel : Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cela sera éliminé en fin de compte après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement du passif. (« Contingent Liabilities »)

PIB réel : Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

Placements de portefeuille : Investissement dans un organisme qui ne fait pas partie du périmètre comptable du gouvernement. (« Portfolio Investments »)

Plan financier : Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux indiqués dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

Prix de transaction : Montant de la contrepartie que l'on s'attend à recevoir en échange de biens ou de services promis à un payeur. (« Transaction Price »)

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée, telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) : Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables, et ont besoin d'une aide. Dans la province, les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program (ODSP) »)

Rapport annuel : Englobe l'Étude et analyse des états financiers, les états financiers consolidés de l'Ontario et d'autres annexes et divulgations. (« Annual Report »)

Réserve : Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables imprévues des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. Voir Fonds de prévoyance pour plus de détails. (« Reserve »)

Réserve de liquidités : Trésorerie et placements à court terme gérés avant la consolidation avec d'autres entités gouvernementales. Cela comprend les dépôts bancaires, les titres du marché monétaire et les obligations à long terme de la province qui n'ont pas été prêtés dans le cadre de prises en pension de titres et de pensions sur titres, rajustés en fonction des garanties nettes. (« Liquid Reserve »)

Revenus non fiscaux : Revenus du gouvernement provenant de sources externes, y compris les revenus de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et de permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

Revenus reportés : Rentrées de fonds non dépensés, soumises à des restrictions externes et provenant d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties pour des activités de fonctionnement. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la période pendant laquelle les montants reçus sont utilisés aux fins prévues. (« Deferred Revenue »)

Secteur : Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquels il est approprié de présenter séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

Secteur parapublic : Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires, collèges et sociétés d'aide à l'enfance. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes publics conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada. (« Broader Public Sector »)

Sortie du bilan : Radiation d'actifs ou de passifs financiers précédemment constatés dans l'état de la situation financière d'un gouvernement. (« Derecognition »)

Total des charges : Somme des charges de programmes et des intérêts et autres frais de service de la dette. (« Total Expense »)

Transactions sans contrepartie : Transactions ou événements pour lesquels il n'y a pas de transfert direct de biens ou de services au profit d'un payeur. (« Non-Exchange Transactions »)

Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants. (« Canada Social Transfer »)

Transfert canadien en matière de santé (TCS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

Trésor : Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances de l'Ontario ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. Voir Crédit pour plus de détails. (« Consolidated Revenue Fund »)

Valeur actualisée : Valeur actuelle de un ou plusieurs paiements en espèces à venir, en actualisant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle : Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation. (« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

Valeur nominale : Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars constants (c.-à-d. redressée en fonction des prix). Voir PIB réel pour plus de détails. (« Nominal »)

SOURCES D'INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES

Le budget de l'Ontario, le document *Perspectives économiques et revue financière* et les rapports trimestriels des finances de l'Ontario

La province présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des revenus et des charges pour l'exercice à venir.

Le document *Perspectives économiques et revue financière* fournit une mise à jour de mi-exercice sur les prévisions des revenus et des dépenses du gouvernement.

Les rapports trimestriels des finances portent sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Ils suivent l'évolution de la situation au cours du trimestre et présentent de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice.

Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, du document *Perspectives économiques et revue financière* ou des rapports trimestriels des finances, visiter le site Web du ministère des Finances de l'Ontario, à <https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-finances>.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits de 2024*. Pour une version électronique, visitez : <https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-dépenses>.

Finances de l'Ontario

Pour une version électronique, visitez <https://www.ontario.ca/fr/page/rapports-trimestriels-des-finances-de-lontario>.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur l'activité économique de l'Ontario. Pour y accéder sous format électronique, aller à <https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-economiques-de-lontario>.

Veillez adresser vos commentaires
sur le présent rapport à :
L'honorable Caroline Mulroney
Président du Conseil du Trésor
Édifice Whitney, 4^e étage, bureau 4320
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3

Vous pouvez également faire parvenir
vos commentaires au ministre par
courrier électronique à l'adresse
suivante : infotbs@ontario.ca

Vous pouvez accéder au document en ligne à [Ontario.ca/comptespublics](https://ontario.ca/comptespublics)

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025 | ISSN 0833-1189 (Imprimé) | ISSN 1913-5564 (En ligne)